



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 19/02/09

**Séance du jeudi 12 février 2009  
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
des services,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCES**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 12 février 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Thomas JAVAUX comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 18 décembre 2008 (comme indiqué ci-après, le procès-verbal ne fait pas l'objet d'un envoi postal, mais les délégués peuvent le consulter sur le site du Grand Besançon).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC**

**Finances**

### ↳ 1.1.1 - Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2009.

### ↳ 1.1.2 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits de 404 000 € dans l'attente du vote du Budget primitif 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 1.1.3 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2008)

Mmes HINCELIN et MENETRIER, MM. ALLEMANN, LOYAT et GONON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 114                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Ressources Humaines**

### ↳ 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

#### I. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

##### A/ Recrutement au poste d'Agent de maîtrise cellule collecte (catégorie C)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

##### B/ Recrutement au poste de Gestionnaire contrats publics (catégorie B) (service aide aux communes)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.
- 

##### C/ Recrutement au poste de Chargé de communication TCSP (catégorie B)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

#### D/ Recrutement au poste de Chargé de mission TGV / Grands Projets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

#### E/ Recrutement au poste de Technicien Patrimoine Bâtiment

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

#### F/ Recrutement au poste de Directeur Général Adjoint des Services

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'administrateur,
- la modification de la liste des emplois permanents.

#### G/ Recrutement au poste de Directeur de la Mission Locale (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative),
- la modification de la liste des emplois permanents.

#### II. CAP – Avancement de grade

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des grades énumérés ci-dessus,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 1.2.2 - Clause de rendez-vous salarial des agents de la CAGB en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification des conditions contractuelles des agents de la CAGB bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements**

### ↳ 2.1 - Schéma d'Accessibilité : Phase 3

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le schéma d'accessibilité du réseau de transport public d'agglomération GINKO et sa mise en oeuvre,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 2.2 - Convention avec les "Autoroutes Paris-Rhin-Rhône" (APRR) pour la mise en place d'un tarif préférentiel sur le périmètre du Grand Besançon

M. GUYEN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet "Pass' Grand Besançon",
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 119                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 2.3 - Convention avec la SNCF pour l'étude d'aménagement des haltes de la ligne ferroviaire nord

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'étude,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 2.4 - TCSP : proposition d'avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'Ouvrage Administrative

Mme Martine JEANNIN et MM. BONNET, OMOURI, ROSSELOT et SASSARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la signature d'un avenant n°2 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Administrative du projet de TCSP,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 2.5 - TCSP : lancement marché OPC, correctif

Mme Martine JEANNIN et MM. BONNET, OMOURI, ROSSELOT et SASSARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme le lancement, selon les dispositions du code des marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres pour le marché au titre de la mission d'OPC du projet Transport Collectif en Site Propre, sur la base du montant estimatif actualisé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ 2.6 - TCSP : mise en place d'un jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ».

Mme Martine JEANNIN et MM. BONNET, OMOURI, GONON et ROSSELOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, conformément au Code des Marchés Publics et suite à la délibération du 18 décembre 2008, :

- valide le choix d'une procédure de marché négocié et non de concours pour la mission de maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance du Transport en Commun en Site Propre,
- désigne MM. BAULIEU, ROY, GUYEN, LOYAT et CYPRIANI comme membres titulaires et Mmes CRABBE-DIAWARA et WEINMANN et MM. DEMONET, GUILLAUME et ALLEMANN comme membres suppléants du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 109                            Contre : 0                            Abstention : 2

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### ↳ 3.1 - ZAC Hauts du Chazal : avenant aux conventions d'avances de la SEDD

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de proroger de 3 ans les conventions d'avance en vigueur,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions portant sur les avances 2002, 2003 et 2006.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 115                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 3.2 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant convention AMIMAC et financement FRI

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un avenant à la convention avec l'ENSMM pour le financement du projet AMIMAC,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir,
- se prononce favorablement sur le financement de la CAGB de 45 000 € sous forme de subvention dans le cadre du FRI au bénéfice de l'ENSMM, pour le financement de travaux confiés à la société O de Sim (projet AMIMAC) sous réserve du maintien de l'activité de cette société pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 118                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 3.3 - PLIE - Avenant au protocole d'accord exceptionnel 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les dispositions contenues dans l'avenant,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant portant sur l'exercice 2008.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 119                            Contre : 0                            Abstention : 0

↳ 3.4 - Convention d'objectifs et de moyens entre la CAGB et l'association Mission Locale Espace Jeunes

Mme MENETRIER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et au PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 118                    Contre : 0                    Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie**

↳ 4.1 - Pilotage politique du site Natura 2000 "moyenne vallée du Doubs"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la candidature du Grand Besançon pour le seul pilotage politique du site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » (2009-2010).

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ 4.2 - Fonds "Centres de village" - critères enrichis par une approche Développement Durable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces nouveaux critères en faveur du Développement Durable.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ 4.3 - Evolution de la Charte de l'environnement en Agenda 21 - Plan Climat Territorial

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la complémentarité entre l'Agenda 21 et le Plan Climat Territorial et de la continuité du travail en concertation avec la Ville de Besançon,
- approuve l'abandon de la dénomination « Charte de l'environnement du Grand Besançon » et son remplacement par « Agenda 21 »,
- approuve l'inscription du Grand Besançon dans le programme européen Rêve d'Avenir, et se porte candidat pour travailler sur le thème notamment de l'adaptation du territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés nécessaires à la réalisation de ces deux feuilles de route,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour la mise en oeuvre de ces programmes,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ 4.4 - Demande de subvention par l'association AJENA pour la mise en oeuvre d'un programme européen intitulé " Pactes Energie "

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au programme PACTES ENERGIE proposé par l'Association AJENA,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention limitée à 3 000 € pour le financement de cette opération, sous réserve de l'attribution de l'aide de l'Europe,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°05 : Tourisme, Culture et Sports**

### ↳ 5.1 - Hébergement de plein air : validation du schéma et de la première étape de mise en oeuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les conclusions de principe du schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon,
- valide la première étape consistant à mettre en place progressivement un réseau d'aires d'accueil de camping-cars, ainsi que les éléments budgétaires associés,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117            Contre : 0            Abstention : 0

### ↳ 5.2 - Port fluvial d'agglomération : bilan de la gestion 2008, modalités de gestion à compter de 2009, adoption des tarifs et du règlement intérieur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de la saison 2008 à la halte du Moulin Saint-Paul,
- prend connaissance des nouvelles modalités de gestion du port fluvial d'agglomération pour 2009 liées à la mise en service des deux nouveaux sites de la halte du port fluvial de Besançon et de la halte de Deluz,
- se prononce favorablement sur les tarifs et le règlement intérieur 2009 applicables aux trois sites du port fluvial d'agglomération,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117            Contre : 0            Abstention : 0

## **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

### ↳ 7.1 - Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subventions pour un montant total de 29 058 €.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117            Contre : 0            Abstention : 0

### ↳ 7.2 - Projet de Convention de délégation du droit de réservation au titre des garanties d'emprunts en matière d'habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce modèle de convention de délégation du droit de réservation,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention avec chacune des communes de l'agglomération qui souhaite disposer du droit de réservation de logements,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117            Contre : 0            Abstention : 0

## **Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes**

### **↳ 8.1 - Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Signature d'un avenant (n°2)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette proposition d'avenant n°2 (ci-annexé),
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

### **↳ 9.1 - Adhésion à Amorce**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'association AMORCE,
- désigne Monsieur Patrick RACINE comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre TAILLARD comme suppléant pour représenter le Grand Besançon au sein des diverses instances de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **↳ 9.2 - Avenant à la convention de Locaux du Centre Technique Municipal - CAGB / Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de transfert relatif à l'extension des surfaces de locaux professionnels mis à la disposition du service collecte des déchets,
- autorise Monsieur Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer cet avenant,
- prévoit l'inscription des dépenses liées à cet avenant dans les budgets 2009 et suivants de la CAGB (Budget Annexe).

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 120                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Questions diverses**

### **↳ 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 117                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **↳ 10.2 - Motion : Les Délégués du Grand Besançon "Pour un Grenelle de la fiscalité"**

A l'unanimité, l'abstention, la motion est adoptée par le Conseil de Communauté.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 1

## Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents** : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) **Auxon-Dessus** : Geneviève VERRO **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE **Besançon** : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Philippe CHANEY **Boussières** : Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY **Braillans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) **Chaleze** : Christophe CURTY **Chalezeule** : Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : Christiane BEUCLER **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz** : Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennes** : Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Larnod** : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux** : Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Miserey Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) **Pelousey** : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle** : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) **Saône** : Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER

**Etaient absents** : **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney** : Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure** : Auguste KOELLER **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Nancray** : Daniel ROLET **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes** : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance** : Thomas JAVAUX

### **Procurations de vote** :

**Mandants** : **Auxon Dessus** : Serge RUTKOWSKI **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) **Nancray** : Daniel ROLET **Pirey** : Jacques COINTET

**Mandataires** : **Auxon Dessus** : Geneviève VERRO **Besançon** : Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre** : Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN **Pirey** : Robert STEPOURJINE

**Grand  
Besançon**



## **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

***Procès-verbal***

Conseil de Communauté  
Séance du 12 février 2009  
à la CCI du Doubs

## Ordre du jour :

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b> .....	13
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	13
<b>Commission n°01 – Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC</b> .....	14
Finances .....	14
Rapport n°1.1.1 – Débat d'orientations budgétaires .....	14
Rapport n°1.1.2 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2009 .....	54
Rapport n°1.1.3 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2008) .....	54
Ressources Humaines .....	55
Rapport n°1.2.1 – Ajustements techniques de la liste des emplois permanents.....	55
Rapport n°1.2.2 – Clause de rendez-vous salarial des agents de la CAGB en contrat à durée indéterminée .....	55
<b>Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aides aux Communes</b> .....	55
Rapport n°8.1 – Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) – Signature d'un avenant (n°2) .....	55
<b>Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés</b> .....	56
Rapport n°9.1 – Adhésion à Amorce.....	56
Rapport n°9.2 – Avenant à la convention de Locaux du Centre Technique Municipal - CAGB / Ville de Besançon .....	56
<b>Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements</b> .....	56
Rapport n°2.1 – Schéma d'Accessibilité : Phase 3.....	56
Rapport n°2.2 – Convention avec les « Autoroutes Paris-Rhin-Rhône » (APRR) pour la mise en place d'un tarif préférentiel sur le périmètre du Grand Besançon .....	57
Rapport n°2.3 – Convention avec la SNCF pour l'étude d'aménagement des haltes de la ligne ferroviaire nord.....	58
Rapport n°2.4 – TCSP : proposition d'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'Ouvrage Administrative.....	58
Rapport n°2.5 – TCSP : lancement marché OPC, correctif.....	60
Rapport n°2.6 – TCSP : mise en place d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance.....	60
<b>Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion</b> .....	62
Rapport n°3.1 – ZAC Hauts du Chazal : avenant aux conventions d'avances de la SEDD.....	62
Rapport n°3.2 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant convention AMIMAC et financement FRI .....	63
Rapport n°3.3 – PLIE – Avenant au protocole d'accord exceptionnel 2007 .....	63
Rapport n°3.4 – Convention entre la CAGB et l'association Mission Locale Espace Jeunes .....	63

<b>Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie</b> .....	64
Rapport n°4.1 – Pilotage politique du site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » .....	64
Rapport n°4.2 – Fonds « Centres de village » - critères enrichis par une approche Développement Durable .....	64
Rapport n°4.3 – Evolution de la Charte de l'environnement en Agenda 21 – Plan Climat Territorial	65
Rapport n°4.4 – Demande de subvention par l'association AJENA pour la mise en œuvre d'un programme européen intitulé « Pactes Energies » .....	65
<b>Commission n°05 : Tournisme, Culture et Sports</b> .....	66
Rapport n°5.1 – Hébergement de plein air : validation du schéma et de la première étape de mise en œuvre .....	66
Rapport n°5.2 – Port fluvial d'agglomération : bilan de gestion 2008, modalités de gestion à compter de 2009, adoption des tarifs et du règlement intérieur .....	67
<b>Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville</b> .....	68
Rapport n°7.1 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés .....	68
Rapport n°7.2 – Projet de Convention de délégation du droit de réservation au titre des garanties d'emprunts en matière d'habitat .....	68
<b>Questions diverses</b> .....	68
Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil .....	68

**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Conseil de Communauté**  
**Séance du 12 février 2009**

*(La séance est ouverte à 18 h 20 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. LE PRESIDENT.**- Si vous voulez bien vous asseoir, merci.

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>
--

<b>Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté</b>
--

**M. LE PRESIDENT.**- Il faut désigner un ou une secrétaire de séance, c'est traditionnellement le plus jeune ou la plus jeune, mais il faut changer un peu. Thomas JAVAUX, tu n'es pas très vieux, tu pourrais être secrétaire de séance ce soir. De toute façon il n'y a rien à faire, donc ça te va bien ! Tu signeras, voilà.

Donc ce sera Thomas JAVAUX. Généralement c'est toujours Hayatte ou Carine MICHEL, Nicolas GUILLEMET ou Béatrice RONZI, c'est pour changer un peu.

On doit aussi approuver le dernier procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté. Je présume qu'il n'y a pas de remarque ? Vous savez que nous avons désormais une sténotypiste et que tout est retransmis ; d'ailleurs faites attention parce que même si vous dites des choses qui vous échappent c'est retranscrit intégralement. Parce que quelquefois, quand on relit, on dit : « mais je n'ai pas dit ça », « si, si, vous l'avez dit, d'ailleurs c'est tapé et c'est enregistré », donc faites attention.

Maintenant, on va passer au débat d'orientations budgétaires.

Je vais lire aussi les pouvoirs :

CYPRIANI à HINCELIN

PANIER à RONZI

ROLET à MARTIN

COINTET à STEPOURJINE

BULTOT à CRABBE-DIAWARA

GELIN à ROSSELOT

AKODAD à BODIN

BENETEAU à DEMONET

RUTKOWSKI à VERRO

Françoise FELLMANN à ROY

POISSENOT à FALCINELLA

JEANNIN Sylvie de Besançon à BONTEMPS

PEQUIGNOT à Martine JEANNIN

Finances

**Rapport n°1.1.1 – Débat d'orientations budgétaires**

**M. LE PRESIDENT.-** Ce soir c'est un moment important, notre débat d'orientations budgétaires, surtout, et cela ne vous a certainement pas échappé, lorsque nous nous sommes réveillés vendredi matin, ou pour certains jeudi soir, nous avons appris que le Président de la République avait annoncé la suppression de la taxe professionnelle en 2010. J'ai noté que pour nous tous c'était une mesure à somme nulle car elle devrait être compensée notamment par la taxe carbone. C'est ce qui est annoncé. C'est vrai que cette annonce de la suppression de la principale ressource des collectivités... nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fallait faire une réforme de cette taxe professionnelle, que c'est un impôt injuste, qu'il fallait le modifier, bien. Il y a d'ailleurs une commission qui travaille là-dessus, c'est la commission BALLADUR, et à ma connaissance elle n'a pas encore rendu ses travaux, en tout cas la commission BALLADUR continue à travailler. Mais cela intervient alors même que nos collectivités, en tant qu'investisseurs publics, puisque je rappelle que 73 % des investissements sont des investissements publics, donc nos collectivités sont fortement sollicitées entre autres par le Président de la République, et je crois qu'il a raison là-dessus, en disant qu'il faut que les collectivités montrent l'exemple. On nous sollicite donc pour soutenir l'économie, donc c'est vrai qu'il y a quelque chose là que j'ai du mal à comprendre, comment on nous demande à un moment d'investir encore plus, encore plus vite, on nous dit, alors bien sûr, la taxe professionnelle n'est pas supprimée, la taxe carbone il faut voir, enfin je vais revenir là-dessus dans un instant sans être cependant trop long. Tout cela, je le disais, à un moment où la commission BALLADUR réfléchit à une réforme de l'organisation territoriale et qu'elle n'a pas encore terminé tous ses travaux.

Cette annonce aussi, ce qui est un peu gênant, nous en avons parlé entre autres à la MGVF, maires de Gauche et maires de Droite, maires de Droite et maires de Gauche, elle intervient alors que les associations d'élus qui demandent depuis longtemps, je le disais à l'instant, une réforme, mais une réforme juste de la fiscalité locale directe, n'ont pas été concertées, et celles-ci, toutes, que ce soit d'ailleurs aussi l'association des maires de France, ou l'ADCF, toutes ces associations sont unanimes pour mettre en avant le caractère vraiment unilatéral de cette décision et rappeler quand même que la TP, en France, d'ailleurs ce n'est pas 8 Md € de recettes qu'il faut compenser, mais beaucoup plus, la TP, en France, c'est 25 Md €, ce n'est donc pas 8. L'association des maires des grandes villes, ainsi que l'assemblée des communautés de France dont le Grand Besançon est membre ont très vite réagi et pris des positions qui sont concordantes. L'AMGVF tient à faire prendre conscience de l'ampleur d'une telle rupture fiscale puisque la TP acquittée par les entreprises représente 40 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui, lui, est de 60 Md €, ou encore de l'impôt sur les sociétés qui est également une somme équivalente de 60 Md €, et ce sont donc les deux impôts les plus importants en volume après la TVA. Pour mémoire, la TVA c'est aux alentours de 190 Md €.

Michel DESTOT, le Président de l'AMGVF, a, dans un communiqué que vous avez certainement vu, affirmé qu'au-delà des difficultés financières que nous pourrions avoir, parce que pour l'instant rien n'est décidé, et puis j'espère qu'il y aura quand même des négociations et qu'on trouvera des moyens, parce que de toute façon il y a aussi une chose qu'il faut dire, c'est qu'on peut supprimer la TP mais elle sera bien remplacée aussi par un autre impôt, parce que je ne vois pas comment le pays pourrait faire l'économie de 28 milliards de recettes dans le contexte actuel. Mais il y a quelque chose qui est ennuyeux, c'est que cette suppression risque de rompre le lien entre les entreprises et les collectivités locales et, relève Michel DESTOT, que les collectivités et leurs regroupements ont besoin de garanties et de visibilité quant à la

pérennité de leurs ressources. Quand on va s'engager, comme toutes les collectivités, entre autres à la demande du gouvernement, dans des investissements lourds, il faut que l'on soit sûr que les financements et que nos recettes seront pérennisés pour les années à venir, et ces deux conditions essentielles viennent donc d'être rompues par cette déclaration qui compromet d'ailleurs, il faut le dire, l'efficacité du plan de relance.

Et puis il y a aussi quelque chose auquel nous tenons beaucoup, tous, c'est le principe de l'autonomie financière des collectivités locales qui, elle, cette autonomie financière, est inscrite dans la Constitution et qui imposera donc à l'Etat de remplacer la TP par un nouvel impôt. Alors la question c'est qui paiera les 25 milliards. Il faut effectivement une juste contribution des entreprises aux infrastructures, aux services publics locaux, aux actions de développement économique qui sont menées par nos collectivités territoriales, nos collectivités locales, nos établissements publics, parce qu'ils participent grandement à l'attractivité, au développement de notre territoire. C'est pour cela qu'au nom de l'AMGVF, Michel DESTOT, avec l'ensemble des maires des grandes villes et des présidents d'interco, a réclamé un Grenelle, c'est à la mode, mais en plus c'est bon, un Grenelle de la fiscalité locale avec l'Etat, les collectivités locales et les entreprises pour mettre tout cela à plat. D'ailleurs les chefs d'entreprise ne s'y trompent pas, j'en ai rencontrés plusieurs, certains m'ont téléphoné en disant... bon, bien sûr, la TP, si on la diminue, c'est bien, sauf qu'ils disent qu'on va la remplacer par autre chose, c'est évident, et puis il y a un moment où, je le répète, les collectivités, c'est 73 % de l'investissement public, cela pose tout de même un certain nombre de problèmes.

Le Président de l'ADCF, autre association à laquelle nous participons, et là c'est plutôt d'ailleurs Gabriel BAULIEU qui m'y représente, le Président, Daniel DELAVEAU, souligne le paradoxe qu'il y aurait entre le renfort de l'intercommunalité qui est souhaité entre autres par la commission BALLADUR et le fait que l'intercommunalité ne disposerait plus de visibilité financière. Et de plus, il déclare, Daniel DELAVEAU, que l'impôt économique local doit constituer le juste retour des efforts qu'elles accomplissent pour accueillir les entreprises et leur offrir des services. C'est vrai que si ce lien n'existe plus, comment les collectivités territoriales, pourquoi seraient-elles incitées à investir, à faire des zones industrielles alors qu'il n'y aurait plus ce lien direct entre l'entreprise et la collectivité ? C'est quelque chose qui est très inquiétant et nous avons d'ailleurs pris conscience de cela dans notre agglomération, c'est pour cela que nous avons mis, vous le savez, une dotation d'initiative économique pour encourager les communes de notre agglomération qui allaient continuer à créer des zones d'activité économique plutôt que de faire uniquement de l'habitat, et si ce lien existe... il n'existe plus, plus exactement, cela pose un vrai problème, et d'autre part nous n'aurons plus d'autonomie financière, mais je vais être rapide là-dessus parce que je crois que Gaby m'a dit qu'il allait réintervenir là-dessus, nous n'aurons plus d'autonomie financière, et il ne faut pas, quand même, que désormais les collectivités locales soient une variable d'ajustement au niveau de leurs financements.

Au-delà des positions de ces deux associations, ce sont toutes des associations d'élus dont l'AMF, dont le Président, je le rappelle, est Jacques PELISSARD, qui ont signé un même communiqué de presse pour demander une réforme globale de la fiscalité locale avec le respect d'un certain nombre de principes, on peut au moins en donner trois :

- tout d'abord le premier, l'autonomie fiscale des collectivités territoriales,
- le second, lui aussi essentiel à mon sens, c'est le maintien du lien fiscal entre les entreprises et les territoires qui favorise le dynamisme économique.

Comme me disait le maire du Havre, c'est vrai qu'il a de la TP, mais parce qu'il a de la TP il accepte entre autres des entreprises polluantes, compliquées. Si demain il n'y a plus la TP, qui est-ce qui va aller accepter dans sa commune une activité polluante ? Plus aucune, puisqu'il n'y aura plus de lien direct entre la taxe professionnelle, entre la recette et l'implantation de cette entreprise.

- et puis il faut aussi qu'il y ait une cohérence d'ensemble entre les réformes territoriales qui sont à l'étude et les réformes fiscales.

Voilà, pour ma part je souscris totalement à ces prises de position, je ne veux pas du tout faire un débat politique là-dessus, ce n'est pas le lieu ce soir, ni même le sujet, puisque même si cela peut faire sourire certains, que ces analyses-là ne sont pas, j'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus dans un certain nombre de quotidiens, sur un certain nombre de radios, mais ce sont aussi les positions de l'ensemble des maires des villes, des grandes villes et des intercommunalités, et des petites villes aussi. Je crois que l'ensemble des maires de France sont d'accord avec cela, il ne faut pas en faire un problème politique, il faut dire simplement que nous sommes inquiets et que nous demandons donc un certain nombre d'éclaircissements, puisque pour le Grand Besançon les recettes de TP représentent 60 % de nos recettes fiscales et 40 % de l'ensemble des ressources de fonctionnement.

Pour mémoire, pour nous, en 2008, puisque 2009 n'est pas voté, c'est 42,3 M € les recettes fiscales de la taxe professionnelle. Au passage, je rappelle quand même qu'il fallait peut-être faire quelque chose, qu'il fallait réformer, mais pas de cette façon-là, parce qu'on peut rappeler que depuis 1979 il y a eu 10 réformes de la taxe professionnelle, 10, et que les dernières, bien sûr, n'ont pas été compensées intégralement. Alors pour le Grand Besançon il y a le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée et l'instauration du ticket modérateur, on a tout de même perdu ½ M €, la suppression de la part salaire progressive à partir de 1999 et intégrale dès 2003, la perte estimée, Gaby en parle souvent, c'est 6,5 M €, et puis tout simplement la réforme de la TP de France Télécom, la perte estimée, depuis 2003, c'est 1,32 M €, chiffres 2009.

Quand vous additionnez tout cela année par année vous vous rendez compte que cela finit par faire beaucoup d'argent à une période où on aurait besoin d'investir pour relancer l'économie.

Voilà, juste un chiffre pour terminer, en cumulé, les pertes dues à ces réformes, depuis 2004, c'est tout de même 34 M € de pertes pour notre agglomération, à cet instant précis c'est 34 M € quand on additionne ces mesures année par année.

Donc voilà, il y a vraiment une grande inquiétude, je vous proposerai d'ailleurs une motion qui pourra, à mon avis, être votée par toutes et par tous parce que l'inquiétude, elle est au niveau de l'ensemble du pays. Quant à la taxe carbone, c'est une bonne chose en soi, je citerai simplement, comme cela tout le monde aura pu parler, la taxe carbone, Jacques PELISSARD dit, et il a raison : « c'est une réponse partielle, c'est une bonne réponse, mais elle ne pourra jamais compenser les 20 Md € qui proviennent des entreprises », et d'autre part il dit aussi, et je redis moi aussi qu'il est absolument impératif de maintenir un lien fiscal entre les entreprises et les territoires. Je ne vous redis pas l'exemple que j'ai donné du Havre, mais on l'a même dans nos régions, par exemple mon voisin a des entreprises de transport, une base de logistique, vous autres en avez aussi, il est clair que si demain il n'y a plus la TP on n'a pas intérêt d'avoir une base de logistique dans sa commune, à laisser passer des semi-remorques, on a au contraire intérêt à avoir des petits pavillons coquets. Dannemarie-sur-Crète, vous avez aussi des locaux classés SEVESO, demain, s'il y a besoin de les agrandir, vous dites : « moi, cela ne me rapporte rien, allez faire des locaux... », je crois que ce sont des vrais problèmes.

Voilà ce que je voulais vous dire, d'ailleurs dans tous les rangs, y compris dans ceux de la majorité parlementaire, tout le monde est unanime pour dire que ça ne va pas et qu'il faut vraiment retravailler le sujet. J'ai bien noté que bien sûr il y aurait des compensations mais lesquelles ? Et puis on sait bien qu'à terme, de toute façon on perd toujours et puis après on n'a plus d'autonomie financière, et l'autonomie financière c'est quelque chose qui, à mon avis, est capital.

Je crois, Madame BRANGET, que vous voulez dire un mot, je vous passe volontiers la parole.

**Mme BRANGET.**- Oui, merci Monsieur le Président. Je ne peux pas m'empêcher de ne pas répondre.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous en prie.

**Mme BRANGET.**- Puisque vous avez cité des chiffres et vous interpellez pour signer une motion. Tout le monde reconnaît, et le gouvernement en premier, qu'il peut y avoir une inquiétude pour les collectivités, mais inquiétude qui a été levée puisqu'il a été dit et répété que ce serait compensé. Et les 29 milliards que vous soulignez, ce ne sont pas les milliards donnés aux collectivités, c'est 8 milliards, cela a été réaffirmé par le gouvernement mardi après-midi. Il s'agit de 8 milliards redistribués aux collectivités, et non pas 29.

Je dois dire quand même que la part salaire qui a été unilatéralement supprimée à un moment donné ne vous avait pas particulièrement contrarié, donc je pense qu'aujourd'hui, qu'on veuille supprimer cette taxe professionnelle que tout le monde, unanimement, reconnaît comme un impôt injuste, c'est un véritable serpent de mer qui dure depuis des années, et je crois que le Président de la République a tranché, et je pense que c'est une bonne chose parce que c'est véritablement un impôt injuste qui pénalise les investissements et il vaudrait mieux, effectivement, créer de la valeur ajoutée et taxer cette valeur ajoutée, c'est bien ce qui est prévu, donc qu'on ait besoin également de compensation c'est évident, et le gouvernement s'est engagé à fournir des compensations.

Alors je veux bien que l'on soit inquiet, c'est possible, l'autonomie financière, vous dites que c'est absolument indispensable de la conserver, il faut tout de même savoir que le fonctionnement des collectivités est tout de même alimenté par le budget de l'Etat, et de ce fait c'est directement l'impôt du contribuable, donc je veux bien qu'elles soient autonomes, mais elles sont alimentées, quand même, par l'argent de tout le monde, elles sont financées par tout le monde, et que l'on réfléchisse, au niveau des collectivités, je crois qu'aucun d'entre nous ne pourrait être en désaccord avec ce qui est mené actuellement, donc c'est une réforme qui est souhaitée par tous, qu'on enlève quelques collectivités, qu'on enlève un peu du millefeuille, c'est important, et que le Président puisse peut-être unilatéralement supprimer la taxe professionnelle, mais de toute façon elle sera compensée par autre chose, je crois que les entreprises peuvent s'en réjouir à un moment où justement elles sont en difficulté. Alors je veux bien que l'on maintienne un lien fiscal avec les entreprises, encore faut-il qu'elles existent, parce que quand une ville comme la nôtre... vous savez parfaitement qu'elle est en majorité administrative, elle a beaucoup moins de TP qu'elle ne pourrait en avoir, donc de toute façon on réfléchit depuis tellement d'années sur l'alternative à la taxe professionnelle, eh bien si cela se fait c'est très bien. Et puis on aura d'autres compensations, c'est à la réflexion et on ne peut pas attaquer avant même que ce soit à la réflexion.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais, Madame BRANGET, tout le monde est d'accord pour dire, certes, qu'il y ait une réforme. Simplement, ce avec quoi nous ne pouvons pas être d'accord, c'est sur le caractère unilatéral de cette décision alors qu'il y a des associations d'élus, qu'il y a des comités qui travaillent, le comité des finances locales qui travaille depuis des mois et des années là-dessus, et qu'il n'y a eu aucune concertation, et je répète que cette inquiétude, eh bien au moins il y aura quelqu'un qui est satisfait, j'aurai rencontré une personne, il y en aura certainement d'autres dans cette salle, mais je crois que l'ensemble des maires que j'ai pu rencontrer, je le répète, de Gauche comme de Droite, sont très inquiets. Quand vous dites qu'elle sera compensée, écoutez, ici on est entre élus, vous n'allez pas pouvoir expliquer à qui que ce soit ici que c'est toujours compensé intégralement. Ce n'est pas vrai, ce n'est jamais compensé intégralement.

Vous avez parlé de la suppression de la taxe salaire qui avait été faite entre autres par le gouvernement JOSPIN pour relancer, en diminuant les charges des entreprises, relancer l'emploi...

**Mme BRANGET.**- Eh bien relancer l'emploi est bien la volonté du Président de la République, c'est bien ça.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais madame je vous rappelle que cela n'a pas été fait le soir au journal télévisé pendant une interview, c'était une loi qui était passée à l'Assemblée Nationale où cela avait été très très largement débattu, et on peut d'ailleurs, avec le recul, voir un retour d'expérience, on pourrait se demander d'ailleurs si tous les allègements fiscaux qu'il y a eu ont entraîné autant de créations d'emplois qu'on l'espérait, et moi je peux vous dire très clairement non. Et puis c'est le caractère unilatéral qui est de dire « on décide », la taxe carbone, après, cela dépend comment on calcule, entre les 8 milliards, les 28 milliards, ça dépend, je ne vais pas polémiquer avec vous là-dessus.

**Mme BRANGET.**- C'est de la bouche d'Eric WOERTH, mardi après midi, qui l'a bien précisé puisqu'il était interpellé sur la même chose, sur les 29 milliards.

**M. LE PRESIDENT.**- D'accord Madame BRANGET, mais simplement que l'expérience nous fait penser effectivement que cela ne sera pas totalement compensé puisque je répète quand même ce chiffre que vous ne pouvez pas nier, que vous ne pouvez pas nier, c'est que depuis 2004 c'est tout de même 34 M € que nous avons perdus, premièrement, et que deuxièmement, s'il faut trouver un dispositif pour effectivement faire en sorte que nos entreprises puissent vivre et se développer, mais cela ne peut pas se faire comme cela, de façon unilatérale, et je ne vois pas, personne, même pas Monsieur PELISSARD, ne voit comment la taxe carbone peut répondre à cela.

Et puis le lien qu'il y a entre l'entreprise, le territoire et la fiscalité, je le répète, c'est essentiel, c'est essentiel ! Parce que comment voulez-vous... on va prendre... imaginez qu'Arcelor Mittal veuille revenir installer une aciérie, pour prendre cet exemple, on va la mettre ici, dans l'agglomération ? Vous allez vouloir d'une aciérie ici ? Remarquez, vous allez me dire que nous ne prenons pas grand risque, parce que là aussi, il y avait eu des engagements qui avaient été pris, on peut voir ce qu'il en reste un an après.

Donc cette motion que je vous proposerai, Madame BRANGET, vous la signerez ou vous ne la signerez pas, c'est une motion qui n'est dirigée contre personne, c'est une motion qui dit : « attention, danger, nous n'avons plus de lisibilité à un moment où le Président de la République nous demande d'investir, on met un doute sur nos possibilités d'engagements financiers, c'est ça qui est dramatique, et il y a des associations qui travaillent là-dessus, il y a des experts qui travaillent là-dessus, il y a une commission qui travaille là-dessus avec Monsieur BALLADUR sur la réforme des territoires, et comme ça, unilatéralement... écoutez, vous êtes parlementaire, me semble-t-il, vous parliez de la réforme de la taxe professionnelle du gouvernement JOSPIN, mais à l'époque j'occupais le siège que vous occupez actuellement, il me semble qu'on en avait largement, largement débattu au parlement. Là, vous allez toujours pouvoir en débattre, sauf que désormais on sait déjà que c'est 2010. Donc je crois que même sur le procédé on pourrait en discuter, mais si on commence à discuter du procédé on va faire de la politique, moi je ne veux pas faire de la politique, je dis simplement qu'il y a une très très grande inquiétude par rapport à cela.

*(Plusieurs rires dans la salle)*

**M. LE PRESIDENT.**- Ecoutez, je ne suis pas d'accord avec vous ! Parce que j'étais encore à Paris mardi et mercredi, mardi j'étais à Bruxelles, mercredi j'étais à Paris, j'ai vu des dizaines de collègues de Gauche comme de Droite qui sont tous aussi inquiets, tous aussi inquiets, ce n'est pas que les maires de Gauche. J'ai même vu des parlementaires de votre organisation politique qui sont eux-mêmes très inquiets.

Eric ALAUZET, Christophe LIME et Jean ROSSELOT.

Attendez, je vais prendre... vous aurez donc bien compris que je n'étais pas contre une réforme mais pas n'importe comment.

Eric ALAUZET, Christophe LIME, Jean ROSSELOT, Philippe GONON. C'est ça ? Et Pascal BONNET.

Eric.

**M. ALAUZET.**- Ce qui n'est pas très sain dans cette affaire-là c'est la précipitation et la préparation avec laquelle cette annonce a été faite, effectivement, et cela ne nous donne pas de visibilité sur l'autonomie des collectivités locales, sur la pérennité des financements. Une petite précision sur les compensations, il faut qu'on arrête ce débat-là, je crois que tout le monde convient que les compensations sont à l'euro pour l'euro au jour du transfert, par contre c'est dans le temps que la compensation ne se fait pas, je crois que là-dessus c'est assez contestable et je crois qu'il faut l'admettre en tant que tel.

Pour autant, je pense qu'il ne faut pas passer à côté du débat de fond. Chacun convient que la taxe professionnelle a trop longtemps pénalisé l'emploi, qu'elle pénalise les investissements, je dirais de manière aveugle, et c'est cela qui est très embêtant, enfin bref, c'est un impôt qui est dépassé aujourd'hui. Je pense que la question de la taxe carbone, il est heureux qu'elle vienne enfin en plein jour, cela fait 10 ou 15 ans que certains dont je suis en parlent, il est temps qu'elle vienne prendre la place, c'est l'outil de la modernité qui peut vraiment réorienter notre économie vers une économie durable, il ne faut donc pas louper cette occasion-là, j'espère que la réflexion sera de qualité autour de cette question, économie durable, sinon c'est d'autres crises économiques qui se préparent sur fond de crise climatique et énergétique, donc c'est vraiment important de ne pas louper ce débat.

Je donne un simple exemple sur la question des déchets, la taxe générale sur les activités polluantes qui pénalise et l'enfouissement et l'incinération permet de récupérer des recettes qui vont dynamiser d'autres secteurs économiques autour de la prévention des déchets, du recyclage, etc. Donc je pense que c'est véritablement comme cela qu'il faut concevoir les choses pour avoir demain une économie qui soit solide.

J'aimerais bien que notre motion, quand même, elle évoque notre attachement, l'attachement de notre collectivité à ce qu'on s'appuie dans l'avenir à des dispositifs fiscaux qui nous orientent vers une économie durable, cela me paraît important, cela ne remet pas du tout en cause ce qui est écrit là, puisque je partage tout à fait ce qui est écrit là, mais quand même il faut que l'on donne un signal sur le futur.

Juste à titre de clin d'œil, puisque le Président disait tout à l'heure : « mais personne ne voudra des entreprises qui polluent », je dirais que ce serait presque l'inverse, parce que si la taxe carbone revient aux collectivités on aura presque intérêt à avoir des entreprises qui polluent. Mais c'est un clin d'œil, j'espère que ce ne sera pas comme ça.

**M. LE PRESIDENT.**- Sur la taxe carbone, Eric, d'accord, mais on peut quand même penser que même 8 Md € avec la taxe carbone... j'attends de voir.

Enfin, mais on peut rajouter effectivement sur la motion quelque chose qui rappelle notre attachement à cela, cela ne me pose, tu le sais bien, aucun problème.

Christophe LIME.

**M. LIME.-** Oui, par rapport à la motion qui est présentée ce soir, on est totalement satisfait puisqu'on vous avait écrit pour pouvoir avoir une motion ce soir par rapport à cela.  
Je reprendrai deux propos puisque...

**M. LE PRESIDENT.-** On l'avait prévu aussi nous, mais c'est une démarche commune.

**M. LIME.-** Non, non, sans problème.

Simplement par rapport aux propos que dit Madame BRANGET, je crois qu'ils sont très significatifs quand elle dit : « le Président de la République a décidé » c'est très emblématique puisque le soir même le Ministre des finances n'était même pas au courant puisqu'il a fui les journalistes quand ils ont commencé à lui poser un certain nombre de questions dans le cadre de la compensation. Donc je pense que cela pose un vrai problème de démocratie, et tout particulièrement lorsqu'il y a une commission qui est pluraliste et qui est en train de réfléchir dans le cadre des attributions sur l'ensemble des collectivités, dont un des principaux projets est justement de donner des autonomies financières par rapport à l'ensemble des collectivités, c'est-à-dire de mettre le plus possible des impôts en fonction des collectivités pour pouvoir au mieux les responsabiliser.

Je pense que la décision qui est prise aujourd'hui, même si tout le monde était d'accord dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, va complètement à l'encontre de tout ce que voulaient les élus dans le cadre de l'évolution en termes de responsabilités de l'ensemble de nos collectivités.

L'autre point, y compris il va falloir que l'on fasse attention par rapport à nos orientations budgétaires, c'est-à-dire que ce soir on va discuter de nos orientations budgétaires, et si vous regardez bien à l'intérieur du document, il était prévu que d'ici 2018 on augmente à 17 % la taxe professionnelle, ça veut dire que même si on est compensé, comme le disait Eric ALAUZET tout à l'heure, à l'euro près, cela veut dire que toutes les évolutions que nous avons programmées sont en train de se casser la figure, il m'étonnerait que les compensations aillent y compris dans les augmentations qu'on avait prévues. Ça veut dire que cela doit nous amener aussi à une vraie prudence, tout particulièrement dans le cadre de notre non-fonctionnement par rapport à notre agglomération.

Le dernier point, c'est l'inquiétude qu'il peut y avoir et qui est souvent relayée par l'ensemble des citoyens de l'agglomération, c'est-à-dire que si à un moment on n'a plus suffisamment de recettes au niveau de notre agglomération, je pense que personne ne souhaite qu'un jour ou l'autre soit mise une nouvelle ligne sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, parce que quand on parle d'impôts qui sont complètement injustes, je pense que le Président de la République, en fonction des manifestations qu'il y a pu avoir, aurait bien mieux fait de commencer à revoir un peu un autre impôt qui est complètement injuste, c'est celui de la taxe d'habitation.

**M. LE PRESIDENT.-** Tous les impôts sont injustes, mais la taxe d'habitation est un impôt qui est particulièrement injuste, c'est clair. Comme dit Gaby, mais on va aller le chercher où le pognon ? C'est ça, parce que demain, la grande incohérence, c'est de dire aux collectivités, et je le répète : « investissez plus mais on limite vos moyens », c'est là qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. Que le Président de la République décide, d'accord, mais est-ce que l'on peut décider sans tenir compte de tous ceux qui décident et qui travaillent ? Moi, je serais Monsieur BALLADUR, j'aurais rendu ma copie et j'aurais dit : « faites sans moi », parce que là, il passe pour un vrai "couillon" dans cette affaire-là ! Avec tout le respect que j'ai pour lui, et j'en ai beaucoup, en plus. Mais il travaille avec des gens comme FOURCADE, ces gens-là qui sont des gens qui travaillent là-dessus, ils n'ont pas encore rendu leurs travaux que c'est déjà décidé ! Excusez-moi, c'est quand même un peu surprenant.

Jean ROSSELOT qui ne va pas être d'accord avec moi, j'imagine, ou alors ce serait une première.

**M. ROSSELOT.**- Quelques mots, Monsieur le Président, mes chers collègues, sur ce que vous appelez la préparation, les compensations et le lien avec les entreprises, et ce très rapidement.

Sur la préparation, soi-disant préparation, je n'ai à dire que ceci : qu'a fait, qu'a dit le Président de la République ? Je crois qu'il n'a fait que de proposer de poursuivre dans la voie ouverte par Lionel JOSPIN, et d'ailleurs soutenu par Jean-Louis FOUSSERET...

**M. LE PRESIDENT.**- Non, non...

**M. ROSSELOT.**- Laissez-moi finir.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous allez dire que je vous interromps, mais c'est vrai, ce n'est pas du tout le même principe ! Je ne peux pas laisser dire que c'est...

**M. ROSSELOT.**- Mais laissez-moi finir ma phrase !

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne peux quand même pas laisser dire cela.

**M. ROSSELOT.**- Et dire que je suis réputé pour couper la parole des gens !

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, eh bien ce soir j'accepte que vous disiez que je vous la coupe, car c'est faux parce que vous êtes en train...

*(Brouhaha dans la salle)*

**M. ROSSELOT.**- Prenez des précautions de langage !

**M. LE PRESIDENT.**- Vous êtes en train de dire un mensonge, mais j'assume ce que j'ai dit. Je dis que le principe est totalement différent puisque le parlement avait été saisi et il y avait eu un débat au parlement, et que là il n'y a eu aucun débat au parlement, que c'est le fait du prince.

Et vous pouvez enregistrer cela aussi.

**M. ROSSELOT.**- Je peux reprendre ? Donc pour moi, menteur ou pas, mais mon avis est celui-là, le Président de la République n'a fait que proposer de poursuivre, je le répète, dans la voie ouverte par Lionel JOSPIN, à l'époque, qui est de ceux, qui, au parlement, très légitimement, le soutenaient. Pourquoi ? parce qu'il y a 10 ans le gouvernement a supprimé la part liée aux salaires et qu'il restait la part liée aux investissements. Autrement dit, il y a 10 ans, vous avez supprimé la part salariale parce qu'elle empêchait d'embaucher et vous avez bien fait, et il restait la base d'investissement qui empêche d'investir, et il faut la supprimer.

Je pourrais presque, en troisième lieu, abonder dans le sens d'Eric ALAUZET en disant qu'il faut prolonger l'éco fiscalité de Dominique VOYNET, peut-être en effet substituer une taxe qui permette de moins polluer.

Voilà ce que je voulais dire dans un premier point.

Pour les compensations, on connaît, vous savez, ça a été écrit dans les rapports que vous nous soumettez, que le compte n'y était pas pour la compensation justement de la part salariale supprimée par Dominique STRAUSS-KAHN il y a 10 ans. Ce que l'on peut dire, hormis la piste de la taxe carbone, on sait que des mesures seront esquissées, ça s'emboîte parfaitement, je ne pense pas qu'il y ait un déshonneur quelconque à l'encontre de BALLADUR, des pistes qu'on attend tous avec intérêt qui seront esquissées

après le premier compte rendu du comité BALLADUR sur la réforme des administrations locales qui devrait être rendu à la fin du mois ou dans le courant du mois prochain.

Troisièmement et pour terminer, le lien avec les entreprises. Le lien avec les entreprises reste parfaitement établi à travers l'impôt sur le foncier bâti. Moi, je dirais même que vos documents ne font jamais assez, puisqu'on est dans les orientations budgétaires, ne font jamais assez ressortir cet aspect-là des choses, nous aurions, à travers le foncier bâti que tout le monde paie, enfin les propriétaires, mais donc les entreprises, une excellente occasion de nous munir d'un observatoire fiscal à partir de la taxe foncière, parce que c'est clair, c'est déterminé, et qui nous permette de suivre l'évolution de la santé financière et des surfaces déployées au profit des entreprises.

Voilà les trois choses très simples et très courtes que je voulais dire.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

Monsieur GONON.

**M. GONON.-** Oui, Monsieur le Président, puisque nous ne devons pas faire de politique ce soir nous ferons peut-être un petit peu de sémantique. Vous avez utilisé le mot « inquiet », je rajouterai le mot « mécontent ». Mécontent, parce que j'ai l'impression que cette annonce surprise a fait beaucoup de mécontents parmi beaucoup de catégories de citoyens, et je voudrais simplement en retenir trois. Les élus, bien entendu, et je ne peux qu'approuver les propos que vous avez tenus, les salariés et les syndicats, si j'ai bien compris, sont extrêmement en colère eux aussi, et je dirais presque que cette colère est justifiée car une fois de plus ils ont l'impression qu'on a fait des cadeaux qu'aux seules entreprises. Et puis je dirais aussi « mécontents » les chefs d'entreprise, parce qu'ils ont l'air d'être désignés comme les boucs émissaires, on les vilipende, mais s'ils devaient être vilipendés autant que ce soit pour 28 milliards et non pas pour 8 milliards seulement.

Pour ces différentes raisons, nous voterons avec vous cette motion que vous présentez ce soir.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

Pascal BONNET.

**M. BONNET.-** Vous ne serez peut-être pas surpris mais moi je ne vais pas la voter telle qu'elle est, votre motion.

**M. LE PRESIDENT.-** On peut la modifier.

**M. BONNET.-** Telle qu'elle est, je suis comme beaucoup, très attaché à l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, et je reconnais qu'elle s'est amenuisée au fil du temps, les gouvernements de Gauche comme de Droite n'y ont peut-être pas été assez attentifs.

Ceci étant, comme il l'a été rappelé, il y a une garantie constitutionnelle et c'est Jean-Pierre RAFFARIN qui l'a permis, cette garantie constitutionnelle, même si c'est en l'état au moment du transfert comme l'a rappelé Eric ALAUZET. Ceci étant, quand vous dites que cette motion est consensuelle et doit réunir tout le monde, j'y vois quand même pour vous l'occasion de stigmatiser le Président de la République et de ce point de vue il n'y a pas de consensus.

Je voudrais dire aussi que la surprise qui est évoquée quant au caractère subit de l'annonce, c'est tout de même assez relatif dans la mesure où Jacques CHIRAC, déjà il y a plusieurs années, avait annoncé l'idée de la suppression de la taxe professionnelle, et que le Président de la République est là pour fixer un cap, il a été élu et l'Assemblée a été élue sur la base d'un programme, et dans ce programme il a été question de réduire la fiscalité sur l'économie en termes d'investissement et de travail, et d'accroître la

fiscalité sur les activités polluantes dans une logique de développement durable. Il est donc dans cette logique-là, il fixe un cap et il ne court-circuite pas la commission BALLADUR ou l'Assemblée Nationale et le Sénat, puisque de toute manière cette commission BALLADUR c'est lui qui l'a souhaitée, elle va aboutir, elle va donner ses conclusions. Il est question de réformer globalement l'architecture de nos collectivités et la fiscalité, c'est dans l'air du temps depuis longtemps, et le Président de la République n'arrête pas du jour au lendemain tout ce qui se fait, il fixe un cap, il est là quand même pour dire une volonté, il a été élu pour cela, c'est la logique de la République, et après il y aura un rapport de la commission, il y aura le débat parlementaire, je ne vois pas en quoi la République est menacée par le Président de la République aujourd'hui. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce n'est pas la République qui est menacée, ce sont les finances locales et notre économie, parce que je pourrais rajouter à ce qu'a dit Philippe GONON quand il parle des chefs d'entreprise, parce que ce qu'il a dit là est juste, mais ils ont aussi une autre inquiétude puisque plusieurs me l'ont dit, et d'ailleurs Christophe LIME déjà le disait, à juste titre aussi, faisons attention ! A un moment où on devrait investir plus on va ralentir les investissements, et c'est totalement contre-productif par rapport aux décisions du même Président de la République un mois auparavant.

Attendez, vous n'allez pas inciter les collectivités à investir plus alors qu'elles n'ont pas de lisibilité sur demain, donc nous, on va faire un pari d'ailleurs, avec ces orientations budgétaires, c'est un pari peut-être même risqué qu'on aura ces compensations parce que faute de quoi on pourrait aussi bloquer toute la machine. Parce qu'il y a un grand risque avec ces annonces, c'est qu'un certain nombre de collectivités, peut-être plus endettées que les nôtres, qui n'ont pas les mêmes marges de manœuvre que la nôtre, bloquent tous les investissements, et ça, les chefs d'entreprise que j'ai vus, ils me disent être très inquiets, on risque de bloquer la machine alors qu'il fallait au contraire la faire redémarrer ! Moi, vraiment, j'avoue que je ne comprends pas, et je redis encore une fois que je ne suis pas contre le fait qu'il faille modifier la taxe professionnelle qui est un impôt injuste, qui pénalise les investissements et l'embauche, c'est vrai, mais pas de cette façon-là.

Quant à la réforme de la taxe d'habitation dont parlait Christophe LIME, c'est vrai, mais là il y a eu un manque de courage collectif de tous les gouvernements, de Gauche comme de Droite, qui sont passés et qui ne l'ont pas mis en place. Mais ça, le manque de courage, la responsabilité, elle est à mon avis collective, parce que lorsque ROCARD, je crois, il y a quelques années, a voulu faire passer cette réforme, je pourrais vous faire ressortir les écrits des trois sénateurs de notre département à l'époque, je pourrais vous les envoyer si cela vous intéresse, pour voir la campagne qui a été menée à cette époque. Mais bon, on ne va pas revenir aux années 1990.

Est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer ? Sans quoi je passe la parole à Gabriel BAULIEU.

Vas-y Gaby.

**M. BAULIEU.**- Sur ce sujet-là, puisque finalement on est déjà au cœur du débat, et même sur un plan général, et avant même de passer aux orientations, je souhaite dire deux ou trois choses sur ce que l'on vient d'échanger, pour dire que personnellement, puisque c'est à ce titre-là que l'on s'exprime, je ne suis pas d'accord avec plein de choses qui ont été dites, j'ai envie de nous lancer un appel à la responsabilité parce qu'on aurait pu avoir un débat plus large, on aurait dit que la taxe professionnelle était un impôt injuste, la taxe d'habitation est un impôt injuste, la TVA est un impôt injuste, les droits de succession sont des impôts injustes, je peux continuer, et on va tous dire que c'est injuste, qu'il faudrait une réforme, etc. Dans le même temps, l'actualité nous rappelle au combien l'intervention publique est indispensable, et en dehors de cela combien sont attendus les investissements et les services publics organisés au niveau de l'Etat, au niveau de nos collectivités, etc. La réalité est celle-là, et on se plaît, ici et là, à tourner autour de la problématique pour dire ponctuellement : « ça, ce n'est pas bon, ça, c'est mauvais, etc. », alors que dans le même temps on sait

que la quadrature du cercle à laquelle nous sommes confrontés c'est la désagrégation de nos finances publiques d'Etat, c'est cela le problème auquel nous sommes confrontés, et quand on dit qu'une mesure qui serait prise à l'égard des collectivités qui n'agissent, c'est vrai, en matière de décision fiscale, que d'une certaine manière par délégation des représentants de la nation qui ont seuls qualité à ôter l'impôt, déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen reprise dans le préambule de la Constitution, etc. C'est donc bien dans ce cadre-là que nous nous situons, mais quand on entend la volonté de supprimer un impôt et qu'on va le compenser, compte tenu des finances publiques en général il y a là une invraisemblance financière et fiscale qui cause plus qu'une inquiétude, et dans ce contexte-là c'est vrai que ce qu'on évoque dans le rapport ce sont des réalités élémentaires, mais c'est vrai, et Eric ALAUZET l'a rappelé, il ne s'agit pas d'avoir de la controverse pour dire qu'à la date du, qu'est-ce que l'on compense ? Mais de manière dynamique dans le temps il est avéré que les compensations ne sont pas au rendez-vous et qu'année après année on manque de capacité financière.

Moi, globalement sur ce qui vient d'être dit, je nous appelle à plus de responsabilité, nous, les élus, pour expliquer aux citoyens que l'impôt est une nécessité. J'ai envie de vous dire que je plaiderai pour une réhabilitation de l'impôt dans notre pays, après on peut débattre sur ce qu'on peut en faire, qui doit payer, etc., mais pour une réhabilitation de l'impôt parce qu'on entend toujours dire qu'il faudrait supprimer, qu'il faudrait enlever, etc., mais dans le même temps, moi j'entends à peu près tout le monde, citoyens, usagers, parents d'élèves...

**M. LE PRESIDENT.**- Ils demandent toujours plus !

**M. BAULIEU.**- ...entreprises, il faudrait faire un peu plus, il faudrait, etc. Et il se trouve qu'incidemment, et Gérard était là, je me suis employé à rappeler cela à quelques collègues administrés et habitants de mon village aux vœux municipaux, en disant : « regardez ce qui se passe dans notre commune comme ailleurs, qu'est-ce qu'était l'école il y a 20 ans ? Qu'est-ce qu'elle est aujourd'hui ? Combien ça coûte ? Qu'est-ce que sont les déchets ? Combien ça coûte ? Qu'est-ce que l'assainissement ? Combien ça coûte ? Qu'est-ce que sera demain le troisième âge et combien ça coûtera ? Y compris pour les communes parce que, je ne veux pas faire un scoop, on va sans doute y passer aussi, etc., etc. Donc n'entretenons pas l'illusion, soyons un peu plus responsables, je trouve que l'on manque de courage et de responsabilité. Quand je dis cela, je plaide en même temps pour une forme de justice, après tout j'ai un slogan qui me suffit : « liberté, égalité, fraternité », il faudrait qu'on l'applique un peu plus rigoureusement.

Voilà ce que je voulais dire, Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien.

Ecoute, tu peux démarrer, si tu veux, le rapport.

Oui, Marcel.

**M. FELT.**- Juste encore une réflexion personnelle, alors je partage tout à fait ce qu'a dit Gaby et quand je regarde, alors là je parle plus en tant qu'élus de la communauté qu'autre chose, et nous aussi, communes qui faisons partie de la Communauté d'Agglomération, et je l'avais déjà évoqué une ou deux fois, on s'interroge, parce que dans 10 ans les moyens que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire en clair le reversement de la TP sur les bases de 2000, j'ai réfléchi un peu en faisant une prospective dans 10 ou 15 ans, il faudra aussi que nous on se pose un certain nombre de questions, en tout cas nos successeurs, certainement, sur la façon avec laquelle on va vivre les investissements d'après demain.

Donc aujourd'hui, pour moi, c'est une vraie réflexion, c'est un vrai problème parce que c'est vrai, je suis d'accord que la loi est faite comme cela, ceci étant il faudra peut-être, soit le législateur ou alors tous ensemble, qu'on trouve des solutions aussi pour que nous aussi nous soyons compensés, parce qu'Eric

ALAUZET le rappelait, c'est vrai que la compensation ne se fait jamais, mais pour nous, la compensation, vraiment, elle n'est pas inscrite dans le marbre, et cela fait 9 ans. Et je me suis amusé à actualiser le reversement de ma taxe professionnelle, c'est sûr que cela me ferait des moyens supplémentaires.

**M. LE PRESIDENT.**- A tout le monde.

**M. FELT.**- A tout le monde, bien entendu, mais je raisonne au niveau de ma chapelle, bien entendu, mais c'est un discours qui s'adresse à tout le monde, ce n'est même pas une revendication, ce sont des constatations pour préparer l'avenir, et c'est vrai que dans 10 ans on va avoir des problèmes, sérieux !

**M. BAULIEU.**- Sur le plan de la mathématique, Marcel a mille fois raison puisqu'on le sait, c'est à l'euro inchangé, et la mécanique pensée dans la loi qui a prévu ce système, c'est qu'il y a uniquement attribution de compensation valeur 2000 et ensuite les recettes supplémentaires pour autant qu'il y en ait sont de la recette collective dans la communauté qui prend en charge un certain nombre de compétences que n'assument plus les communes. Le raisonnement, dans la construction, est celui-là, alors après on peut aussi débattre, mais ce n'est pas forcément le lieu et l'instant, mais sur le fait qu'on y retrouve totalement ses petits ou pas, comme on dit, mais dans tous les cas de figure, que ce soit sur le registre que tu évoques ou celui qu'on évoque nous, en tant que Communauté d'Agglomération, après tout cela aura été désordonné, les idées, par rapport à ce débat général d'orientations budgétaires, mais c'est au bout du compte tout ce qui se met en place ou ce qui change de registre conduira forcément, dans nos communes et à l'Agglomération, à la même issue, quelqu'un l'a dit, le seul champ fiscal qui nous reste dans nos communes, ici le cas échéant si nous sommes financièrement un peu étranglés, c'est l'impôt sur l'habitant. Il faut se le dire, ce n'est pas la peine de se cacher derrière notre doigt, la réalité est celle-là, donc nous aurons à décider nos communes, peut-être bien qu'un jour, peut-être pas si lointain, sinon comme certains l'ont déjà dit puisque finalement on est en plein dans le débat déjà avant qu'on l'ait présenté, mais qu'importe, chacun a lu le rapport, si nos perspectives, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre prospective s'avère trop optimiste, la réalité, au bout du compte, ce sera cela. Il faut se le dire, ça ne sert à rien de le dissimuler, la réalité est là. Donc on déplace les choses, en matière fiscale la réalité est celle-là, c'est pour cela qu'il faut quelquefois se garder avant de jeter un impôt aux orties, c'est que si on le supprime, on va le chercher où, l'argent ? On va forcément le chercher chez un autre contribuable, voilà.

**M. LE PRESIDENT.** C'est pourquoi c'est vraiment très injuste, il faut absolument qu'il y ait un lien entre le territoire et la fiscalité, c'est aussi cela l'objectif de la réforme. Ce lien entre le territoire et la fiscalité est un équilibre, on touche aujourd'hui à un de ces deux éléments, on touche la fiscalité sans avoir touché au territoire. Et ce que dit Marcel est très juste, nos communes, actuellement, elles vivent encore, pour leur développement, sur la fiscalité de l'année N - 1, c'est-à-dire l'année 2000, puisque je rappelle, et vous le savez tous, bien sûr, mais je rappelle quand même que le différentiel entre 2000 et aujourd'hui de TP c'est ce qui permet à l'Agglo de se développer. Mais dans 10 ans, ce que représentait cette somme en l'an 2000, ça va représenter quoi ? Plus grand-chose, et comment allons-nous pouvoir faire face aux dépenses de nos communes ? Je ne dirais même pas aux dépenses de l'Agglo !

Alors on peut penser aussi qu'il y a quand même quelque part un transfert de responsabilités vers les établissements comme les nôtres, les établissements de coopération intercommunale comme les nôtres, et que demain, effectivement, on va conduire nos communautés à retrouver un impôt sur l'habitant, c'est ça, je crois, le vrai débat, et qu'on nous dira : « mais regardez ces élus locaux qui sont incapables, effectivement, de gérer sans taxer l'habitant », ça, je pense que demain... tu as dit qu'on y allait tout droit, nous, nous nous y sommes toujours opposés, mais c'est vrai que là-aussi c'était une inquiétude supplémentaire, et tu as raison de le dire ce soir, et je vais dans ton sens, il faut le dire dès maintenant, il

y a un risque, parce que nous n'aurons plus cet équilibre entre la fiscalité et le territoire, et moi je ne vois pas comment cela peut fonctionner, je ne vois pas ! C'est tellement vrai que nous-mêmes, ici dans notre Agglomération, on avait créé cette dotation de solidarité économique pour pouvoir inciter les communes à investir dans les zones industrielles. Demain, tu n'auras plus intérêt, tu fais de la baraque, tu construis, au moins tu toucheras la taxe d'habitation, et les entreprises, les emplois, ils seront où ? Ils seront où ?

Monsieur SASSARD.

**M. SASSARD.**- Merci. Je voudrais simplement resituer le contexte, dans quelle situation de décision telle décision a été prise. Je pense qu'il ne faut surtout pas comparer la décision et la façon de travailler du gouvernement JOSPIN à l'époque de 1999 et celle d'aujourd'hui puisqu'on est dans un contexte, je vous le rappelle, et c'est ça qui est fondamental, et c'est pour cela qu'il y a eu cette décision, qui est la crise et un contexte économique très difficile. Ce n'est pas le fait du prince, bien évidemment que non. Simplement, en 1999 on avait un petit peu plus le temps pour réfléchir, qu'on n'est pas dans le même contexte, alors que là, l'objectif premier c'est répondre à la crise, sauver nos entreprises, et puis surtout sauver nos emplois. Moi, je voudrais dire que dans le Doubs on est tout de même très industrialisé, donc la taxe professionnelle peut être un avantage pour les entreprises, on verra bien l'impôt qui ressort derrière, il y aura un débat, il y aura des échanges avec les chefs d'entreprise, la taxe carbone est une solution. Mais dans le Doubs on devrait s'en réjouir parce que cela va soulager les entreprises, n'oubliez pas que c'est surtout les industriels qui sont touchés par la taxe professionnelle.

Pourquoi est-ce que c'est normal que des services type... je suis bien placé pour en parler, assurances, grands groupes d'assurances, etc., ne paient pas la taxe professionnelle à hauteur des industries ? Ce n'est pas logique. Notre pays vit et tient par les industries, c'est bien ça, c'est la différence qu'on a avec l'Angleterre qui souffre économiquement de façon encore pire parce qu'ils sont vraiment basés sur le financier. Nous, on a voulu garder nos industries, et c'est une chance. Il faut les garder encore aujourd'hui, et c'est une aide pour les entreprises, après on verra sur la compensation, c'est vrai, c'est l'intérêt des maires, des élus, de se battre pour qu'elle soit la plus juste. Mais dans une situation d'urgence, il y a une mesure d'urgence pour sauver les entreprises, l'emploi, et se dire que finalement ça doit être aussi tous les secteurs d'activité qui doivent contribuer.

Et puis, dernière chose, qu'est-ce qui fait le lien entre... s'il n'y a plus la fiscalité, évidemment la fiscalité est importante, mais vous avez aussi l'emploi, le lien entre la ville et les entreprises, la ville et ses entreprises, c'est l'emploi, c'est les richesses, c'est la famille. On est le seul pays en Europe à avoir une TP, l'Allemagne se développe économiquement, et d'autres pays, bien évidemment, sont encore très industrialisés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur SASSARD, il faut sauver nos entreprises mais pour les entreprises, il faut peut-être qu'elles aient moins de TP mais il faut encore qu'elles aient des clients, parce qu'une entreprise sans client ce n'est pas une entreprise qui fonctionne, et je crois devoir redire encore une fois que personne ici ce soir n'a mis en cause la nécessité de réformer la taxe professionnelle, personne ne l'a remis en cause. Ce qui est remis en cause c'est la façon, la brutalité, le fait que ce soit fait de façon unilatérale sans trouver des solutions en concertation, c'est cela qui nous interpelle, ce n'est pas la nécessité de le faire, c'est quelque chose de totalement différent.

Maintenant, Gaby, si tu veux bien, je te passe la parole.

Pardon, excusez-moi. Oui, c'est vrai, je vous prie de m'excuser.

**M. COURBET.**- Oui, merci Monsieur le Président. Je vais prêcher pour ma paroisse, puisque cela fait maintenant un an que je suis le maire de ma commune, et nous avons un gros souci avec cette fameuse TP car on a à peu près 500 000 € de taxe de TP de perçus et on n'en touche que 170 000 €, tout le reste

allant pour le Grand Besançon. Donc nous, peut-être que cette formule de calcul va pouvoir être intéressante, car dès qu'on demande quelque chose c'est refusé parce qu'on nous dit qu'on n'est pas en zone d'intérêt communautaire, donc on donne énormément d'argent au Grand Besançon et on en perçoit très peu. On a un taux... quand même pas d'endettement, mais où on a énormément de mal à faire face à des voiries et des choses comme cela. On a joué la carte, enfin mon prédécesseur a joué la carte des entreprises sur la commune, et il s'avère qu'on a l'air un petit peu d'être pénalisé parce qu'on ne touche pas grand-chose sur tout ce que l'on fait alors qu'il y a beaucoup de collègues qui eux, maintenant, refusent de faire de l'investissement puisqu'ils n'y ont pas intérêt puisque la TP est fixe, donc c'est pour cela que je ne suis pas pour cette motion, mais je prêche pour ma paroisse et je n'ai absolument pas d'étiquette politique.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais je crois que c'est surtout parce que vous n'avez pas vraiment bien... il faudrait que l'on rediscute du problème du fonctionnement de la TP dans les communes de l'Agglo.

**M. BAULIEU.-** Je peux reprendre l'échange puisque nous l'avons eu il y a quelque temps.

**M. COURBET.-** On est bien d'accord, mais moi je reprends une fiscalité, et au jour d'aujourd'hui il faut bien que j'explique aux Rochoix pourquoi on donne autant d'argent au Grand Besançon en n'ayant quasiment rien en retour.

**M. BAULIEU.-** Ce que je voulais simplement redire ici, puisqu'on a eu l'échange très directement, et je crois qu'on s'est compris, même si après chacun peut conserver son avis, au moins se comprendre déjà, sur ce qui est important. Après, l'avis de chacun par rapport à la motion, donc en fonction des convictions personnelles, je les respecte, mais je crois que ce n'est pas cela qui est en cause dans ce qui vient d'être dit.

Notre collègue est le maire de Roche-lez-Beaupré, il faut se le dire, je crois, très sincèrement, qui s'est vu appliquer le dispositif qui est partout dans nos communes de transfert de la compétence économique au Grand Besançon, et le transfert de la TP puisque nous sommes sous TPU dès lors que nous sommes en Communauté d'Agglomération. De ce point de vue, Roche-lez-Beaupré connaît le même régime que toutes les communes qu'on a évoquées tout à l'heure en aparté avec Marcel notamment, mais c'est la généralité des choses dans toute la Communauté d'Agglomération. Le particularisme de Roche-lez-Beaupré, il faut se le dire ici pour bien comprendre ton intervention, c'est que Roche-lez-Beaupré, bien qu'étant en agglomération, a continué à faire du développement économique sur son budget de manière significative.

**M. LE PRESIDENT.-** Parce que c'était sa volonté.

**M. BAULIEU.-** Parce que c'était sa volonté, bien évidemment. Cela a quelque chose à la fois d'admirable ou d'étrange, on le qualifiera comme on voudra, mais les faits sont là et c'est vrai que cette commune... c'est étrange, Marcel, ce n'est plus de notre compétence dans les communes, le développement économique, donc aménager une zone dans une commune sur son budget propre quand on n'a plus la compétence, je qualifie cela d'étrange, simplement, mais je respecte, encore une fois, d'autres avis s'il y en a d'autres. Mais en l'espèce, la commune s'est engagée financièrement de manière substantielle dans une opération dont elle n'a en retour que le foncier bâti, pour faire une autre allusion à ce qui a été dit tout à l'heure. C'est vrai que c'est un peu atypique et c'est un peu difficile à gérer.

Cela permet de mieux se comprendre. Je n'apporte pas un éclairage extraordinaire mais au moins pour se comprendre.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, et puis ce que je voudrais quand même dire à notre ami COURBET c'est qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a rien parce que quand vous dites : « qu'est-ce qu'on a ? On n'a rien », mais regardez simplement les compétences de l'Agglomération, regardez les transports, regardez la ligne à grande vitesse, regardez l'entrée Est de Besançon, regardez le développement des zones économiques, même le financement des rocade, demain la voie des Mercureaux même si ce n'est pas effectivement très proche de Roche-lez-Beaupré, l'échangeur de Marchaux, etc., etc., on mutualise les choses. Mais je répète, lorsque cette décision a été prise par votre prédécesseur cela avait été évoqué. Et puis rien n'est jamais définitif, peut-être qu'un jour prochain on aura intérêt à mettre là-bas des zones d'intérêt communautaire, c'était quand même, il faut le dire, une volonté délibérée de vos prédécesseurs, voilà, maintenant...

**M. COURBET.-** Tout à fait, Monsieur le Président, je voulais juste dire qu'il y a quand même plus de deux tiers qui reviennent au Grand Besançon. Est-ce qu'il y a beaucoup de communes qui accepteraient de redonner plus de deux tiers ? On est le quatrième bassin d'emplois, quand même, donc mon prédécesseur a joué la carte... vous parlez des investissements, que les communes ne voulaient plus en faire, effectivement, nous aurions eu meilleur temps de faire un lotissement, cela nous aurait rapporté beaucoup plus d'argent. Mais c'était pour dire que l'on donne plus de deux tiers, quand même, au Grand Besançon, ce qui n'est pas le cas, je crois, de beaucoup de communes.

**M. BAULIEU.-** Vous ne donnez pas deux tiers, c'est que par la création d'une communauté d'agglomération la totalité de la taxe professionnelle bascule d'un seul coup d'un seul à l'agglomération et est compensée sur la base de 2000, point, c'est la règle générale.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous ne donnez à la Communauté d'Agglomération, mais il faut préciser cela, parce que je pense que tout le monde a compris cela, vous ne donnez à la Communauté d'Agglomération que la différence entre la taxe que vous aviez en 2000 et aujourd'hui. Donc si vous avez augmenté de deux tiers depuis 2000 c'est que vous vous êtes vachement développé quand même !

**M. BAULIEU.-** Non, il y a un autre aspect, Président, attends ! Il y a un autre aspect, c'est celui de l'uniformisation du taux.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah oui !

**M. BAULIEU.-** Donc on a déjà échangé avec d'autres communes là-dessus, mais il faut aussi en parler très clairement, cela permettrait d'ailleurs incidemment, puisque je pensais le dire mais je vais le redire, que l'impact sur les entreprises de la taxe professionnelle, quelquefois, me paraît très relatif parce qu'on a connu la situation dans cette agglomération avant la TPU, avec des taux de taxe professionnelle qui se baladaient quelquefois en dessous de 4 % dans les communes de la périphérie. Chez toi, je ne sais pas combien c'était, ça doit être l'ordre de grandeur, elle était aux environs de 15 à Besançon, et figurez-vous qu'il y avait tout de même des entreprises qui s'installaient à Besançon. Je peux même témoigner d'une entreprise qui était installée à Serre-les-Sapins, en mécanique, qui se voyait appliquer un taux de 8 %, et qui a migré sur La Fayette. Elle a dû y trouver un intérêt.

**M. LE PRESIDENT.-** Sûrement !

**M. BAULIEU.**- Et puis je pourrais vous dire, comme cela, au détour, des choses que... les taux de taxe professionnelle des agglomérations sur le plan national en 2008, cela se balade entre 7,61 % et 27,18 %. Je parie que vous ne connaissez pas les territoires en question parce que logiquement, si c'était si déterminant, il y a des territoires qui seraient vides, il faut aussi se le dire, donc cela permet de relativiser les choses.

**M. LE PRESIDENT.**- Et je vous ramènerai une déclaration récente de Carlos GHOSN qui est le PDG de Renault Nissan, quand il expliquait d'ailleurs les difficultés de Renault et de Nissan, le différentiel de cours entre une production en France et à l'extérieur ; sur 1 500 €, disait-il, il y a effectivement 200 € qui sont liés à la TP et le reste c'est le coût de la main-d'œuvre, je crois qu'il ne faut pas non plus... et c'est pour cela qu'effectivement les entreprises, heureusement, continuent à s'installer chez nous, parce que ce n'est pas tout, quand même.

**M. BAULIEU.**- Et pour terminer, parce que j'étais parti du taux et donc de la part de l'impôt etc., depuis 2000 et pendant une période de 12 ans nous serons sur la convergence des taux, et donc nous étions à 15,47 en 2008, nous allons proposer d'être à 15,87 en 2009 et certaines communes viennent, je viens de l'indiquer, de - 2,4 % donc à 2012 elles seront à 15,47 / 87 ou je ne sais pas où nous en serons. Mais ce n'est pas de la recette nouvelle pour la partie lissage pour l'Agglomération, ce sont les entreprises qui étaient dans les zones au taux le plus élevé qui relativement diminuent, et les autres qui bien évidemment augmentent de manière sensible.

Appartenant au même bassin d'emplois, au même bassin économique, il m'est arrivé de dire et d'écrire que même sur un plan fiscal certes, mais sur un plan économique, que ça devait être plus équitable après qu'avant. Mais les choses paraissent quelquefois étonnantes. Donc à partir de là, il faut se garder d'analyser les choses comme tu le fais, mais tu n'es pas le seul, j'ai déjà échangé avec d'autres communes sur ce registre, en disant j'étais à 3 % chez moi, et donc on est à maintenant 10 / 12 parce que les choses fonctionnent de manière progressive dans chacune des communes. Eh bien évidemment les entreprises en question paient beaucoup plus de taxe professionnelle aujourd'hui qu'elles n'en payaient en 2000 par cet effet de lissage dans l'agglomération d'uniformisation des taux, et ce n'est pas pour autant que l'on peut se prévaloir de dire : moi, enfin que ce soit Roche-lez-Beaupré ou d'autres communes, on ne va pas faire de fixation là-dessus, j'apporte ou nous apportons à l'Agglomération, les entreprises, progressivement vont payer la même chose sur tout le territoire, progressivement puisque ce ne sera qu'en 2012 que nous serons unifiés en terme de taux.

**M. LE PRESIDENT.**- Enfin vous avez compris qu'il faut toujours faire plus, on nous demande toujours plus, avec toujours moins.

Monsieur SASSARD.

**M. SASSARD.**- C'est simplement une remarque, si jamais l'entreprise de Serre-les-Sapins est partie à La Fayette et qu'ils profitent de la ZFU, Zone Franche Urbaine, et qu'ils profitent d'exonérations au niveau fiscal et social comme il y a en ZFU, c'est qu'ils cherchaient bien aussi l'exonération.

**M. BAULIEU.**- Ce n'était même pas le cas à l'époque.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce n'était pas le cas, ce n'était pas ça.

Madame BRANGET.

**M. BAULIEU.**- Mais ils avaient sans doute, sur le plan professionnel, une bonne raison, et ça existe.

**Mme BRANGET.**- Je crois que l'on peut tout dire sur la justesse des impôts et puis la compétitivité des entreprises, mais toujours est-il qu'avant de taxer les entreprises il faut qu'elles produisent de la valeur ajoutée, il faut qu'elles produisent de la richesse, et c'est bien ça qui devra être taxé et non pas les investissements qu'elles peuvent être amenées à faire, et c'est ça...

**M. BAULIEU.**- Ce serait une excellente base de TP, la valeur ajoutée, puisqu'on croyait même qu'on allait aller tout droit, là on parle de suppression.

**Mme BRANGET.**- On parle de suppression, mais on va avoir un débat sur ce thème, et vous le savez très bien. Il y a des recettes aussi qui ont été créées en direction des collectivités, que ce soit la TIPP, que ce soit la taxe d'enregistrement, il y a bien des recettes qui peuvent être fléchées vers les collectivités, ce n'est pas forcément que de la compensation, d'où l'intérêt d'avoir justement le lien avec le territoire, il ne sera pas perdu. Donc la réflexion est ouverte, et la concertation avec les élus, elle aura lieu.

Il peut y avoir un consensus sur votre motion ce soir à condition que vous enleviez le deuxième paragraphe, si vous l'enleviez nous serions d'accord pour la signer.

**M. ROSSELOT.**- Je voudrais juste, si c'est possible, Monsieur le Président, juste un mot ?

**M. LE PRESIDENT.**- Oui.

**M. ROSSELOT.**- On discute, c'est intéressant, sur la justesse des impôts, que Gabriel BAULIEU me permette de dire simplement ceci, ce qui prouve a fortiori l'intérêt de discuter sur la suppression de la part investissement, parce que l'investissement des entreprises, c'est l'emploi. Mais la TP est un impôt injuste, MITTERRAND comme PASQUA disait même un impôt imbécile, bien. Mais on ne peut pas dire, par exemple, et c'est là que la base de la valeur ajoutée peut être prise en compte, on ne peut pas dire que la TVA, ça je le dis à Gabriel BAULIEU parce qu'il l'a dit tout à l'heure, je m'inscris en faux, on ne peut pas dire que la TVA soit un impôt injuste, au contraire, au contraire, au contraire !

**M. BAULIEU.**- Tu sais très bien, Jean, que certains le considèrent ainsi !

**M. ROSSELOT.**- Pardon ?

**M. BAULIEU.**- Tu sais très bien que certains le considèrent ainsi et tu sais pourquoi ?

**M. ROSSELOT.**- La taxe professionnelle empêche l'investissement, la TVA favorise l'investissement, bien sûr, par le jeu des déductions, par le jeu des déductions...

**M. BAULIEU.**- Non, les entreprises qui investissent pour récupérer de la TVA, je connais le registre. Par contre, tu sais très bien le grief qui lui est fait, tu le sais très bien ! La TVA est un impôt extraordinaire d'une certaine manière, tu sais très bien le grief qui lui est fait.

**M. ROSSELOT.**- Qui favorise l'investissement.

**M. BAULIEU.**- Non, pas du tout.

**M. ROSSELOT.-** Bien sûr que si !

**M. BAULIEU.-** Tu sais très bien le grief qui lui est fait, les avis sont différents, c'est que quel que soit le pouvoir d'achat d'un consommateur il paie dès le premier euro qu'il dépense la même TVA, c'est pour cela que certains le disent injuste.

**M. ROSSELOT.-** L'entreprise est incitée à investir par la TVA, elle déduit...

**M. LE PRESIDENT.-** Attendez ! S'il vous plaît ! Je vais vous demander un peu de calme, on ne va pas lancer un débat sur la TVA parce qu'il y aurait encore beaucoup à dire par rapport à cela. Mais MITTERRAND était d'accord que c'était un impôt imbécile avec PASQUA parce que c'est CHIRAC qui l'avait inventé, la TP, c'est pour cela qu'il disait que c'était un impôt imbécile ! Eh oui !

**M. ROSSELOT.-** Oui, il ne l'avait pas inventée, il l'avait transformée de la patente, ce n'est pas la même chose !

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, ce que je vous propose...

**M. BAULIEU.-** On peut positiver le deuxième paragraphe.

**M. LE PRESIDENT.-** « Ne peut rester insensible... et souhaite une concertation par les Parlementaires », parce qu'à mon avis, les Parlementaires, on ne doit pas les concerter, enfin c'est le Parlement, il doit être saisi.

« Notre Conseil, conscient de l'ampleur qu'une réforme fiscale hâtive peut avoir de néfaste ne peut rester insensible à cette annonce... » je veux bien qu'on ôte « présidentielle » si vous le souhaitez, « elle souhaite faire cela en concertation et souhaite... » pour positiver les choses « elle souhaite une concertation avec les élus et leurs associations ». Vous savez, ça, c'est quelque chose...

**M. ROSSELOT.-** On peut avoir un texte ?

**M. LE PRESIDENT.-** Il est à l'écran.

**M. ROSSELOT.-** On ne voit pas toujours, à l'écran !

**M. LE PRESIDENT.-** Je vous propose que l'on modifie simplement le deuxième paragraphe : « Notre Conseil, conscient de l'ampleur qu'une réforme fiscale hâtive peut avoir de néfaste ne peut rester insensible à cette annonce... »

**M. ROSSELOT.-** Moi je proteste contre...

**M. LE PRESIDENT.-** Tu ne voteras pas !

**M. ROSSELOT.-** Il faudrait tout de même qu'on ait un document !

**M. LE PRESIDENT.-** ...et souhaite une concertation avec les élus et leurs associations. » voilà.

**M. ROSSELOT.-** C'est quand même bien d'avoir un document, quand même ! On ne le voit pas directement, on ne peut pas lire !

**M. LE PRESIDENT.-** Ecoutez, mettez un document au clair, on va débattre et on reviendra là-dessus tout à l'heure. De toute façon je suis sans inquiétude sur le résultat de votre vote.

Et puis vous savez ce que je souhaiterais tout de même, puisqu'il y a vraiment, Madame la Députée, une vraie inquiétude, je sais, pour avoir été à votre place, que ce n'est pas facile lorsque le gouvernement prend une décision, il y a un devoir de solidarité, et vous devez être solidaire, effectivement, avec le gouvernement, mais je crois que c'est aussi votre rôle et votre responsabilité de faire remonter au niveau du parlement les inquiétudes, parce que nous avons de vraies inquiétudes, Philippe GONON a même dit des mécontentements, eh bien c'est bien.

**Mme BRANGET.-** *(Inaudible)*

**M. LE PRESIDENT.-** C'est bien, continuez, continuez.

Je propose qu'on modifie le texte et on le réaffichera tout à l'heure.

Gaby, vas-y.

**M. BAULIEU.-** Si vous le voulez bien, mais on a déjà eu une grande part du débat, d'autant que sur ces orientations budgétaires qui n'est qu'un pré-débat par rapport au vote du budget pour 2009 qui aura lieu le 13 mars, nous avons cette année anticipé parce que lorsque nous avons débattu sur le TCSP le 18 décembre, et déjà à la séance qui avait précédé, nous nous étions largement penchés sur la rétrospective et la prospective de nos finances, et finalement, ce soir, dans ce débat d'orientations budgétaires, et comme vous l'avez vu dans le rapport, nous reprenons ces éléments-là.

Je pense que nous pouvons aller relativement vite sur la présentation, nous avons essayé de la faire sur la base d'un visuel. Sur le plan de la présentation, nous parcourons rapidement la stratégie du Grand Besançon, le contexte national, on vient d'en parler beaucoup, la situation financière du Grand Besançon, rétrospectivement et de manière prospective, et puis les orientations budgétaires de 2009 répondant à une volonté qui peut être résumée dans la conciliation des ambitions et d'une maîtrise de nos finances et de notre budget.

S'agissant de la stratégie du Grand Besançon tournée bien évidemment sur son territoire vers ses habitants et en faveur de son développement, nous avons l'ambition bien évidemment de contribuer à un développement harmonieux et équilibré du territoire, et il nous faut pour cela renforcer sans cesse notre capacité à attirer des habitants, des entreprises, des étudiants, des touristes, bref, toujours renforcer la vie de notre territoire. Si on résume l'atout de l'Agglomération dans notre positionnement par la mutualisation des choses et nos compétences, nous avons pour vocation et ambition d'agir au plus proche des préoccupations de nos concitoyens tout en étant animés d'une vision globale et prospective pour l'avenir de tous. Tout ceci étant bâti autour de priorités claires que nous connaissions bien, nous en avons largement débattu, j'en ai énumérées quelques-unes, un projet global autour des deux gares Auxon et Viotte, s'agissant de la LGV et des équipements connexes et déjà presque de TCSP à l'intérieur de l'Agglomération, le tramway, l'optimisation de l'offre de transport collectif urbain et périurbain, l'achèvement de l'entrée Est avec le développement de la zone commerciale des Marnières, la poursuite du contournement Ouest, une offre accrue et diversifiée pour l'implantation d'entreprises, donc cela recouvre l'ensemble de nos interventions dans le domaine du développement économique, le pôle culturel et touristique avec le nouveau CRR et les équipements fluviaux favorisant la dynamique Vauban Unesco, etc., etc., nous citons là les éléments les plus visuels, qu'on voit le plus d'une certaine manière.

S'agissant du contexte national, je passerai rapidement, nous le savons bien, d'une crise financière à

une crise économique dont on ne mesure pas les contours, et donc une crise majeure à l'échelle mondiale et son impact inévitable sur l'économie française, et chacun souhaite que cette économie soit, son évolution, la moins refroidie possible, mais quelques prévisions, bien évidemment, ne sont pas très favorables, nous verrons. Et puis face à cela des mécanismes de soutien à l'activité se mettent en place au niveau national. C'est vrai sur le système bancaire, c'est vrai par le plan de relance, et puis c'est vrai par la mobilisation des collectivités et nous entendons jouer pleinement notre rôle sur ce plan pour contribuer au maintien et à la reprise économique en menant des projets ambitieux et maîtrisés parce que bien évidemment il faut néanmoins préserver nos équilibres dans la durée.

Il y a, et là il faut le souligner, c'était le sens de nos débats, de fortes contraintes qui pèsent sur les recettes du Grand Besançon. Il faut le dire, ce n'est pas du parti pris, une rigueur inédite sur les dotations de l'Etat résultant de la Loi de finances. La dotation globale de fonctionnement progresse très faiblement. Le fonds de compensation TVA, désormais incorporé dans l'enveloppe normée, absorbe à lui seul une part conséquente de l'accroissement de cette enveloppe, dès lors, puisqu'il faut tout dérouler, les allocations compensatrices de taxe professionnelle servent de variable d'ajustement à la baisse : -27 % que nous enregistrons sur 2009 : - 256 000 €. C'est un fait, donc simplement soulignons-le.

Le rendement de la fiscalité est corrélé à l'environnement économique national et régional, nous maintenons nos hypothèses d'évolution des bases TP de 2 % et de bases du Versement Transport de 5. Sur les bases TP vous savez que nous fonctionnons avec 2 ans de décalage par rapport aux déclarations, donc nous ne sommes pas impactés pour l'instant par ce qui peut se passer, donc si les choses évoluent défavorablement. Sur les bases du versement transport, c'est plus lié à la conjoncture et nous faisons l'hypothèse néanmoins d'une évolution à 2,5. Et puis les difficultés économiques conduiront peut-être à revoir à la baisse les recettes du fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle, on sait qu'elle est largement dotée par le Nord du département, nous reprenons le montant de 2008, nous verrons si cela peut être confirmé.

On fait simplement un peu un pointage sur la sensibilité de nos ressources au contexte économique en reprenant le montant total de nos recettes, soulignant la part qui est reversée aux communes, et puis simplement, quand on voit la part taxe professionnelle et versement transport, on voit bien que l'essentiel est lié à l'activité économique sur notre territoire.

La question évoquée tout à l'heure, c'est pour cela que je passerai rapidement, sur : y a-t-il recul de l'autonomie financière ? On l'a évoqué il y a un instant, la refonte de la fiscalité locale dans le prolongement des travaux du comité BALLADUR, est-ce le cas ? Nous verrons bien. Est-ce qu'il y aura suppression de la taxe professionnelle ? La réforme du fonds TVA évoquée, la nouvelle réforme applicable aux investissements des entreprises, puisque pour une année au moins nous sommes en année blanche sur ce plan-là, normalement compensée, et puis un rappel de ce qui a été dit, je ne vais donc pas m'y arrêter très longtemps, sur l'impact des réformes successives de la taxe professionnelle, sans parti pris nous les citons tous sur l'effet ticket modérateur, donc par le plafonnement aux 3,5 % de valeur ajoutée, donc plus nous avançons, si nous progressons sur le taux de notre taxe professionnelle, l'effet bien évidemment du plafonnement joue davantage. La suppression de la part salaire, c'est simplement que si nous avons les bases actualisées et puis les taux d'aujourd'hui, voilà ce que nous percevrions, sur la réforme de France Telecom, même mouvement, la baisse de la part recette chez les professions libérales, donc également près de ½ M €, et puis le rappel de ce qui a été dit tout à l'heure sur ce qu'auraient été nos progressions ou le manque à gagner depuis 2004.

Quant à la situation financière du Grand Besançon, nous reprenons des éléments que nous avons évoqués à plusieurs reprises dans cette Assemblée à la fin de l'année dernière dans la perspective de nos décisions sur le TCSP, donc l'analyse rétrospective consolidée, le rappel du schéma, c'est simplement sur les modalités de constitution des épargnes brutes et nettes, donc je passe. Le tableau suivant les donne en éléments chiffrés, et nous voyons cette évolution avec d'ailleurs sur l'écran suivant les choses en matière de

courbes, et on voit l'effet d'augmentation du versement transport avec l'indication de ce que représente la provision entre les deux courbes, donc l'excédent brut courant et l'épargne de gestion, et l'épargne nette après avoir payé la dette très concrètement, et on voit par l'évolution aussi sur le plan du fonctionnement que les choses se tassent quelque peu en matière d'excédent brut courant sur 2008, et cela renvoie à nos orientations que nous donnons dans ces orientations budgétaires sur 2009 de serrer fortement les boulons sur - excusez-moi la formule - sur le fonctionnement notamment. Selon des plans maîtrisés, donc c'est également un élément très connu dans cette agglomération. La situation financière de l'Agglomération est très saine avec un ratio de désendettement inférieur à 3 ans.

Sur l'analyse prospective, il vous est noté appui de Ressources Consultant Finances, c'est le travail que nous avons fait, encore une fois, dans le courant de l'année dernière, on rappelle donc qu'avec ou sans tramway une grande vigilance s'impose. Là également, depuis des années nous le répétons dans cet établissement, donc sans la poursuite des efforts de cadrage entrepris depuis 2007 les tendances seraient les suivantes :

- un effet de ciseaux entre les charges et les produits de fonctionnement,
- une forte progression des subventions au budget annexe transports hors TCSP et Conservatoire à Rayonnement Régional, niveau projet, qui détériore l'épargne de gestion.

Nous savons tous que chaque fois que nous avons fait analyser, nous le mesurons nous-mêmes, mais par des experts extérieurs, nos finances, ils ont pointé du doigt ces problématiques en disant : « vos subventions aux budgets annexes, c'est là où doit se trouver le cœur de votre vigilance pour qu'il n'y ait pas dérapage. » Cela renvoie donc à ce qu'on a déjà dit à plusieurs reprises, qu'au-delà ou par-delà le TCSP nous devons empoigner à bras-le-corps la problématique des transports pour rebattre les cartes et pouvoir imaginer un dispositif durablement viable sans dérapage financier.

Le niveau d'investissement programmé dans le programme pluriannuel d'investissement doit être compatible avec le niveau d'autofinancement, tout cela bien évidemment pour éviter la détérioration, donc une stratégie d'anticipation ambition et maîtrise, donc il nous faut concilier ces deux termes qui montrent notre volonté, notre détermination, mais aussi notre responsabilité.

Confronté à une réduction de ses marges de manœuvre, le Grand Besançon doit être plus efficace dans la définition et la gestion de ses projets, mais aussi plus rigoureux dans l'utilisation de ses ressources, sans cesse plus, donc nous sommes toujours plus, mais pas dans le sens qu'on l'entend trop souvent. Un travail approfondi associant élus et techniciens a caractérisé le processus d'élaboration budgétaire, donc les orientations dont nous parlons ce soir, et plus encore le budget dont on parlera dans un mois, sont le résultat d'un travail approfondi de réflexion prospective dont nous parlons depuis un instant, mais également d'implication forte des services, des élus, avec plusieurs réunions de travail, y compris avec les vice-présidents pour que nous puissions définir le cap, le maintenir et l'assumer tous ensemble puisqu'il s'agit tout simplement de définir, de planter un cadrage strict à maîtriser dans la durée, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. La trajectoire sur laquelle nous nous fixons pour 2009 est une trajectoire à long terme qu'il faudra tenir avec une maîtrise absolue de l'évolution des charges de fonctionnement : + 3 % par an comme maximum pour les charges de personnel, + 2 % pour les charges hors personnel, une programmation pluriannuelle rigoureuse de l'investissement et ajustée à notre autofinancement, des formes de garanties anti-dérapage, c'est le plafond maximal pour le TCSP, ce que nous avons voté, donc le 200 millions plus ou moins 20, et puis une condition à la réalisation de la Cité des arts, l'obtention de la subvention d'Etat, donc peut-être qu'on l'évoquera à nouveau dans la soirée, cela fait partie de ces interrogations importantes.

On vous indique, c'est dans le rapport, une répartition de l'effort d'investissement conforme à nos compétences et nos priorités, donc je ne vais pas les énoncer tous, vous les avez sous les yeux et dans vos documents, pour montrer que nous sommes présents sur tous les registres de nos compétences pour les années à venir. Nous maintenons le cap du programme pluriannuel d'investissement que nous nous étions fixé depuis 2007, avec les investissements CAGB en tant que maître d'ouvrage, nous verrons dans un

deuxième temps les investissements auxquels nous participons avec des partenaires, en partenariat. J'en rappelle quelques-uns, encore une fois, les choses sont exposées de manière précise dans le rapport : le parc d'activité autour de la future gare TGV d'Auxon, de Besançon Franche-Comté, l'entrée Est avec la réalisation de la dernière tranche pour créer le giratoire des Manières Nord, le doublement de la voie montante et la contre-allée, le parc d'activité des Portes de Vesoul, nous en sommes à la consultation pour le choix de l'aménageur...

**M. LE PRESIDENT.**- S'il vous plaît !

**M. BAULIEU.**- La réalisation de la passerelle de la Malate, de l'achèvement des travaux d'aménagement des quais sur port fluvial à Besançon et sur Deluz, les parkings-relais Campus et Témis, l'extension du dépôt de bus de Planoise, les aménagements des voies cyclables, la réalisation des circuits pédestres et VTT. Et puis des investissements que nous poursuivons en partenariat ; l'aménagement de la voie des Mercureaux, la LGV Rhin-Rhône, la construction des casernes de pompiers dans le Grand Besançon, le soutien à l'habitat aux acquisitions foncières, l'économie avec notamment le fond d'intervention économique, les opérations d'aménagement Témis / Témis Santé, le soutien à l'innovation, la mise aux normes de sécurité de l'aérodrome de La Vèze, le cadre de vie, la poursuite du fonds d'aide aux projets d'équipement de secteur, la politique de « centres de villages », encore une fois, pour des axes essentiels, vous en avez le détail. Et puis, les deux projets majeurs tramway et nouveau CRR avec les perspectives de lancement de ces opérations et les interrogations, sur le tramway nous avons tous en tête les conditions dans lesquelles nous avons voté le 18 décembre, et puis sur le nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional, donc une attente pressante de la réponse que nous réserve l'Etat sur le financement attendu.

Et puis, bien évidemment, il nous faut poursuivre l'effort d'optimisation du potentiel des ressources, donc sur le plan de la taxe professionnelle nous fixons un tableau de marche de hausse du taux de 10 % sur 10 ans, et en passant pour 2009 de 15,47 à 15,87 parce que cela nous est possible, et nous le faisons aussi de manière... parce que c'est utile pour notre budget, mais aussi parce que nous prenons des précautions face à l'avenir. Si nous sommes sûr de la compensation ne prenons pas de retard, j'indiquais tout à l'heure que les taux se baladent sur le territoire national entre 7,61 et 27,18. Si on passe sur un système de compensation ceux qui seront à 27,18 seront compensés à 27,18, c'est cela la réalité. Nous proposons donc une augmentation du taux de 0,40 point ou de 2,59 %.

La hausse du versement transport a été décidée, donc je n'y reviens pas. Et puis sur la connaissance des bases fiscales nous travaillons en étroite collaboration avec les services fiscaux, et puis nous relançons les contacts avec les URSSAF pour que sur les bases de taxe professionnelle nous soyons toujours au plus près de la réalité, on s'aperçoit qu'il faut être très attentif là-dessus et nous avons l'intention de faire de même sur les bases salaire du versement transport.

Et puis nous nous y employons, vous savez que quelquefois c'est difficile, de rechercher toujours les meilleures subventions, les meilleurs partenariats, les mutualisations pour avoir la meilleure efficacité économique dans nos investissements. Et en terme de tableau de marche, bien évidemment, nous devons veiller à préserver l'épargne nette pour continuer à autofinancer nos investissements, et vous avez sous les yeux un tableau de marche à long terme puisqu'il est à 10 ans avec la programmation des investissements dont nous venons de parler, avec bien évidemment, compte tenu de ce à quoi nous devons faire face, une forme de dégradation mais nous avons indiqué très clairement ce qui se passe au sommet de la fin de l'opération TCSP puisque c'est le cas 2014, donc d'après nos tableaux de marche, et nous étions d'ailleurs en termes de prévisions, il y a quelques semaines, quand on travaillait en commission, si l'on ne gérait pas la trésorerie à cette période-là, par des remboursements anticipés de prêts sur le risque d'être en négatif, et nous nous inscrivons en lissant notre endettement pour rester sur une position d'épargne nette positive et qui reprend une courbe satisfaisante dès 2015 et 2016. Donc vous avez là une grande transparence des

choses puisqu'encore une fois, réaliser des projections à cette distance, on pourra me dire qu'il y a des aléas, mais nous avons essayé de faire au mieux pour que chacun sache vers quoi nous allons, toutes choses, comme on dit, étant égales par ailleurs. Si des événements interviennent, bien évidemment ceci pourra changer.

Maîtriser la phase d'endettement, c'est la courbe inverse de celle que nous venons de voir avec le pic de 2014, ce qui est logique compte tenu du tableau de marche d'investissement que nous nous sommes fixé, et puis avec un tassement, une décrue dans les années suivantes. Sur les orientations budgétaires de 2009, donc qui résultent de l'ensemble de ces éléments, qui se résument à quelques éléments, sur l'évolution des charges de personnel que nous avons fixée à 3 % au maximum, nous sommes sur une trajectoire que nous fixons à 1,8 % pour 2009, donc au total 7,3 millions de charges de personnel au budget principal et 11,6 millions avec les budgets annexes. Gel des crédits de fonctionnement au niveau de 2008, donc à 74,2 millions, donc objectif plus que tenu avec une diminution en nominal, soit une réduction des dépenses de fonctionnement de 4,4 mais y compris avec les effets provisions, il faut donc le souligner, vous avez tout cela dans le rapport, baisse des charges et des compétences et d'administration générale de 0,3 %. Soyons clairs, nous sommes étales. Et puis la poursuite des investissements dans le respect du PPI sur la base de 19 M € à 19,5 M, pas de nouveaux investissements programmés, donc nous répétons dans cette situation ce que nous avons déjà dit des dizaines de fois, à savoir que nous avons ce plan de marche et ce plan de charges, et si nous voulons faire des choses nouvelles eh bien il faudra les substituer à d'autres ou prendre beaucoup plus de temps pour les réaliser.

S'agissant des budgets annexes, sur les déchets rien à ajouter puisque notre budget est voté, nous ne sommes plus sur des prévisions. Sur les transports, donc dernière année complète pour la DSP puisque nous arrivons à échéance à mi-2010. Le niveau de la DSP actuelle et son évolution qui seront renégociés dans un avenir proche sont des données fondamentales pour les équilibres futurs, ce que j'indiquais tout à l'heure, donc nous devons être extrêmement attentifs là-dessus. Sur le CRR, même recommandation, même attention, et sur la zone du Noret nous sommes normalement en fin d'opération, en fin de programme avec une subvention qui est nécessaire pour solder une opération puisque nous vendons les terrains à un prix un peu moins cher que leur prix de revient aménagement réalisé.

Voilà les orientations budgétaires. Les tableaux qui suivent, vous les avez dans vos rapports, ils sont presque des pré-budgets, et vous avez dans vos rapports les indications explicatives sur les raisons des hausses et des baisses dans les différentes lignes, mais nous serions déjà au-delà des orientations budgétaires. Les orientations budgétaires, après avoir balayé le décor qui nous entoure nationalement et localement, et après avoir examiné notre rétrospective et notre prospective, elles se résument dans nos orientations sur nos rythmes d'évolution de la fiscalité et de nos ressources, et le tableau de marche que nous nous sommes fixé pour le fonctionnement et l'investissement pour 2009, donc avec une maîtrise très forte sur le plan du fonctionnement et la tenue de notre rythme que nous nous étions fixé en matière d'investissement aux environs de 19 M €

Voilà ce que l'on peut dire pour répondre de ce que nous voulons faire de 2009 et des années qui suivent, des années où nous saurons concilier ambition et maîtrise dans la responsabilité.

**M. LE PRESIDENT.**- Par rapport à cela j'ouvre le débat, oui, sachant qu'on a déjà beaucoup débattu, comme tu dis.

Jean ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, très rapidement. En cette période de crise il faut contenir les trains de vie de nos collectivités, donc vous évoquez 3 % d'augmentation de charges de personnel, 2 % pour le restant de fonctionnement, je pose la question de savoir si ce n'est pas trop par rapport au taux d'inflation.

**M. BAULIEU.-** Jean ! 1,8 en personnel, c'est dans ton document.

**M. ROSSELOT.-** Oui, mais alors justement, je voudrais savoir à quoi correspond ce rappel d'augmentation de charges de personnel de 2008 par rapport à 2007, c'est en page combien, 19, de 9 %, plus de 9 %. A quoi correspondait cette augmentation puisque nous avons les statistiques, 2008 par rapport à 2007, c'était plus de 9 % ?

**M. BAULIEU.-** On est dans une structure qui est en évolution, nous avons donc des évolutions d'effectif et puis ensuite des gestions de carrières, et donc c'est l'addition de ces différents éléments qui conduit à ce chiffre sur 2009. On pourra en reparler lors du débat sur le compte administratif. Ce soir, sur l'orientation budgétaire, j'indiquais que nous avons comme tableau de marche pour les années qui viennent... nous nous sommes fixé un plafond d'évolution à structure égale, à structure égale puisque nous aurons encore en 2009 un effet transfert, donc quand je parle de 1,8 c'est à structure inchangée, et l'effet transfert devant être effacé par le transfert également de la ressource. Et donc nous avons pour les années qui viennent un tableau de marche à 3 % et le travail préparatoire que nous avons fait pour 2009 nous permet d'indiquer que nous serons sur une ligne à 1,8. Donc l'indication d'orientations budgétaires pour 2009 c'est une évolution de la charge salariale à structure égale, à périmètre égal, à 1,8 %. Si vous me demandez comment nous y parvenons, je vous l'indique, par redéploiement interne et resserrement de l'effectif global, c'est très clairement cela, il ne faut pas se dire qu'on va faire non plus des miracles, mais l'orientation que nous proposons ce soir pour 2009 sur charges de personnel c'est + 1,8 % pour 2009.

**M. ROSSELOT.-** Bon, parce qu'il y a matière à s'inspirer des efforts que toutes les collectivités font, en particulier la première d'entre elles, l'Etat, en matière de restructuration de ses services. Nous avons connu une évolution, comme tu le dis, incessante, des dépenses... bien entendu il faut ce qu'il faut, mais je me demande même si on ne pourrait pas ramener les dépenses, l'augmentation, l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1 % comme beaucoup de collectivités le font et disent qu'il faut le faire.

**M. BAULIEU.-** En dehors des charges de personnel, Jean, on est à 0 %.

**M. ROSSELOT.-** Bon. Sur le plan des actions, puisque nous sommes au moment des orientations, moi je considère, et je vous le dis comme je le pense, même si j'offusque un peu, je considère que notre Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prépare pas suffisamment l'avenir. Pour moi, il ne suffit pas... je lis le rapport, il ne suffit pas, comme cela est écrit dans le rapport, de développer une offre économique, de miser sur la qualité environnementale, etc., il faut que notre intercommunalité, ses élus, enfin ceux qui sont membres de l'exécutif, ses services, il leur faut une aptitude à fédérer, et cela me paraît manquer, et depuis longtemps, à fédérer les énergies. Fédérer les énergies dans l'Agglo, comme par exemple pour faire émerger plus encore une industrie du biomédical, fédérer FEMTO, l'ENSMM, Micronora, ce sont les industriels eux-mêmes qui le souhaitent. Fédérer les énergies de l'Agglo avec les autres collectivités, quand on lit dans la presse d'aujourd'hui le désaccord qu'il y a entre justement celles qui devraient s'accorder, les deux autorités organisatrices des transports, à savoir la Région de Franche-Comté et notre Agglomération, mais on se demande comment cela peut-il se faire ! Sur un sujet quand même très particulier, très fort.

**M. LE PRESIDENT.-** Sur quel sujet ?

**M. ROSSELOT.**- Celui de la halte de Devecey, eh bien oui ! On lit... moi je lis dans la presse puisque... mais enfin comment peut-il se faire que les deux autorités organisatrices des transports, la Région, notre Agglomération, n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un sujet au combien crucial ! Je dirais même avec des facilités de compréhension qui sont importantes, ce n'est pas normal, il y a un manque de fédération. Et de ce point de vue-là, est-ce que l'intercommunalité qui prolonge géographiquement la nôtre au plan de la prospective, je veux parler du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale, est-ce qu'il joue son rôle ? Est-ce que tout est fait ? Vous avez quand même le potentiel pour cela, pour lui faire jouer son rôle.

Enfin, fédérer au-delà de l'Agglomération, bien au-delà, pour la rendre... c'est comme cela qu'on rendra plus accessibles, plus attractives notre ville et son agglomération, au-delà de l'Agglomération pour la rendre justement attractive, centrale, reconnaissable, visible et lisible dans l'espace européen.

Moi, j'ai envie de vous demander, Monsieur le Président, quel bilan de ce point de vue-là vous faites de votre temps de présidence de l'association des villes Rhin-Rhône. C'est en fédérant dans l'espace Rhin-Rhône que vous rendrez son pôle central, c'est-à-dire notre capitale régionale et son agglomération, beaucoup plus attractif, beaucoup plus lisible sur le plan européen.

Voilà les questions que j'ai à vous poser et les orientations sur lesquelles j'aimerais que notre grande intercommunalité se place, fédérer les énergies car nous ne sortirons de la crise qu'avec de l'innovation, et l'innovation vient de la fédération des énergies.

**M. LE PRESIDENT.**- Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, lorsque j'entends dire qu'on me demande de prendre modèle sur l'Etat en matière de restructuration des services, permettez-moi, cher Jean ROSSELOT, de sourire. Il est effectivement facile de réduire ses services, regardez par exemple ce qui s'est passé à la DDE, et demandez à l'ensemble des maires ici comment ils ont... oui, quelqu'un a dit « c'est scandaleux », parce que c'est facile de réduire le personnel ! Désormais, que se passe-t-il ? Eh bien nous sommes en train de regarder à l'Agglomération si nous n'allons pas devoir créer, nous, en liaison avec le Département du Doubs, renforcer notre service d'aide aux communes car désormais les maires des communes de la périphérie n'ont plus les services de la DDE, vous le savez très bien, pour mener à bien leurs projets. Alors on peut toujours... et c'est habituel, on réduit, dans le cadre de la RGPP... Monsieur ROSSELOT, vous êtes déjà intervenu trois fois sur l'orientation budgétaire, vous me permettez de vous répondre ? On peut réduire les services de l'Etat, on peut faire en apparence des économies, mais on transfère sur notre collectivité des charges nouvelles. Actuellement, les maires sont complètement nus, pour ne pas dire autrement, par rapport à un certain nombre de problématiques. Comment le maire de tel ou tel pays, qui n'a pas la chance, comme le maire de Besançon, d'avoir derrière lui des services importants, peut-il faire face ? Et bien c'est désormais le Conseil Général, par son service d'aide aux maires, et spécialement l'Agglomération, par son service d'aide aux communes que nous allons devoir renforcer, qui va devoir venir, nous payons même, nous étudions, nous mettons nos services à disposition, nous allons renforcer ce service parce que l'Etat n'est plus là.

Je vais vous donner un autre exemple, on va réduire les passeports biométriques, vous allez dire que pour moi c'est une idée fixe, mais on peut réduire le service des passeports à la Préfecture, la Ville de Besançon va devoir créer 4 postes supplémentaires, ensuite ça va être pour valider aussi les actes de l'état civil. Réduire effectivement le personnel de l'Etat en transférant sur les collectivités territoriales, c'est quelque chose qui est bien connu, alors on peut annoncer des 1 %, sauf que nous, nous sommes obligés, en parallèle, de créer des services !

Jean, tu ne le sais peut-être pas, demande à tous les maires, interroge tous les maires ici, pour savoir ce qu'ils pensent du désengagement de l'Etat par rapport à la DDE. On va regrouper aussi l'ensemble des services, les services de l'Agriculture, les services de la Forêt, tout cela va être regroupé, et devant ce regroupement les maires, l'ensemble des maires de notre agglomération, mais de la France entière, se trouvent totalement dépourvus, et c'est nous, Agglomération, qui allons devoir faire le boulot ! Parce que les

maires que vous êtes ne peuvent pas tout faire seuls, vous n'en avez pas les possibilités ! C'est la première chose, donc que l'Etat qui, en plus, en matière de rigueur budgétaire, de déficit de l'Etat... moi je veux bien recevoir des leçons, mais recevoir des leçons de l'Etat par rapport à cela, permettez-moi de vous dire quand même que quelque part il faut être un peu gonflé !

Alors, concernant fédérer les énergies, mais nous ne faisons que cela ! Je rappelle qu'il y a moins de 8 jours, je crois, je présidais ici-même, non, pas ici-même, à la City une réunion, un comité de pilotage TGV avec entre autres les gens... le Président de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche dont dépend Devecey, le Président du Conseil Général du Doubs, mais aussi le Président du Conseil Général de la Haute-Saône, mais aussi la Présidente de la Région de Franche-Comté, les maires des communes du secteur, nous allons y adjoindre les conseillers généraux du secteur, et nous allons même, avec Yves KRATTINGER justement pour répondre à cette problématique du SCoT élargi, faire une réunion avec les 5 communautés de communes de la Haute-Saône et les 5 communautés de communes du Doubs pour créer un ensemble cohérent pour créer de la dynamique. Donc cela, bien sûr que nous le faisons. Mais par rapport à la commune de Devecey, je rappelle que je faisais partie de celles et ceux qui pensaient que Devecey devait être dans l'Agglomération, pour des raisons X ou Y cela n'a pas été le cas. Moi, le maire de Devecey, et je l'ai dit d'ailleurs au Président de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, que ce soir j'ai signé, elle est là, je crois, la lettre, j'ai signé une lettre au Président de la Communauté de Communes et à Monsieur GUIDAT, le maire de Devecey, je n'ai donc pas attendu les conseils de notre bon Jean ROSSELOT pour lui dire que je voulais le rencontrer.

Bien sûr il faut que nous travaillions ensemble, mais l'Agglomération, et je réponds à ce que disait notre ami COURBET tout à l'heure, elle ne peut pas tout payer pour tout le monde ! Elle ne peut pas tout payer pour tout le monde ! Ce n'est pas l'Agglomération du Grand Besançon...

**M. ROSSELOT.**- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce n'est pas l'Agglomération du Grand Besançon qui peut payer, elle, le kilomètre 750 qui manque pour faire une halte à partir de Devecey.

Demain, la logique, c'est certainement peut-être de retravailler avec le Département de la Haute-Saône et avec le Président du Conseil Général pour voir comment on peut effectivement... nous avons un intérêt commun, c'est de pouvoir capter le flot des véhicules qui vient le matin de la Haute-Saône et qui repart le soir, pour pouvoir les envoyer sur notre voie de transport en commun, notre voie ferroviaire, notre liaison Nord par le fer, mais nous ne pouvons pas le faire tout seuls, nous ne pouvons pas le faire tout seuls ! Il n'y a pas de volonté de la part du Président de ne pas travailler ensemble, nous le faisons.

Yves KRATTINGER qui est un ami, comme vous le savez, je lui ai dit : « tu ne peux pas vouloir partager les recettes et ne pas partager les dépenses, il faut bien qu'on travaille ensemble », il m'a dit qu'il était totalement d'accord. Nous sommes en train, et nous avons appelé cela l'appel de Témis, c'était en décembre 2007, c'était, et nous le disons toujours avec beaucoup d'émotion, la dernière réunion à laquelle a participé Raymond FORNI. C'était dans un lieu emblématique, c'était la maison des microtechniques, et nous avons, à l'époque, et Raymond FORNI avait lancé cet appel, en disant : « il faut que nous nous fédérions, que nous travaillions plus ensemble », depuis, avec le Président du Conseil Général du Doubs, avec le Président du Conseil Général de la Haute-Saône, avec la Présidente de la Région, avec le Préfet de Région, nous travaillons effectivement pour créer une dynamique, mais après, il faut partager les choses, parce qu'effectivement, que pourra répondre notre ami de Roche-lez-Beaupré si nous payons le 1,750 kilomètre par rapport à nos amis de Devecey qui, eux, ne participeraient pas au développement économique de notre Agglomération par justement la taxe professionnelle. Je pense, par contre, que nous sommes en train de retrouver, au niveau de l'Agglomération, les mêmes difficultés qu'il y avait avant entre la Ville et les communes de la périphérie où la Ville avait le sentiment de payer pour l'ensemble des communes de la

périphérie, et les communes de la périphérie avaient le sentiment qu'en fait c'est la Ville qui décidait de tout. La bonne nouvelle dans tout cela c'est que désormais il y a l'Agglomération et que nous travaillons ensemble à un développement économique commun, et cela a amené du dynamisme. Parce qu'aujourd'hui je le dis toujours, lorsqu'une entreprise veut s'implanter, vous savez, qu'elle aille s'implanter à Serre-les-Sapins, à Roche-lez-Beaupré, à Châtillon ou à Besançon c'est pareil, pour la TP on rentre dans le même dispositif.

Désormais le territoire de l'Agglomération est trop petit, il est trop petit, il faut raisonner au niveau du SCoT, et ce n'est même pas suffisant, il faut aller même au-delà, parce que, que voulez-vous, Voray-sur-L'Ognon, c'est en Haute-Saône mais c'est tout de même moins loin de la gare TGV que Mamirolle. Je n'ai rien contre Mamirolle qui est très bien desservi par ailleurs, c'est un exemple, ou Grandfontaine, pour prendre ton voisin.

Donc effectivement, tout cela a changé, et il faut que nous raisonnions donc sur un ensemble économique sur un territoire beaucoup plus large, et c'est ce que nous sommes en train de faire, non pas parce que Jean ROSSELOT le réclame, mais déjà la semaine dernière, il y a une dizaine de jours, nous avons relancé cette dynamique entre autres à propos du TGV, et nous allons, avec Yves KRATTINGER, avec la Région, avec Claude JEANNEROT, et avec les Présidents des communautés de communes de la Haute-Saône, il y en a 5, je crois, cela va jusqu'à Montbozon, pardon ? Il y en a 5, c'est ça, de la proche région, et avec celles du Doubs, il y en a à peu près 5 aussi qu'on va mettre dans le coup, ça ira certainement jusqu'à Saint-Vit, L'Ognon, le Val de la Dame Blanche, et l'ensemble des communautés du secteur, oui, aussi, La Bussière, et encore une autre, nous allons donc travailler ensemble pour développer un nouvel espace économique, mais ça, nous le faisons, mais nous ne le crions pas forcément sur les toits.

Donc, par rapport à Devecey, le problème... je ne sais pas où tu as vu qu'il y avait des difficultés entre la Région et l'Agglo, ça c'est vraiment de la polémique stérile !

**M. ROSSELOT.**- C'est dans l'Est Républicain.

**M. LE PRESIDENT.**- Attends, ce n'est pas parce que c'est dans l'Est Républicain que c'est vrai ! Je suis désolé de dire ça pour le...

**M. ROSSELOT.**- Avec ça, si je n'ai pas un bon article demain !

**M. LE PRESIDENT.**- Mais oui ! L'Est Républicain a certainement repris les arguments du maire, mais ce n'est pas forcément vrai, pas forcément juste.

**M. ROSSELOT.**- On le sait, on le sait ! Il n'y a pas que le journal, mais ils en parlent aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est-ce qui peut payer ? Ecoutez, il ne faut pas tourner autour du pot ! Dans une période, Monsieur ROSSELOT, dans une période où nous avons des doutes sur nos capacités de financement, il faut que nous puissions trouver des systèmes, des montages financiers pour pouvoir accepter de payer tout cela, parce que demain il n'y a pas que de mettre des rails sur 1,750 kilomètre, il va falloir payer aussi les navettes, les arrêts, et là il y a besoin d'une négociation, et il y aura besoin d'une négociation peut-être avec l'Agglomération, mais aussi et surtout avec le département de la Haute-Saône, parce que nous ne pouvons pas, nous, tout payer seuls. Voilà, donc cette dynamique elle existe, et parce que justement il y a une convergence politique qui ne vous a pas échappé entre la Présidente de la Région de Franche-Comté, entre le Président du Conseil Général de la Haute-Saône, le Président du Conseil Général du Doubs et le Président Maire de l'Agglo, nous travaillons ensemble, mais c'est vrai que chaque fois que nous nous réunissons je n'en informe pas forcément Jean ROSSELOT, mais c'est peut-être un tort, d'ailleurs.

**M. ROSSELOT.**- Il faudrait au moins lire les journaux !

**M. LE PRESIDENT.**- Mais cela se fait quand même régulièrement.  
Concernant Rhin-Rhône, Monsieur ROSSELOT...

**M. ROSSELOT.**- Bilan de la présidence.

**M. LE PRESIDENT.**- Le bilan de la présidence, mais il ne s'est rien passé, tu penses bien ! C'est ce que tu as envie de dire ! Il ne s'est rien passé, sauf que nous avons fait effectivement beaucoup de choses et qu'entre autres nous sommes en train de travailler, et j'ai eu l'occasion de le dire à Madame BRANGET qui peut en témoigner, j'ai rencontré Madame PÉCRESSE il y a environ une quinzaine de jours au niveau des universités, et j'ai relancé cette idée que j'ai développée puisque j'étais avec le maire de Grenoble, le maire de Rennes, le Maire de Nancy, le maire de Rouen et puis un autre maire, d'Aix, je crois, pour évoquer nos craintes par rapport à l'enseignement et à la recherche, j'ai ré-expliqué à la Ministre qui connaissait d'ailleurs parfaitement le dossier, je dois le dire, la problématique de notre université avec effectivement le manque de crédits que nous avons eu par rapport à Dijon. La Ministre m'a dit : « il faut donc que vous renforciez donc effectivement votre PRES avec Dijon », et je lui ai parlé de l'Université Rhin-Rhône, et je vais vous dire, Monsieur ROSSELOT, ce que m'a dit Madame PÉCRESSE : « je vous incite à aller dans cette voie puisque l'Université...

**M. ROSSELOT.**- L'année dernière.

**M. LE PRESIDENT.**- Bon, ça va être une idée de Jean ROSSELOT, « ça fait 5 ans qu'on le dit » !

**M. ROSSELOT.**- L'année dernière, l'année dernière !

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur ROSSELOT, tout ce qui est bien, c'est vous, tout le reste, tout ce qui est nul, c'est le Président !

**M. ROSSELOT.**- L'année dernière, donc c'était vous qui aviez les moyens.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais nous l'avons écrit depuis déjà 5 ans, je rappelle les axes du réseau Rhin-Rhône : c'est l'université, c'est les transports, c'est la culture, c'est le développement économique. C'est au moins ces 4 axes-là qui sont des axes fondamentaux depuis le développement, que vous soyez d'accord avec nous ne peut que me réjouir, ne peut que me réjouir ! Voilà, il ne s'agit pas de tirer la couverture à soi, simplement je vous rends compte de cet entretien que j'ai eu avec Madame PÉCRESSE, je l'ai évoqué aussi avec le Président CONDÉ car nous savons bien... parce que moi j'ai une attitude différente de la vôtre, voyez, quand je rencontre des ministres, s'il y a des choses qui sont bien je n'hésite pas à dire que c'est bien, moi !

**M. ROSSELOT.**- Mais vous, vous êtes bien vu !

**M. LE PRESIDENT.**- Vous, c'est toujours systématiquement nul. Quand il y a des choses qui vont bien, ça va bien.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela. Donc le bilan est un bilan plutôt positif puisque j'observe que ce réseau Rhin-Rhône que j'ai créé, c'est vrai, puisque c'est moi qui en ai lancé l'idée à Besançon il y a 5 ans, il est désormais reconnu par l'ensemble des partenaires, nous sommes invités en

tant que tels à l'ensemble des réunions officielles, et il y a une vraie existence au niveau de notre réseau Rhin-Rhône. Maintenant, je l'ai dit, il faut que nous arrêtons les discours, les études, que nous passions dans la phase opérationnelle, l'université en est une, il y en a d'autres dans le domaine des nouvelles technologies et dans d'autres domaines où nous travaillons ensemble, dans le domaine de la santé par exemple, comme dit Jean-Claude ROY, et dans le domaine de la mobilité puisque nous travaillons, vous le savez, sur un projet pour qu'en matière de mobilité on puisse aller d'un bout à l'autre du réseau Rhin-Rhône en... c'est l'objectif de la demi-journée, mais nous travaillons là aussi avec la Région de Franche-Comté sans aucun problème. Mais je ne vous dis pas forcément tout, c'est peut-être un tort.

Monsieur LOYAT.

**M. LOYAT.**- Pour compléter justement concernant le réseau métropolitain et bien montrer le caractère fédérateur de la Communauté d'Agglomération et la complémentarité en l'occurrence là avec la Région.

Une première étude a été menée dans le cadre du réseau métropolitain, donc précisément sur cette mobilité, sur cette mobilité et l'utilisation de la ligne à grande vitesse et de la ligne classique entre Mulhouse et même Bâle, entre Bâle et Dijon, Dijon et Chalon, donc cet espace métropolitain, et cette étude sert de base à une autre étude qui est lancée par la Région dans le cadre de l'association villes et régions grande vitesse, il y a deux régions qui lancent une étude qui va plus loin, donc d'approfondissement par rapport à la faisabilité de ce type de mobilité, c'est la région Rhône-Alpes et la Région Franche-Comté, mais en reprenant complètement les éléments qui ont déjà été trouvés, enfin qui ont été mis en avant et qui ont été étayés par l'étude, et là il y a bien complémentarité. Là, on en est au stade des études, naturellement, il faut d'abord étudier et après on aura le temps à la fois de négocier, de voir quels sont les partages.

Quant au désaccord par rapport à Devecey, j'ai lu l'article, il n'y a pas de désaccord. Ce qui est sûr c'est qu'entre les collectivités il y aura des négociations à mener, je ne veux pas revenir sur ce que le Président a pu indiquer, et concernant la Région, il y a une démarche qui est une démarche mais affirmée depuis plusieurs années, à savoir que la démarche sera en tenant compte des spécificités, sera de même nature dans le Nord Franche-Comté que sur l'agglomération bisontine et qu'il y a la volonté que les différentes fonctions, à la fois la fonction transport grande vitesse, donc grande vitesse, régionale et la fonction périurbaine, que tout cela s'articule au mieux.

**M. LE PRESIDENT.**- En matière de bilan, moi je vais vous répondre très facilement, le bilan, Monsieur ROSSELOT, la meilleure preuve que ça fonctionne c'est que Le Creusot / Montceau-les-Mines ont demandé à adhérer au réseau métropolitain, ce qui a été fait, c'est que le Grand Dole a demandé à adhérer au réseau métropolitain, ce qui a été fait, c'est que la Communauté de Communes de Vesoul, et que la Ville de Vesoul, en tout cas la Communauté de Communes et la Ville de Vesoul ont demandé dernièrement, par la voix de Monsieur CHRETIEN, d'adhérer au réseau métropolitain Rhin-Rhône. Cela ne doit pas être si mauvais que cela puisqu'ils veulent adhérer, et que j'ai répondu très dernièrement à Monsieur CHRETIEN et à Monsieur JOYANDET que bien sûr nous acceptons, que je proposerais qu'ils viennent et ce sera accepté, qu'ils viennent nous rejoindre dans le réseau métropolitain Rhin-Rhône.

Donc je pense que si même vos amis viennent nous rejoindre, c'est que, me semble-t-il, nous devons faire un travail qui est intéressant. D'autre part, nous avons quelque chose qui doit aussi vous satisfaire, nous travaillons beaucoup avec nos amis Suisses, entre autres nos amis de Neuchâtel, nos amis de Bâle, mais surtout avec les Suisses, et que même les prochaines assises du réseau métropolitain Rhin-Rhône auront lieu à Neuchâtel. Vous voyez donc qu'en matière de coopération transfrontalière on va très très loin puisqu'on va même tenir une réunion des assises chez eux, à Neuchâtel.

Donc tout cela va dans la direction que vous souhaitez, mais je n'attends pas des compliments de votre part, je sais que vous êtes très avare dans ce domaine-là. Voilà, mais l'essentiel est de le faire.

Je voudrais simplement vous donner, puisqu'on a parlé du tramway et du CRR, vous donner deux types d'informations, tout d'abord concernant le tramway, j'ai remis effectivement le dossier à Monsieur le Préfet il y a quelques jours et ce dossier, le 26 janvier, c'est ça, oui, et ce dossier est maintenant à Paris et nous attendons donc le résultat de tout cela. J'étais encore hier, pas plus tard qu'hier, au GART, au Groupement des Autorités Responsables de Transports, où j'animais une réunion avec un ensemble de personnes, on me dit que notre dossier est un bon dossier, maintenant il faut attendre et nous resterons dans ce que nous avons évoqué en matière de financement.

Concernant le Conservatoire à Rayonnement Régional, j'ai là par contre une inquiétude, au niveau de l'APD, l'Appel d'Offre Détaillé, l'Avant-projet Détaillé, pardon, l'Avant-projet Détaillé, vous savez qu'il y avait un dépassement important des coûts, que l'architecte, nous lui avons demandé de travailler, on est rentré dans les coûts, à 100 000 € près, je crois, donc on est rentré dans les coûts. Par contre, il y a une difficulté qui est une difficulté importante, c'est que dès le départ nous avons demandé de la part de l'Etat une subvention de 4 millions, aux alentours de 4 M € que l'Etat a participé et nous a encouragés dans le cadre de ce Conservatoire à Rayonnement Régional, qu'il était à nos côtés à toutes les étapes, choix de l'architecte avec le directeur régional des affaires culturelles, avec l'architecte conseil de la DRAC, que j'ai écrit à plusieurs reprises à Madame la Ministre, au Premier Ministre et qu'on m'a dit : « écoutez, pas cette année mais certainement l'année prochaine, enfin une autre année » et que maintenant, entre-temps apparemment les règles auraient changé et qu'on ne financerait plus les Conservatoires à Rayonnement Régionaux, ce qui serait une première ! Notre conservatoire serait le premier à ne pas être financé, mais il faut bien qu'ils commencent !

Cela dit, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable, surtout au point où nous en sommes, puisque nous en sommes à lancer le permis de construire et que j'ai bien noté qu'il fallait que des projets soient prêts pour le plan de relance, et que c'est quand même un plan de relance pour un bâtiment parfaitement économe en énergie puisque certifié Effinergie, c'est un projet quand même globalement CRR / FRAC de pas loin de 50 M €, et qu'il s'agit bien là d'une opération très forte en matière de relance. J'ai demandé à de multiples reprises, j'ai même demandé le soutien des Parlementaires pour cela, de rencontrer la Ministre de la Culture, je l'ai rencontrée pour Vauban à plusieurs reprises, elle m'a dit : « on se reverra, on se reverra », mais on ne s'est par revus, c'est dommage. J'ai rencontré Jérôme BOUET, son conseiller à la culture et avant Noël on m'a dit que ça allait déboucher, parce qu'on n'a jamais contesté le fait que... l'Etat n'a jamais dit qu'il ne financerait pas, et aujourd'hui on m'a demandé de demander à la Région de confirmer son financement, et j'affirme que cela a été fait, et que la Présidente de la Région a même annoncé le doublement de son financement qui passe de 1,5 à 3 M € et qu'elle l'a écrit, et qu'à cette heure, et là je me tourne en direction de notre Députée, et qu'à cette heure on a... et je dis bien, le Préfet, ici, a fait vraiment tout ce qu'il fallait faire, le DRAC a fait tout ce qu'il fallait faire, je ne mets absolument pas en cause les autorités locales, mais il n'y a pas de réponse au niveau de l'Etat. Que désormais lorsque le Maire de Besançon écrit, le Président de l'Agglomération écrit à un Ministre, on n'a même souvent plus de réponse. Le Préfet répond toujours, les Ministres ne répondent que très rarement.

Donc Monsieur le Préfet m'a fait savoir que dans le cas, en liste complémentaire, il y aurait certainement 1 M €, donc on peut compter qu'il y aura déjà, sur les 4, il faut 1 M €, 350 000 du FEDER, une autre somme en matière de FNADT, mais qu'il manque quand même encore 2,7 M €, aux alentours. Je lui ai dit que moi je ne présenterais pas une demande nouvelle au niveau de l'Agglomération de 2,7 M € car les finances de notre Agglomération étant ce qu'elles sont, je ne pouvais pas... ce n'était pas l'Agglomération qui allait financer ce non-respect des engagements de l'Etat. Alors on peut me dire : « on ne vous a jamais répondu oui », c'est vrai, de toute façon on ne répond jamais oui, on n'a jamais une lettre qui vous dit... 4 ans après on vous dit : « faites-nous un projet », donc nous avons fait comme on fait toujours, on a fait le projet, le DRAC était là, on a vu avec le Préfet, on m'a même répondu « oui, écoutez, il n'y a pas de crédit cette année, on va voir l'année prochaine », aujourd'hui il y a un blocage. Donc moi, je me tourne

effectivement à nouveau, j'avais déjà dû vous écrire, ainsi qu'à Jacques GROSPERRIN il y a quelque temps, je pense que la solution n'est pas une solution qui est introuvable, j'ai même proposé des pistes de solution au niveau du foncier, puisqu'il est possible que Voies Navigables de France... parce qu'il y a des problèmes et c'est très compliqué, parce qu'on ne sait pas à qui appartient le terrain, Voies Navigables de France dit que ça leur appartient et qu'ils vont le vendre à la Région, et l'État dit : « ça nous appartient ». Nous, ce que nous demandions, c'est qu'il y ait... si, si, Madame, j'ai envoyé des courriers, en tout cas la Ministre de la Culture a reçu mes courriers.

**M. ROSSELOT.**- C'est l'Etat.

**M. LE PRESIDENT.**- Pardon ?

**M. ROSSELOT.**- Le terrain appartient à l'Etat.

**M. LE PRESIDENT.**- Justement, Monsieur ROSSELOT, il y a une grande difficulté, vous dites qu'il appartient à l'Etat, mais VNF dit qu'il lui appartient, puisqu'une solution...

**M. ROSSELOT.**- VNF est un établissement public rattaché à l'Etat.

**M. LE PRESIDENT.**- Attendez, Monsieur ROSSELOT, vous êtes très fort mais vous n'êtes certainement pas plus fort que le Préfet de Région ou les services de VNF qui sont en discussion actuellement, avec l'Équipement, ils sont en discussion là-dessus. Pour l'instant, j'ai proposé qu'une des solutions, pour gagner 2 millions, c'était qu'il y ait un bail, une mise à disposition par le biais d'un bail emphytéotique, on gagnait donc 2 M €, et qu'avec le FNADT ou d'autres fonds le Préfet puisse - il est très ennuyé, Monsieur le Préfet, très ennuyé - puisse nous apporter le complément pour arriver à cette somme prévue initialement et qui n'a pas été revalorisée malgré le changement du coût de l'opération.

Voilà, donc moi je voulais en toute transparence vous le dire, parce que c'est de mon devoir de vous le dire, mais je n'engagerai pas et je ne signerai pas de bon de commande de ce conservatoire qui est terminé, on est rentré dans les enveloppes financières, les architectes ont fait un très très gros travail pour comprimer tout cela, maintenant il faut que l'on puisse, et je dis ça vraiment, vraiment dans un bon état d'esprit, je sais qu'ici, au niveau local, Monsieur POUILL comme Monsieur BARTHELEMY, font le nécessaire. Il faut faire passer ce message à Paris. Moi je pensais qu'avec le doublement de l'aide de la Région à 3 millions, puisqu'on parle de plan de relance, si ça, ce n'est pas un plan de relance, des travaux qui sont prêts à démarrer avant la fin de l'année, entre autres dans un domaine comme ça, un domaine qui est vraiment, au niveau énergétique... Jean-Yves PRALON qui a suivi tout le dossier avec Franck MONNEUR peuvent vous le dire, c'est un bâtiment exemplaire, il y a eu un gros travail qui a été fait avec le Conservatoire pour diminuer des surfaces, remutualiser des choses avec le FRAC, c'est un bâtiment où il y aura 2 000 m<sup>2</sup> de photovoltaïque pour qu'il soit classé Effinergie, vraiment c'est un superbe bâtiment, et maintenant on est en train de bloquer parce que... eh bien je ne sais pas pourquoi, parce que les Conservatoires à Rayonnement Régionaux ont toujours été financés, maintenant on dit que c'est la responsabilité des régions, sauf qu'on n'a pas transféré les finances aux Régions et que, et je tiens les courriers à disposition de chacun, des courriers qui sont signés par Madame ALBANEL que je connais bien par ailleurs, qui est un Ministre efficace, mais j'ai vu Jérôme BOUET il y a peu de temps encore, on n'arrive pas à régler ce problème, c'est un problème à hauteur de 2 millions / 2,5 millions, et on aurait pu penser quand même... c'est pour cela que j'attendais le plan de relance, je n'ai pas voulu faire, j'en parle ce soir, parce que je pense que je ne serais pas honnête de ne pas vous le dire puisque ça a été évoqué, je n'ai pas voulu en parler avant, je n'ai pas voulu foutre la pression, je n'ai pas voulu mettre cela sur la place publique pour ne pas gêner les négociations. Mais

maintenant on est arrivé à un niveau où je dois le dire, parce que si je dois prendre la décision d'arrêter le projet, avec les coûts que cela entraîne, il faudra que vous ayez été prévenus, et qu'en fait si on arrêtait ce projet-là il y aurait un coût pour l'Agglomération et la Région qui serait énorme, de plusieurs millions d'euros, tout cela parce que l'Etat ne respecte pas les engagements. Alors bien sûr, on va me dire : « on ne vous a jamais envoyé une lettre signée », oui, sauf que quand le Ministère vous répond : « écoutez, on a reçu votre projet, on regarde, pas cette année mais l'année prochaine », on nous a jamais dit qu'on le... et puis de tout temps les Conservatoires ont été financés, et la DRAC était associée, à toutes les réunions ils étaient là, vous pouvez regarder sur toutes les photos, d'ailleurs, les conférences de presse, il n'y a aucun problème de ce côté-là. Je dis cela sans polémique puisque je n'en ai pas parlé avant, je n'ai pas voulu en parler avant, si ce n'est qu'à la Ministre et à ses services, pour ne pas politiser le truc, donc je ne le politise pas ce soir mais je vous dis en toute transparence quelle est mon inquiétude aujourd'hui par rapport à cela, et malgré mes demandes répétées de rendez-vous au Ministère de la culture. Est-ce qu'il faut que j'aie fait un sitting là-bas pour être reçu ? S'il faut le faire, j'irai le faire, mais enfin je pense que l'on peut trouver une autre solution.

Madame BRANGET.

**Mme BRANGET.**- Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un courrier de votre part, je suis désolée.

**M. LE PRESIDENT.**- On va regarder.

**Mme BRANGET.**- Je suis désolée, je peux faire erreur mais je n'ai pas le souvenir, peut-être que vous l'avez envoyé à Jacques GROSPERRIN parce que c'est sur sa circo, mais je n'ai pas souvenir de l'avoir eu. Je peux me tromper.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous avez remarqué que je ne vous accusais pas, je vous demandais au contraire de nous aider par rapport à cela. Nous l'avons fait, en tout cas la Ministre de la Culture m'a écrit, déjà du temps de DONNEDIEU DE VABRE, j'en ai parlé quand je l'ai vu à Saint Malo, je lui en ai reparlé dans son cabinet à Paris, avenue de Vallois, j'ai écrit, j'ai écrit au Premier Ministre.

Actuellement, on en est où ? C'est que l'architecte il est complètement... Kengo KUMA est complètement désespéré...

**M. CONTOZ.**- Il ne va pas se suicider !

**M. LE PRESIDENT.**- Comment ?

**M. CONTOZ.**- Il ne va pas se jeter au Doubs !

**M. LE PRESIDENT.**- Non, il ne va pas se faire hara-kiri ! Non, mais c'est très grave, parce que lui, il a embauché des équipes... s'il vous plaît ! Il a embauché des équipes qui se sont mobilisées et il m'a expliqué, enfin son collaborateur, que si d'ici 15 jours on n'avait pas donné... parce que maintenant je dois signer la poursuite, c'est-à-dire les études pour le permis de construire et continuer. Moi j'ai dit ce matin à Monsieur le Préfet que je ne voulais pas m'engager pour 600 000 € d'études pour un permis de construire si demain je dois arrêter, donc ce ne serait pas raisonnable de ma part. Donc pour l'instant j'ai là une lettre que je n'ai pas encore signée pour dire que je suspends le projet dans l'attente des réponses de l'Etat. Puisque quand même, et c'est pour cela que tout le monde est ennuyé, quand on parle de plan de relance, quand on sait ce que mettent les collectivités, quand on sait combien c'est important, il s'agit de trouver 2 millions ou de régler le problème... écoutez, on a pu... je m'adresse à Madame BRANGET, on a pu régler en annonce télévisée le problème de la TP, on peut peut-être régler le problème, puisque Jean ROSSELOT

dit que c'est facile, de la domanialité du terrain, parce que si c'est l'Etat qui est propriétaire, on fait un bail emphytéotique, il y a 2 millions de moins à payer et on a déjà gagné 2 millions, mais là on n'y arrive pas ! Et je vous assure que le Préfet lui-même s'en occupe, il m'a dit, encore ce matin, il m'a dit « c'est très très compliqué » mais lui fait le nécessaire, donc moi je ne... ne trouvez absolument rien dans mes paroles de désagréable vis-à-vis des autorités locales qui font tout ce qu'il faut pour que cela avance, mais nous n'avons pas de réponse au niveau national. Alors je ne sais pas pourquoi. Voilà. Voilà où j'en suis par rapport au Conservatoire, mais je tenais à vous le dire, je n'en ai pas parlé avant pour ne pas politiser le débat. Quand il y a eu le plan de relance j'ai vu que ça n'y était pas, je n'ai rien dit pour dire : « je ne veux pas politiser le débat et faire en sorte qu'on n'ait pas ces crédits-là », maintenant il y a une urgence, j'ai là la lettre de Kengo KUMA, voyez, j'ai retrouvé une lettre de Monsieur GUIDAT, le Maire de Devecey, aussi où je lui propose une rencontre.

Voilà où j'en suis, et je vous dis cela d'une façon très calme, très sereine et très transparente, et il en sera de même pour le tramway lorsque nous aurons tous les éléments.

Jean-Yves, vas-y.

**M. PRALON.-** Je voudrais ajouter, Président, deux choses, la première par rapport à une précision qui a été donnée tout à l'heure par rapport à l'association de l'Etat par rapport au projet. L'Etat a été associé au projet bien avant le choix de l'architecte, il a été associé dès le démarrage au niveau de l'établissement du programme de construction puisque pour obtenir ce label de Conservatoire de Musique à vocation régionale il fallait remplir certaines conditions, notamment au niveau des disciplines enseignées, puisqu'il fallait rajouter la danse et d'autres disciplines.

Le deuxième point que je voudrais ajouter, ce n'est pas pour alourdir les débats, mais c'est quand même, mis à part le problème Kengo KUMA, celui-là je ne m'en fais pas trop pour lui, simplement, ce que je voudrais dire, et sur lequel il faut que l'on soit très clair, c'est qu'actuellement la conjoncture, vous le savez tous, est très favorable en matière d'appel d'offres, et que si nous avons la chance d'avoir une réponse positive de l'Etat au niveau du financement, ça veut dire qu'en lançant le projet on est capable d'avoir un DCE dans les 2 à 3 mois qui viennent, on a des chances aussi d'avoir un projet qui soit en deçà du montant annoncé, ça je crois qu'il faut que tout le monde soit bien conscient de l'urgence qu'on a à obtenir ce financement avec la conjoncture favorable en matière d'appel d'offres actuellement.

**M. LE PRESIDENT.-** Cela dit, je suis quand même rempli d'optimisme, parce que j'ai redit à Monsieur le Préfet ce matin qu'il fallait trouver une solution et je sais qu'il y travaille, donc je suis rempli d'optimisme ; donc mon verre est à moitié plein.

Pierre.

**M. CONTOZ.-** Je voudrais faire la même remarque que j'ai faite en réunion de Bureau sur le cadrage de nos orientations budgétaires sur lequel, bien sûr, j'adhère, mais c'est sur la garantie anti-dérapiage, les garanties, notamment au titre du TCSP. Je suis intervenu en Bureau pour dire que la clause des 200 M plus ou moins 20 M n'est pas une clause suffisante. Ce n'est pas cela la clause anti-dérapiage, la clause anti-dérapiage c'est le chiffre des 98 millions. C'est important, c'est 200 M plus ou moins 20 M avec le plan de financement qui est important, quelle subvention, l'évolution du VT, et à ce titre-là je pense qu'on est objectif, trop objectif, tu l'as peut-être dit, sur les + 2,5. Moi je pense qu'il faut consacrer, entre aujourd'hui et le moment où on va redébattre du TCSP, où on va nous appeler à décider, il faut qu'on ait une photographie beaucoup plus précise du VT, on ne pourra pas s'embarquer dans ce projet en disant : « allez, ça va croître de 2,5 » alors que ça ne croîtra pas, cela va descendre. Je crois que c'est important de le dire et il faut l'avoir en tête.

**M. LE PRESIDENT.-** On ne sait pas, mais tu as raison, il faudra être vigilant.

**M. CONTOZ.-** Il ne faut pas se leurrer. Moi je voudrais bien savoir, aujourd'hui, chaque fois qu'il disparaît un ou deux emplois dans les entreprises, combien cela concerne d'entreprises de 9 / 10 employés qui est la jonction, et là, cela peut aller très vite. Il faut consacrer... tu as dit : « on va peut-être envisager une étude sur le sujet » il ne faut pas « peut-être », il faut la faire ! C'est important.

Et puis le deuxième point, et je n'interviendrai pas tout à l'heure, toujours au titre du TCSP, là aujourd'hui, on n'a pas décidé du projet, on a entériné un dépôt de projet auprès du gouvernement, et je l'ai dit déjà en Bureau, mais je n'y reviendrai pas, soyons prudents de ne pas trop engager d'opérationnalité comme on doit le faire encore ce soir. Je sais bien ce que c'est qu'on engage ce soir, on m'a répondu positivement aux réunions de Bureau, mais je le redis, n'engageons pas trop de dossiers d'opérationnalité sur ce TCSP tant qu'on ne l'a pas décidé définitivement.

**M. LE PRESIDENT.-** Pierre, ce que je viens de te dire...

**M. CONTOZ.-** Moi je veux le redire en séance, je crois que c'est important.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, mais ce que je viens de te dire concernant le Conservatoire devrait te rassurer, si je refuse de signer pour l'instant le permis de... les études concernant le permis cela va dans ce sens-là.

**M. CONTOZ.-** Bien sûr, mais je souhaitais le redire.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, tu as raison, tu avais dit que tu le ferais et tu as raison de le faire. Après, ce sera des choix que nous aurons à faire, même demain pour le Conservatoire. Ce n'est pas moi qui prendrai les décisions seul, ni pour le TCSP. Alors maintenant, j'ai quand même le sentiment que le message que l'on fait passer en matière de TCSP, je l'ai encore vu hier à Paris, un TCSP optimisé, c'est un peu la demande de beaucoup, et que là nous avons certainement montré la direction et les constructeurs vont certainement faire des propositions dans ce sens.

Il faudra aussi qu'on se dise bien que cette interrogation reste pour tout, pour le VT, pour la TP, c'est pour cela que je dis aussi « attention », on peut aussi complètement bloquer toute la machine. On peut décider de ne plus rien faire, ce n'est pas ce que tu as dit, Pierre, mais on peut décider de ne plus rien faire, et là aussi les conséquences seraient encore plus catastrophiques !

Eric.

**M. ALAUZET.-** Quand on regarde la prospective, on se rend compte qu'on n'a plus le droit à l'erreur, notamment en termes d'investissements, et je voudrais attirer votre attention sur le tableau de la page 14 qui a rapport à la maîtrise de l'endettement. On voit que la situation va être extrêmement tendue pour les 10 ans qui viennent puisqu'on va passer d'un ratio qui est aujourd'hui de 2 / 3 années, à... je passe sur le pic de 2014, mais même à l'échéance 2007 / 2018 à près de 10 années, donc c'est limite, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas pallier à des défaillances de partenaires, par exemple, voilà. Donc c'est assez embêtant, parce que dans les 10 ans qui viennent cela nous ampute toute marche de manœuvre et je pense qu'on aura besoin de marge de manœuvre, pourtant, parce qu'il y a nécessairement dans les 10 ans qui viennent des grands défis à relever, ne serait-ce que celui de l'énergie. Dans les 10 ans on va rencontrer inévitablement ce qu'on appelle le peak oil, le pic de Hubert, c'est-à-dire ce moment où on met sur le marché la production, la consommation d'énergie est plus forte que la production, y compris des découvertes de nouvelles ressources, et donc un accès qui va devenir de plus en plus difficile à l'énergie, de plus en plus coûteux. Il va

nous falloir dans ces 10 années qui viennent, des moyens importants, pas seulement nous, ici sur l'Agglo, mais partout, toutes les collectivités, l'Etat, partout, des moyens importants pour mener un grand plan de sobriété énergétique, et en plein cœur de nos compétences, parce que c'est l'adaptation des entreprises qui est en jeu, c'est tout le milieu économique, c'est l'adaptation des logements pour les habitants, c'est l'adaptation de nos transports, et de ce point de vue, ce n'est pas seulement l'Agglo, globalement on va être tous très fragiles, et ce plan de relance me fait un petit peu peur d'ailleurs, parce qu'hormis les opérations exemplaires comme celle dont on vient de parler, du CRR, il y a beaucoup, à mon avis, d'égarements sur ce plan de relance, on va endetter encore un peu plus l'Etat, l'ensemble des collectivités, et on ne sera pas en situation, dans les 10 ans qui viennent, de relever les défis qui se présentent devant nous. Voilà.

Ce n'est pas un message très optimiste que je passe là, mais je crois qu'il faut qu'on ait conscience qu'on n'a pas de marge de manœuvre sur les investissements dans les 10 ans qui viennent, aucune !

**M. LE PRESIDENT.-** En fait, on a moins de sous, on nous demande plus, on n'a pas de marge de manœuvre, alors qu'est-ce qu'on fait ? On ne va pas baisser les bras, quand même ! On ne va pas baisser les bras, il faut quand même qu'on réagisse. Mais c'est vrai que la situation va être difficile dans les années à venir.

**M. BAULIEU.-** Je remercie Eric de souligner qu'il n'y a pas de marge de manœuvre, cela participe de la pédagogie que l'on doit faire entre nous.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, on a remis...

Monsieur SASSARD. Levez la main un peu plus haut, s'il vous plaît.

**M. SASSARD.-** Pardon, excusez-moi, excusez-moi.

Oui, simplement une toute petite remarque, une petite proposition. Donc cette année on a une augmentation, ça a été voté par l'ensemble donc on ne reviendra pas en débat là-dessus, donc augmentation de la taxe versement transport, augmentation de la TP, puis augmentation de la taxe foncière sur la partie Besançon. Cela fait quand même un certain nombre d'augmentations d'impositions importantes pour les entreprises. Petite question, est-ce que c'est possible, je ne sais pas, l'Etat le fait pour l'IS, pour les charges, je crois, patronales ou sociales, d'aider les entreprises à payer ces taxes-là ? C'est-à-dire, concrètement, on sait qu'on n'a pas de TP en 2010, ce sera forcément remplacé par quelque chose, est-ce qu'on ne peut pas imaginer qu'en 2009 soient payées la taxe professionnelle, la taxe foncière, et qu'en 2010 on paie la taxe foncière plus la taxe de versement transport. C'est-à-dire que pour les entreprises qui sont en difficulté, l'Etat, je crois, le fait déjà pour certaines d'entre elles, pour les entreprises qui sont en difficulté, de différer le paiement de 2009 à 2010, c'est peut-être une idée pour soulager leur trésorerie, c'est le fin fond du chef d'entreprise et de la vie de l'entreprise, est-ce que cela ne serait pas possible pour soulager les entreprises ?

Deuxième point, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur CONTOZ, j'aurais vous le dire, sur la baisse des recettes de taxe versement transport, forcément puisque la masse salariale diminuera, dans les entreprises cela a déjà commencé depuis janvier 2009 de façon concrète.

**M. LE PRESIDENT.-** Sauf s'il y a une relance du pouvoir d'achat.

**M. CASSARD.-** Non, je pense que ce n'est pas le lieu pour polémiquer.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas une polémique !

**M. SASSARD.-** Ce qu'il faut espérer, et on espère tous que d'ici octobre / novembre / décembre 2009 ça reprenne, mais ce n'est pas une certitude, et quand ça reprendra les chefs d'entreprise reviendront petit à petit pour reprendre confiance, pour récupérer des marchés, donc cela veut dire que la taxe du versement transport, et c'est ce qu'on avait dit quand on avait voté contre cette hausse, et puis aussi sur la partie TCSP le 18 décembre, quel est le manque à gagner ? Comment on peut quantifier ce manque à gagner et comment on pourra récupérer ce manque à gagner qui peut être important ?

Et puis dernier point, la commission 3 dans laquelle j'interviens avec Jean-Pierre MARTIN comme Président, a un rôle, je pense, à jouer qui est primordial dans les deux ans qui viennent, parce que ce n'est pas seulement développer Témis, c'est aussi garder nos entreprises, vérifier leur santé tout simplement, et je pense que la commission 3 doit prendre un essor et un développement qu'elle n'a pas encore pour le moment dans cette période. Moi, cela ne m'offusquerait pas, si c'est possible, de voir le Président de l'Agglomération participer, si c'est possible, je ne sais pas, techniquement, pratiquement, à cette commission 3 parce qu'il y a des échanges, des débats, avec des solutions, l'exemple du versement décalé, c'est plus en lieu de commission qu'on en parle, mais c'est maintenant que je voulais vous en parler, et voilà, et je pense que cette commission doit prendre une grande dynamique sous votre impulsion.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, écoutez, merci, Je me rends régulièrement dans les entreprises, au moins une à deux fois par semaine, et je vois régulièrement le vice-président MARTIN quasiment chaque semaine, ainsi qu'Antony JEANBOURQUIN le directeur du service, quasiment chaque semaine quand ce n'est pas deux fois par semaine, si sur tel ou tel point précis je dois aller à une commission bien sûr que j'irai, mais vous le savez, je n'ai pas le don d'ubiquité et je ne peux pas non plus aller dans l'ensemble des commissions, mais chacun connaît ici mon attachement au développement économique, entre autres les chefs d'entreprise le savent bien dans cette agglomération, s'il y a besoin qui j'y aille, oui, d'autant plus que Jean-Pierre MARTIN, je vous l'ai dit, je le vois au moins une fois par semaine, quand ce n'est pas plus, quant à Antony JEANBOURQUIN, je le vois aussi une fois ou deux par semaine, donc pourquoi pas, que j'y aille, mais je ne peux pas non plus aller, et je ne le souhaite pas, les commissions sont des lieux de propositions, et s'il y a besoin je répondrai volontiers à une invitation de la commission économique. Mais vous savez, je ne suis pas Zoro, parce que j'entends bien, il faut toujours supprimer des choses, on est à la fois inquiet pour les finances et les propositions qu'on fait c'est de supprimer.

J'insiste, je vais passer la parole à Philippe GONON, j'aimerais après que l'on se mette d'accord là-dessus et qu'on avance parce qu'il est 8 heures 30 et que nous en sommes page 35, 9 heures moins le quart, et nous en sommes page 35.

Monsieur GONON.

**M. GONON.-** Juste avant de parler de budget, est-ce que vous m'autorisez à revenir deux secondes sur le problème de l'Université de Franche-Comté et son avenir ? Lors du Comité syndical du SCoT, la semaine dernière on a abordé le sujet et j'ai mis sur la table un certain nombre d'informations récentes que j'ai eues concernant des rumeurs fondées ou infondées, je ne le sais pas, sur les envies de l'UTBM de regarder plutôt vers une autre région que la nôtre, et sur les projets ou les envies de fusion qu'exprime la Bourgogne. Moi, je suis très inquiet quand j'entends la Bourgogne parler de fusion parce que j'ai vécu, dans un établissement franc-comtois, une fusion avec la Bourgogne, je me souviens de la façon dont cela s'est passé, et je connais les appétits importants de la Bourgogne, toujours à l'égard de la Franche-Comté, donc j'aimerais... je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a un vrai danger pour notre université, et bien entendu que notre université absente ou disparue de notre territoire, c'est un territoire en complète déshérence. C'est juste une inquiétude, Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous avez raison...

**M. GONON.**- Sur le budget, si vous me le permettez je passe tout de suite au budget, je voudrais aborder rapidement trois points.

Premier point, depuis un an, depuis le début de 2008, nous sommes face à une crise telle que la mémoire des hommes qui nous gouvernent n'en ont pas encore la référence possible. Actuellement, la crise s'aggrave et nous savons que le premier semestre 2009 va sans doute être le plus destructeur d'emplois que nous ayons connu depuis fort longtemps. J'ai noté qu'en 2008 la Franche-Comté, et nous ne serons pas épargnés, la Franche-Comté a la plus forte chute de PIB (- 2,4 %) et la plus forte hausse du chômage de France (+ 22 ou + 23 %), Besançon, la CAGB et le Doubs ne seront pas épargnés par cette crise.

Je suis un petit peu étonné quand je lis la synthèse qui est présentée en première page de votre document, je cite : « *En 2009 l'action du Grand Besançon sera soumise aux contraintes liées à la crise économique et financière avec un resserrement des dotations et des concours de l'Etat et l'accentuation de la baisse du rendement de la TP.* » Voilà le seul souci véritable exprimé par ce document, l'argent va rentrer dans les caisses sans doute moins vite que prévu. Sur les 21 pages de cette présentation budgétaire pas une mesure nouvelle, nouvelle, j'insiste sur le mot « nouvelle », pour prendre réellement en compte cette crise, ses impacts négatifs sur les emplois et sur les entreprises de notre territoire. Un seul leitmotiv : l'optimisme des recettes. Et la CAGB non contente d'avoir augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2009 le versement transport s'apprête à dégainer une nouvelle fois. Autrement dit, dans un contexte de mondialisation qui pénalise les entreprises françaises, la CAGB va en rajouter une couche. La seule réponse aux questions existentielles des entreprises et des acteurs économiques de notre territoire, c'est une hausse de la TP que vous prévoyez sur les 10 années qui viennent. Vous dites et vous l'avez répété souvent pendant la campagne électorale, vous êtes le plus fervent partisan du développement économique. Mais quand il n'y aura plus d'entreprise sur notre territoire, il n'y aura plus d'emploi. Nous vous demandons donc, pour l'année 2009, une pause fiscale, c'est-à-dire l'abandon de la hausse de la TP pour 2009.

J'aimerais vous faire quelques propositions également pour compenser cette pause fiscale. Je voudrais vous en faire trois. La première, c'est de supprimer des dépenses que je qualifierai de superfétatoires, par exemple j'aimerais parler de la passerelle de la Malate, 3 M € je me demande si en ce temps de crise il est vraiment utile d'investir dans ce projet. Je voudrais également vous proposer un audit, je vous l'ai déjà proposé pour la Ville de Besançon, je voudrais vous proposer un audit de fonctionnement et des relations entre la Ville et la CAGB. Je pense qu'il y a plusieurs millions d'euros à gagner, et vous avez commencé vous-même, je crois, à chercher une mutualisation des services entre Ville et CAGB au niveau de la gestion du personnel. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'aller un petit peu plus loin et d'envisager d'autres domaines d'économies ?

Et enfin j'aimerais vous proposer de mettre un petit peu à plat le fonctionnement du SYBERT. J'aimerais que l'on fouille parmi ce tas de dépenses qui viennent de toujours plus de tri, toujours plus de sélection, toujours plus de surcoûts.

Et puis, troisième point...

**M. LE PRESIDENT.**- Quatrième !

**M. GONON.**- Je reprendrai les propos de Pierre CONTOZ, je m'associe complètement à lui, pour remettre à plat le dossier TCSP. Et pour résumer, 2009 sera l'année de la crise, d'une grande crise, nous vous demandons donc la pause fiscale concernant la TP, le lancement de cet audit général sur le fonctionnement Ville / CAGB / SYBERT, et la remise à plat du dossier TCSP.

**M. LE PRESIDENT.**- Tu veux répondre ?

**M. BAULIEU.**- Oui. Quelques éléments. Je suis étonné de ce parti pris dans la lecture du rapport, mais chacun, après tout, a sa lecture sélective, mais précisément lorsqu'on dit, et c'est ce qui est traduit dans le rapport, que ces orientations budgétaires c'est ambition et maîtrise, on est sur une autre planète, bien évidemment, mais après tout, encore une fois, on prend la lecture qu'on veut.

Très clairement, on ne peut pas, et c'était le sens de mon intervention très générale tout à l'heure, on ne peut pas prétendre faire des choses, qui plus est des mesures nouvelles, sans avoir la ressource, c'est une chose qu'on ne sait pas faire, que personne ne sait faire, qu'on ne fait qu'en créant des déficits, on sait où ils se font dans ce pays, c'est bientôt la cata, ce n'est pas ici.

Je suis un peu catégorique mais parce qu'il faut l'être. Il serait temps qu'il y ait le sursaut là où il faut l'avoir. Donc on ne peut pas faire croire aux usagers, aux citoyens qu'on peut faire plus et ne pas aller chercher la recette. Il faut enfin être un peu responsable ! Donc la lecture qui vient d'être décrite du rapport d'orientations, elle engage celui qui vient de l'indiquer, mais il faudrait de la cohérence, on pourrait faire une pause si on fait moins. On ne peut pas dire : « faites une pause et il faut des mesures nouvelles ». Moi je suis catégorique par rapport à cela, il faut de la cohérence et de la responsabilité.

Donc sur le registre de ce rapport d'orientations qui n'aurait pas de souffle, pas de sens, quand j'entends les collègues qui disent : « on n'a pas de marge de manœuvre », c'est exact, cela fait d'ailleurs quelque temps qu'on le répète dans cette salle, c'est-à-dire que nous allons aussi loin qu'il est possible, nous sommes aussi volontaristes qu'il est possible, nous ne baissons pas notre détermination, et bien évidemment nous assumons aussi ce qui est impopulaire, et on y va dans ce sens-là, c'est ce que nous proposons.

Ensuite, sur les moyens, les économies, etc., merci d'avoir rappelé que nous sommes dans une démarche de mutualisation poursuivie, parce qu'il y a déjà des opérations faites entre la Ville et le Grand Besançon, puisque dans notre Agglomération cela se joue là exclusivement, pas avec les autres collectivités, donc des opérations sont en cours, très précisément d'ailleurs tout le dispositif des ressources humaines, on n'a jamais dit que cela s'arrêterait à ça, on n'a pas non plus d'engagement ferme sur d'autres opérations, mais nous avons effectivement quelques idées peut-être pour approfondir cette démarche qu'il faut faire aussi en travaillant sérieusement parce que ce n'est pas dans la précipitation qu'on réalise des opérations de cette nature, utiles, fonctionnant bien et apportant des résultats, parce que c'est aussi cela qu'il faut faire, pas dans la théorie mais dans la pratique, et nous sommes animés par cette volonté.

Quant aux problématiques du SYBERT, il me semble que ce n'est pas totalement, même si nous sommes très concernés, je regarde le Président, par cette affaire, il serait bien que s'il y a débat cela se passe dans cette instance, mais sur ce qui a été dit sur l'orientation budgétaire je souhaite simplement que, quand on tient des propos de cette nature, l'on soit cohérent. On fait plus si on va chercher plus, si on veut chercher moins on fait moins, et nous avons la volonté de jouer pleinement notre rôle d'Agglomération au service des habitants et d'Agglomération au service de l'économie par l'investissement que nous nous proposons de réaliser. Là est l'enjeu, là est notre volonté et notre ambition. On peut, dans notre rapport, en témoigner.

**M. LE PRESIDENT.**- Et puis, Monsieur GONON, ce n'est pas très responsable d'annoncer comme cela, de balancer : « la mutualisation c'est plusieurs millions d'euros », écoutez, je crois qu'ici, que vous ayez, vous, le sens de l'intérêt général, je ne vous le conteste pas, mais nos services, nos fonctionnaires aussi, et nous travaillons bien sûr effectivement pour aller dans ce sens. Vous savez très bien tout ce qui a déjà été fait en matière de mutualisation. Alors c'est facile, quand on est dans l'opposition ou la semi-opposition, je ne sais pas où vous êtes, d'ailleurs le savez-vous vous-même, ou vous êtes ? Je ne sais pas. C'est facile, parce que Monsieur GONON est un grand spécialiste, il est avec, il est contre, il balance des trucs comme ça : « on peut économiser 3 M €, plusieurs millions en mutualisant. » Enfin, est-ce que vous

pensez un seul instant que si on pouvait aussi facilement que cela économiser des millions d'euros on ne le ferait pas ? Mais non, Monsieur GONON, je pense que ça, je vais vous le dire très calmement, mais c'est totalement démagogique ! C'est totalement démagogique, ça ne se passe pas comme cela, la mutualisation, je ne veux pas vous faire la liste de ce que nous avons déjà mutualisé ces dernières années, et nous allons continuer, mais à notre rythme, et il y a toujours des besoins nouveaux, je parlais tout à l'heure de la mutualisation, de la création de postes nouveaux pour l'aide aux communes. C'est une demande, demandez aux maires ici, peut-être que vous, vous vous sentez moins concerné, mais je sais que nous allons devoir répondre aussi à cette demande-là.

Concernant l'Université, il faut aussi arrêter de dire qu'on est vraiment les plus mauvais, les derniers. L'Université de Bourgogne, elle a de l'ambition, oui, pas plus que l'Université de Besançon. L'Université de Besançon n'est pas une petite université, c'est le Président qui le disait d'ailleurs dernièrement lors des assises Rhin-Rhône que nous avons eues, d'une réunion que nous avons eue à Montbéliard. Il y a 20 000 étudiants à l'Université de Besançon, aux alentours, on va me dire que c'est 19 ou 21, à peu près 25 à Dijon, plus l'UTBM, cela fait que l'Université de Franche-Comté plus celle de Bourgogne cela fait à peu près 50 000 étudiants, c'est ce qu'on a dit, ce qui devient une université de taille respectable. Il ne s'agit pas que Besançon disparaisse ou que Dijon ait le leadership, ce n'est pas ça, mais il faut peut-être réfléchir dans le cadre de PRES entre la Bourgogne et la Franche-Comté pour qu'on arrive effectivement à se regrouper, et moi je pense effectivement que c'est une solution pour ne pas disparaître.

On dit ensuite que l'Université, on est mal classé. Quand on regarde bien, j'ai vu dans un magazine des classements par rapport aux villes où il fait bon étudier, quand je vois les universités implantées dans des agglo de 150 à 200 000 habitants qui est notre strate, on est 22<sup>ème</sup>, on est l'Université, par rapport aux agglo de taille équivalente, on est les mieux placés, puisque Limoge est 25, Perpignan : 26, Pau : 28, Le Mans : 32, Valenciennes : 33, des agglomérations de taille équivalente à la nôtre. Il y a une seule université qui est dans une agglo plus petite que la nôtre, qui est mieux classée, c'est à Poitiers qui est 13<sup>ème</sup>. Sans quoi, toutes les autres, on n'est pas si mal placés que cela.

Il faut arrêter aussi de dire que notre université... oui, on a des craintes, il faut que l'on se batte, c'est pour cela que j'en ai encore parlé l'autre jour à notre Ministre, mais il faut aussi voir que des universités dans des villes beaucoup plus grandes comme Angers, ils sont derrière nous, ils sont 23 ou même Orléans où ils sont 30<sup>ème</sup>. On a des compétences ici, soyons vigilants, ça oui, il faut être vigilant, il ne faut pas se faire "bouffer". D'ailleurs, comme je l'ai dit à Madame PÉCRESE, entre Dijon et Belfort / Montbéliard, si on veut faire une université Rhin-Rhône, le centre géographique c'est Besançon. Simplement j'étais allé un peu jusqu'à Mulhouse, mais là, Mulhouse, ils sont plus attirés par l'Alsace, mais c'est à nous aussi effectivement de pouvoir réfléchir, de voir comment nous pouvons travailler avec l'Université. Joëlle, je vais te passer la parole, parce qu'on le fait, il faut avoir des inquiétudes, Monsieur GONON, enfin il faut être vigilant, voilà.

Parce que si vous voulez ajouter aux vigilances, je vais vous en donner une autre aussi, il faut que l'on soit aussi vigilant par exemple pour notre CHU, il y a la réforme MARESCAUX d'après ce qu'ont m'en dit... j'en ai parlé à ROSSINOT qui en fait partie, il m'a dit « ne t'inquiète pas, ce n'est pas ça », ils veulent faire 10 CHU en France. Or s'il y a 10 CHU en France il n'y a même plus de CHU à Besançon mais il n'y en a plus à Dijon non plus, parce qu'il y en aura un ou deux dans la région parisienne, à Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Nantes, Strasbourg, point barre. Il faut donc être vigilant par rapport à... non, mais je ne dis pas que ça va être ça, c'est quand même ce que je peux dire. Si je me trompe, chère Madame BRANGET, tant mieux, mais là aussi, c'est ce que je veux dire, soyons vigilants.

Alors, Joëlle SCHIRRER et ensuite Françoise BRANGET. Je rappelle qu'il reste encore 130 points à l'ordre du jour, 130 lignes, pages ! Et je suis fatigué !

**Mme SCHIRRER.-** Je voulais simplement évidemment intervenir sur l'université.

**M. LE PRESIDENT.**- S'il vous plaît !

**Mme SCHIRRER.**- Je voulais intervenir sur l'université parce que l'enjeu actuel c'est d'avoir une lisibilité en France et même à l'international. Or c'est vrai que l'Université de Franche-Comté est trop faible seule, et l'Université de Bourgogne est trop faible seule. Donc il n'est pas question pour l'instant de fusion, et le Président CONDÉ a une prudence de Sioux par rapport à cela. Il est simplement étudié dans le cadre du PRES de voir dans la carte des formations les rapprochements qui peuvent être faits entre Dijon et Besançon. Quand il y a 5 ou 6 étudiants dans certaines disciplines, et aussi bien à Besançon qu'à Dijon, ce serait vraiment une erreur de garder ces disciplines ouvertes, et là je pense qu'il peut y avoir des complémentarités et des échanges.

**M. LE PRESIDENT.**- Avec le TGV.

**Mme SCHIRRER.**- Moi, il me semble que la fusion on n'en est pas encore là, et je crois qu'il faut tout de même arrêter de brandir des peurs, parce que là, ce soir, on a fait que ça. On a broyé de la sinistrose et des peurs, or moi je voudrais quand même qu'on ait un petit peu d'optimisme et qu'on dise qu'on travaille, on regarde ce qui peut être fait, parce qu'il faut qu'on ait une taille critique correcte, mais ce n'est pas pour autant que l'on va donner son âme à Dijon.

Quant à l'UTBM, c'est autre chose, parce que l'UTBM n'appartient pas, ne fait pas partie de l'Université de Franche-Comté, c'est une université technologique Belfort Montbéliard, donc là c'est un autre, on ne va pas débattre sur l'Université pour l'instant, pas ce soir, mais je voulais simplement apporter ces quelques précisions.

**M. LE PRESIDENT.**- Tu as remarqué que moi j'avais le verre à moitié plein, donc je suis d'accord avec toi.

Madame BRANGET.

**Mme BRANGET.**- Moi j'ai toujours appris un grand principe, quand on veut dépenser, eh bien on adapte nos dépenses en fonction des recettes, et on sait qu'un bon élu est celui qui dépense beaucoup pour la population, alors on a tendance, effectivement, à vouloir dépenser plus qu'il n'en faut.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais nous, nous n'avons pas droit au déficit.

**Mme BRANGET.**- Mais j'entends bien ce que Gabriel BAULIEU a dit en matière de... en appel au sens de la responsabilité, mais malgré tout j'appelle à la prudence, comme l'a fait tout à l'heure Pierre CONTOZ, parce que nous sommes tous inquiets de nos recettes, nous sommes tous inquiets de nos recettes, et certaines l'ont dit, on va vers une baisse des emplois malheureusement, et Besançon ne sera pas épargné puisqu'on sait qu'une grande majorité des emplois c'est de la sous-traitance automobile. Il y a un effort considérable qui est fait au niveau de la nation, et bien évidemment en direction de l'automobile et des sous-traitants. Ceci dit, soyons vigilants par rapport à nos recettes, et de faire une étude sur les recettes que nous pourrions avoir dans les prochains mois serait utile, mais le plan de relance que certains peuvent railler il est aussi valable pour les collectivités et je ne suis pas sur le même registre que Monsieur GONON pour dire : « on arrête tout », ce n'est pas le cas, au contraire, mais soyons prudents, soyons prudents et essayons de savoir quelles sont véritablement nos recettes plutôt que de les surestimer. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. On va arrêter là parce qu'il faut maintenant qu'on avance. La seule différence qu'il y a entre les collectivités et l'Etat, c'est que nous, nous n'avons pas le droit de faire de déficit, et que notre déficit n'augmente pas.

Maintenant, on va peut-être en rester là. Simplement il y a une motion, vous pouvez la remettre, la motion. On ne va pas faire du ligne à ligne, virgule à virgule, dans un esprit... j'ai fait sauter le passage où on parlait du Président : « *Notre Conseil conscient de l'effet néfaste qu'une réforme fiscale hâtive pourrait avoir ne peut rester insensible à cette annonce* » je crois que tout le monde l'a dit « *il appelle de ses vœux une concertation approfondie tant avec les parlementaires qu'avec les élus et leurs associations* » et on a rajouté à la fin : « *Le Conseil rappelle également son attachement à des dispositifs fiscaux qui inscrivent l'économie dans le développement durable.* » Voilà pour ce que je vous proposais.

Je vais la mettre aux voix.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas, je vous en remercie.

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Un qui s'abstient, un, Roche-lez-Beaupré.

Donc le reste c'est adopté à l'unanimité, et je vous remercie, on demandera à Monsieur le Préfet de faire remonter cette motion.

Maintenant, je vais demander aux différents intervenants...

**Un intervenant.-** D'aller vite.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, s'il y a des débats on les fera, mais simplement d'essayer d'aller... oui.

#### **Rapport n°1.1.2 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2009**

**M. BAULIEU.-** Si vous le voulez bien, les ouvertures de crédits d'investissement : 4 000 / 400 000, donc anticipation sur le budget à venir.

Pas de remarques ?

#### **Rapport n°1.1.3 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (décembre 2008)**

**M. BAULIEU.-** Sur les demandes de garantie d'emprunts, 1.1.3, compétence habitat, c'est une démarche habituelle mais je dois attirer votre attention sur des modifications à votre rapport. Cela va prendre une minute, Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Une seconde. Je souhaiterais quand même, beaucoup sont intervenus, mais que maintenant, les interventions faites, chacun ne s'en aille pas discrètement, parce que nous n'aurons plus le quorum.

Non, ce n'est pas pour toi, Annie, je sais que tu vas revenir. En tout cas tu ne peux pas faire autrement, maintenant !

Non, simplement restez tous là, parce qu'après on ne pourra pas aller jusqu'au bout de la séance.

**M. BAULIEU.-** Les dernières indications sur le rapport 1.1.3 compte tenu de la baisse du taux du livret A, les taux des prêts concernés baissent également, donc dans les annexes, cela va me prendre une minute pour vous les indiquer, sur l'annexe 1, délibération de garantie Néolia, prêt CDC PLUS en lieu et place de 4.60, vous mettez 3.10 %.

Sur l'annexe 2, délibération de garantie Grand Besançon Habitat, là il y a 5 prêts, prêt CDC PLUS là également vous mettez 3.10 au lieu de 4.60, sur la page 41. Sur CDC PLUS FONCIER, vous mettez 3.10 à

la place de 4.60. Sur PLAI BONIFIE, toujours à la page 41, vous mettez 2.30 à la place de 3.30. Sur PLAI FONCIER BONIFIE, page 42, vous mettez 2.30 à la place de 3.30, et sur prêt ENERGIE PERFORMANCE, vous mettez 2.20 en lieu et place de 3.70.

Voilà, et le rapport est présenté.

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

## Ressources Humaines

### *Rapport n°1.2.1 – Ajustements techniques de la liste des emplois permanents*

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je n'en vois pas.

**M. BAULIEU.**- Merci. Point suivant.

### *Rapport n°1.2.2 – Clause de rendez-vous salarial des agents de la CAGB en contrat à durée indéterminée*

**M. BAULIEU.**- Vous connaissez la mécanique. Depuis peu les personnes qui sont sous contrat à durée déterminée, à partir de la 6<sup>ème</sup> année tombent en contrat à durée indéterminée. Les textes prévoient une clause de rendez-vous tous les trois ans, nous n'avons pas actualisé au moment de leur passage en contrat à durée indéterminée, ce qui est proposé là pour les 8 agents ou cadres concernés c'est tout simplement d'actualiser leur rémunération, ce qui a été fait en essayant de comparer autant que faire se peut avec les personnes d'emploi équivalent sous statut.

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant, Jean-Pierre.

## Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aides aux Communes

### *Rapport n°8.1 – Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) – Signature d'un avenant (n°2)*

**M. GOVIGNAUX.**- Oui, ça va aller très vite.

Nous avons déjà adopté dans un précédent Conseil communautaire le contenu du contrat CITE, il s'agit ce soir uniquement de préciser le montant exact de l'enveloppe 2008 qui s'élève à 2 367 416 €. Dans le cadre de ce contrat, entre 2001 et 2008, l'Agglomération aura bénéficié de 20 142 040 € et nous attendons désormais du Département des informations sur la nouvelle formule de contrat proposée.

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de remarques ?

Jean-Pierre TAILLARD n'étant pas là, je vais demander à notre ami RACINE de dire un mot sur le rapport 9.1. Patrick.

## Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

### Rapport n°9.1 – Adhésion à Amorce

**M. RACINE.-** Le rapport 9.1 c'est une proposition d'adhésion à Amorce qui est une association qui offre un espace d'échanges et d'expérience au niveau national, donc c'est demandé par la direction de la gestion des déchets d'adhérer à cette structure afin de pouvoir avoir... donner nos expériences et récupérer celles des autres.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Patrick.

Il n'y a pas de remarques ?

Rapport suivant, c'est toujours toi.

### Rapport n°9.2 – Avenant à la convention de Locaux du Centre Technique Municipal - CAGB / Ville de Besançon

**M. RACINE.-** Le rapport suivant, c'est une convention pour les locaux du centre technique de la Ville de Besançon. Depuis que la collecte des déchets est transférée à la CAGB ce service s'occupe des bâtiments au centre technique municipal, donc le service ayant grandi il a besoin de place. C'est simplement de modifier la convention concernant cette location, ça ne change pas le tarif.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est le seul endroit où tu as plus de place et que cela ne coûte pas plus cher. La Ville est bien bonne ! On mutualise. Oui, comme dit Pierre, on mutualise, là !

Pas de remarques ?

C'est adopté.

Ensuite Jean-Claude.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

### Rapport n°2.1 – Schéma d'Accessibilité : Phase 3

**M. ROY.-** Le rapport 2.1 c'est le schéma d'accessibilité, phase 3. Vous savez que dans le cadre de la loi on a retenu un scénario dit scénario raisonné qui a été validé en Bureau puis au Conseil du 21 octobre. Ce rapport vous présente les 4 fiches action qui en découlent, la première fiche action c'est l'aménagement des arrêts d'ici à 2015, c'est un engagement de 500 arrêts accessibles sur l'ensemble du réseau GINKO qui comporte 911 stations et 4 pôles d'échanges, donc 116 points d'arrêt sur le périurbain, 260 sur les arrêts urbains.

La deuxième fiche action c'est le renouvellement et l'affectation des autobus urbains, c'est dans le cadre de la DSP, nous renouvelons en moyenne 8 anciens autobus par an. Le coût, c'est 2 M € pour 8 autobus.

La troisième fiche action c'est le renouvellement et l'affectation des autocars périurbains, là aussi il est proposé que chaque autocar ayant atteint la limite d'âge soit renouvelé avec tous les éléments d'accessibilité. Il est proposé aussi que le nouveau contrat périurbain intègre l'obligation d'assurer à l'horizon 2014 sur chaque ligne au moins deux allers-retours accessibles, un le matin, un l'après-midi, et pour les communes volontaires on pourra aller au-delà de deux arrêts par commune.

Je viendrai aux surcoûts dans le tableau de synthèse, la quatrième fiche action, c'est prendre

conscience que dans le cadre de la loi nous ne serons pas capables de rendre l'ensemble du réseau accessible, et nous avons l'obligation de mettre un service de substitution, c'est pour cela que le service Evolis Ville qui est sur l'ensemble des 59 communes sera donc accentué pour honorer la loi, et que dans ce cadre-là nous aurons l'obligation d'acheter des minibus supplémentaires sur une durée de 5 ans avec des coûts de production et prendre en compte un déficit de 973 K€ sur l'ensemble des 5 années.

La synthèse des coûts prévisionnels vous est donnée à la page 75. Cela va un peu vite pour un rapport comme cela, mais il faut tenir compte de l'heure à laquelle nous sommes. Vous avez vu que pour les arrêts urbains, c'est 1 M € pour la période qui nous mène à 2015. Pour les arrêts périurbains, 1,4 M €, les bus accessibles, c'est dans le cadre de la DSP, les minibus : 330 K€, pour un total sur les 7 années de 2,730 M €. En fonctionnement supplémentaire, et notamment pour Evolis ville et les autocars accessibles dont la prestation sera répercutée dans la DSP : 573 000 €.

Voilà l'ensemble de la synthèse des coûts prévisionnels de ces orientations qui vous sont proposées.

**M. BAULIEU.**- Merci Jean-Claude.

Chacun a compris, on est au cœur des préoccupations... oui, oui, je vais donner la parole, on est au cœur des préoccupations pour satisfaire à une ambition dans laquelle nous devons nous engager, on sait combien c'est important, il faut bien évidemment y mettre les moyens.

Philippe GONON demande la parole.

**M. GONON.**- Simple question d'arithmétique. Le transport, ici, c'est celui de Besançon et des 58 communes autour de Besançon ? C'est bien l'ensemble du réseau bisontin extérieur ?

**M. ROY.**- C'est le réseau d'accessibilité de la Communauté.

**M. GONON.**- D'accord. Qui est donc chiffré à 165 bus aujourd'hui ?

**M. ROY.**- Ça, c'est sur la partie urbaine, puisque nous sommes propriétaires du parc sur l'urbain, et sur le périurbain nous avons un marché d'affrètement, les autocaristes privés sont propriétaires de leurs véhicules.

**M. GONON.**- Donc les 165 sont exclusivement bisontins ?

**M. ROY.**- Absolument.

**M. GONON.**- Ok, merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

C'est adopté.

Rapport 2.2

<p><b>Rapport n°2.2 – Convention avec les « Autoroutes Paris-Rhin-Rhône » (APRR) pour la mise en place d'un tarif préférentiel sur le périmètre du Grand Besançon</b></p>
---

**M. ROY.**- Cela concerne une convention à passer avec APRR pour la mise en place d'un tarif préférentiel sur le périmètre du Grand Besançon.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est quelque chose dont on parle depuis fort longtemps. Je m'étais engagé à ce qu'on le fasse, on va voir, on fait un essai, cela se fait dans le Grand Chalon. On fait un essai.

Il y a juste une chose, j'ai vu que ça ne concernait pas les... que ça ne concernait que les véhicules individuels, je me demande si c'est une bonne chose, parce que les camions polluent autant, même plus, qu'un véhicule individuel. Il faudrait quand même que l'on regarde cela, Jean-Claude. On ne va pas en parler ce soir, mais parce que si on pouvait supprimer 100 camions ou 150 camions par jour, c'est bien que ce soit sur les voitures mais les camions aussi, il faudra regarder ça.

Donc c'est une convention, Yves GUYEN ne participe pas au vote pour les raisons que vous imaginez. C'est le cas de le dire, ça roule. Tout le monde est d'accord.

Ensuite, une convention avec la SNCF.

### ***Rapport n°2.3 – Convention avec la SNCF pour l'étude d'aménagement des haltes de la ligne ferroviaire nord***

**M. ROY.**- A la demande de RFF, la convention RFF ne peut plus... regardez dans la convention, l'aménagement des haltes ferroviaires qui sont prévues, donc il se défait de cette partie-là, et afin de ne pas perdre de temps puisque l'objectif c'est bien de faire des travaux concomitamment à ceux de Réseau Ferré de France pour que la ligne soit exploitée en décembre 2011, il est prévu de passer une convention avec la SNCF pour les modalités de mise en œuvre de la création de ces 3 haltes sur les Portes de Vesoul, Ecole-Valentin et Miserey-Salines.

Je ne reviens pas sur le détail qui vous est donné à la page 86, simplement que le coût de l'étude est retiré à Réseau Ferré de France pour être passé avec la SNCF, et je compléterai en disant que sur ce dossier-là il y a bien la volonté de travailler ensemble, SNCF, Région de Franche-Comté et Grand Besançon, pour mutualiser sûrement nos investissements et notre fonctionnement, les travaux sont en cours et je ne doute pas qu'ils aboutiront à trouver une bonne solution pour tous.

Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas de remarques ?

C'est donc adopté.

### ***Rapport n°2.4 – TCSP : proposition d'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'Ouvrage Administrative***

**M. LE PRESIDENT.**- TCSP, avenant, c'est un avenant de 32 000 € pour...

**M. ROY.**- Pour donc 4 prestations complémentaires qui ont été demandées à notre prestataire SYSTRA. Alors par rapport aux collègues du Bureau, il avait été dit que le point 3 était un sujet qui était à rediscuter, il l'a été au niveau des services et notamment le service juridique pour étudier le cadre de cette prestation qui avait été sollicitée peut-être d'une manière rapide à SYSTRA parce que nous voulions intégrer dans l'appel à projets du Grenelle une piste de valorisation de notre projet en matière environnementale, c'est-à-dire l'opportunité et la faisabilité de la mise en place du fret urbain via le réseau TCSP. C'est pour cela qu'en conclusion de cette démarche-là le marché a été contracté entre la Communauté et le groupement SYSTRA qui est mandataire, on a bien demandé des prestations complémentaires qui ont été formulées et validées avec lui, et puis la commission d'appel d'offres a délibéré et a accepté cet avenant, donc d'un point de vue strictement juridique on ne peut plus revenir en arrière aujourd'hui, et au-delà de la décision du Bureau sur ce point particulier, ce point 3, il est demandé ce soir que vous accordiez l'autorisation au Président de signer l'intégralité de cet avenant.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, Monsieur BONNET, Monsieur GONON.

**M. BONNET.-** Juste une explication de vote, les élus qui n'ont pas voté le projet de TCSP n'ont pas à voter les points 2.4, 2.5 et 2.6.

**M. LE PRESIDENT.-** On est d'accord, cela peut se comprendre.  
Monsieur GONON.

**M. GONON.-** Juste une question budgétaire, financière, je ne sais pas comment la formuler, est-ce que c'est considéré dans l'enveloppe des 210 ou est-ce que ce sont déjà des dépenses qui dépassent les 210 millions ? Comment vous les considérez, vous, par rapport à l'enveloppe globale ?

**M. LE PRESIDENT.-** C'est dedans.

**M. ROY.-** Bien sûr.

**M. GONON.-** Vous les globalisez dans les 210 millions ?

**M. ROY.-** Bien sûr, oui.

**M. LE PRESIDENT.-** Affirmatif. Non, parce que ce soir on ne va pas vous présenter tout par petites tranches comme cela, non, c'est compris dedans.

**M. GONON.-** Est-ce qu'il y avait à l'origine des lignes de crédit pour le point 2.4 et le point 2.5, et que par rapport à ces lignes de crédit 2.4 et 2.5 ce que vous nous demandez ce soir c'est un dépassement des deux lignes préalables ? C'est ça ma question, en fait.

**M. ROY.-** Mais non, mais vous voyez très bien que dans l'inscription budgétaire du rapport 2.4 à la page 89 on est bien dans un montant total d'APCP des 210 M € valeur 2008.

**M. GONON.-** J'entendais bien cette lecture mais je notais aussi le mot qui était utilisé « une augmentation » dans le point 2.4.

**M. ROY.-** Oui, par rapport au montant initial de cette opération qui était fixé...

**M. LE PRESIDENT.-** Ce qui veut dire que ce qu'on paie en plus là, il faudra l'économiser ailleurs.

**M. ROY.-** Absolument.

**M. LE PRESIDENT.-** Le montant c'est 210 M € valeur 2008, tout cela est fait dans ce cadre-là. Mises à part les remarques de Monsieur BONNET, vous êtes combien à voter contre, au groupe UMP ? A ne pas participer, vous êtes combien ? Le groupe UMP, c'est quoi, maintenant ? 5, c'est ça ? Vous êtes combien 8, 10 ? 8. Très bien.

Rapport suivant Jean-Claude.

## **Rapport n°2.5 – TCSP : lancement marché OPC, correctif**

**M. ROY.-** Le rapport suivant c'est le lancement du marché OPC, c'est un correctif pour dire que le montant de ce marché qui est estimé à 1,5 million est estimé à 2,6 millions, mais là aussi, les précautions qui avaient été demandées par différents intervenants tout à l'heure, vous voyez ici qu'elles sont respectées puisqu'au titre de la tranche ferme on reste bien à 600 K€. Les autres sommes de ce rapport ne seront engagées que si le Conseil communautaire d'octobre valide la poursuite de ce projet, on est bien toujours dans ce cadre-là.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Oui, Robert.

**M. STEPOURJINE.-** Oui, parce que je viens de comprendre qu'effectivement toutes ces décisions étaient incluses dans les 210 millions de dépenses concernant le TCSP. Moi, ma question est la suivante ; est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer, pour une question de lisibilité pour l'ensemble des conseillers communautaires, de mettre en place effectivement un tableau de bord sur lequel on aurait toutes les dépenses ? Moi je crois que ce serait important, que l'on puisse suivre comme ça l'évolution de ce dossier au niveau des financements, parce qu'aujourd'hui effectivement, on nous dit qu'on va faire attention, mais enfin on nous annonce quand même sur ce rapport une augmentation qui est sensible. Je pense que ce serait intéressant qu'on ait un tableau de bord.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il existe, il faut simplement peut-être le...

**M. ROY.-** Le porter à connaissance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On peut peut-être pas forcément le mettre sur Internet, mais au moins le donner à ceux qui le veulent. Mais je crois que c'est important, mais c'est un tableau de bord pour savoir où on en est. Je sais que nous l'avons, effectivement, c'est une bonne observation, on peut y répondre favorablement.

Ensuite.

## **Rapport n°2.6 – TCSP : mise en place d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance**

**M. ROY.-** Il est proposé la mise en place d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance. Là aussi, cela a été dit tout à l'heure, on est dans un calendrier serré et par rapport au taux de VT dont on a parlé de la majoration, vous savez que pour respecter le calendrier et dans le cadre du Grenelle de l'environnement et dans le cadre de la majoration de ce VT, on a obligation légale de commencer les travaux avant 2011. Donc tout se tient, si on veut être prêt dans le calendrier, on a l'obligation de lancer toutes ces procédures, sinon on ne sera jamais dans le calendrier.

Donc par rapport à ce projet de centre de maintenance, on a pesé les avantages et les inconvénients entre un concours, un jury donc de concours, ou une procédure plus appropriée à la mission demandée qui était de retenir une procédure de marché négocié, parce que nous avons la volonté de négocier un projet qui corresponde davantage au besoin d'usage et d'exploitation plutôt qu'un projet qui mettrait

l'accent sur une signature architecturale. C'est pour cela qu'il vous est proposé une procédure de marché négocié avec des membres à voix délibérative qui vous sont proposés, je ne sais pas s'il faut les lire.

**M. LE PRESIDENT.-** On les a là.

**M. ROY.-** Voilà, ils sont page 93. Vous avez deux personnes désignées par le Président en haut de la page 94, quatre personnes qualifiées désignées par le Président, et des membres à voix consultative.

Par rapport à ce rapport et à ses conclusions de la page 94, j'indique que sur proposition du Bureau le Conseil de communauté est invité, conformément au code des marchés publics et suite à la délibération du 18 décembre 2008, à valider le choix d'une procédure de marché négocié et non de concours. Il faut faire application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. C'est la première décision que nous avons à prendre, et si nous validons cette procédure, nous pourrions élire les 5 membres titulaires et suppléants à main levée.

**M. LE PRESIDENT.-** En un mot, vous avez les noms là, si nous sommes d'accord de voter, et je dois faire un vote, voter à main levée, si à l'unanimité on vote à main levée comme habituellement sur ces noms-là, s'il n'y a pas l'unanimité, que quelqu'un veut un vote à bulletin secret, on se doit, et tout est prêt pour cela, de voter à bulletin secret.

Là, c'est sur la procédure.

Vas-y, Marcel. Tu veux un vote à bulletin secret ?

**M. FELT.-** Non. Juste une observation sur la composition, la répartition 60 / 40, en fait, n'est pas respectée.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah bon !

**M. FELT.-** Lorsqu'on regarde les 6 titulaires, on en a deux de la périphérie et 4 de la grande ville.

**M. LE PRESIDENT.-** Tu vois ça où ? Moi, je n'y suis pas, déjà. Tu en retires déjà un.

**M. FELT.-** Si, Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Attends, 6, c'est les titulaires qu'il faut voir, BAULIEU, GUYEN, oui, il y a 3 sur 5.

**M. FELT.-** C'est juste une observation.

**M. LE PRESIDENT.-** On peut chan... ça a été discuté en Bureau, bon...

**M. BAULIEU.-** Dans cette affaire, simplement en écho à Marcel FELT, c'est plus par rapport aux fonctions assumées par ces élus qu'ils sont là, ce n'est pas dans le cadre des répartitions géographiques.

**M. LE PRESIDENT.-** Je vais vous expliquer pourquoi. Puisque tu veux des explications, tu vas les avoir !

Alain BLESSEMILLE, on sait pourquoi, Gabriel BAULIEU c'est les finances, Jean-Claude ROY, c'est le TCSP, Yves GUYEN, c'est la même commission, c'est le transport, Michel LOYAT, c'est l'urbanisme parce

que c'est important de voir où on va le situer, et Benoît CYPRIANI c'est le développement durable au niveau de la Ville. Voilà, c'est pour cela. Voilà, mais moi, si vous voulez en faire sauter un là-dessus, je veux bien.

Mais tu me disais cela, c'était juste pour emmerder, en fait ! Excuse-moi l'expression. Parce qu'on n'est un peu en avance, il y a un peu de temps, d'accord.

Monsieur GONON.

**M. GONON.**- Est-ce que vous seriez prêt à ouvrir votre jury à quelqu'un qui n'était pas tout à fait d'accord avec votre projet ?

**M. LE PRESIDENT.**- Attendez ! Il faut peut-être être cohérent, quand même ! Vous ne pouvez pas être dans un jury pour quelque chose que vous ne voulez pas, attendez ! Là, il faut quand même un minimum de cohérence. Pour d'autres choses je suis tout ouvert, mais là, c'est un problème de cohérence, comment vous voulez aller choisir quelque chose dont vous ne voulez pas ! Vous nous avez fait la meilleure de la soirée, là, Monsieur !

Alors, je repose la question, est-ce que vous voulez... vous acceptez que l'on vote à main levée ?

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à un vote à main levée ? Il n'y en a pas, c'est l'unanimité. Thomas, baisse ta main !

Maintenant, quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas.

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas ? Vous faites comme cela, je ne sais pas, vous êtes pour, contre ou quoi ? Abstention, très bien.

**M. BAULIEU.**- Deux abstentions.

**M. LE PRESIDENT.**- Economie, emploi et insertion, Jean-Pierre MARTIN.

### Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

**M. MARTIN.**- Avant de prendre le point je voudrais simplement...

**M. LE PRESIDENT.**- FOUSSERET, MARTIN, LOYAT ne prennent pas part au vote.

**M. MARTIN.**- Je voudrais simplement dire qu'au niveau de la commission économie, nous sommes en train de travailler sur la feuille de route 2009 / 2011 et que ce dossier sera présenté à la prochaine commission qui doit avoir lieu très prochainement, mais que d'ores et déjà nous avons pris un engagement sur les quatre axes de travail, à savoir il s'agit de définir une stratégie de développement économique ambitieuse et partagée, et nous avons fait appel pour cela au cabinet Ernst & Young et nous travaillons avec la commission présidée par Nicolas BODIN. Donc ça c'est bien le développement économique que nous souhaitons mettre en place dans les années à venir.

### Rapport n°3.1 – ZAC Hauts du Chazal : avenant aux conventions d'avances de la SEDD

**M. MARTIN.**- Ensuite, concernant le point 3.1 sur la ZAC des Hauts du Chazal, au regard de la conjoncture économique et des besoins de financement de la ZAC des Hauts de Chazal sur la période 2009 / 2011, ce rapport propose de proroger de 3 ans jusqu'au 31.12.2011 les trois conventions d'avances actuellement en vigueur pour un montant de 2 151 245 € et qui permettent le préfinancement des éléments

de voirie d'intérêt communautaire, voies de bus en site propre comprises qui devront ultérieurement être acquises par l'Agglomération.

Donc financièrement le bilan de ce rapport est donc sans incidence sur le PPIF 2009 / 2014 et vous avez les trois conventions en annexe.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport suivant, AMIMAC.

**Rapport n°3.2 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : avenant convention  
AMIMAC et financement FRI**

**M. MARTIN.-** Le projet AMIMAC d'un montant total de 5 162 436 € a été labellisé en 2006 par le pôle des microtechniques. Ce projet a fait l'objet, le 17 novembre 2006, d'un financement de la CAGB à hauteur de 151 550 € au profit de l'Institut de recherche FEMTO dans le cadre d'une convention avec l'ENSMM, organisme de tutelle, et dans le même temps cette délibération a prévu un financement au profit de PME du Grand Besançon dans le cadre du fonds régional d'aide à l'innovation, et ce rapport propose une prolongation de la convention ENSMM / CAGB pour une durée d'un an jusqu'à fin février 2010 à la demande de l'ENSMM, et une aide de 45 000 € dans le cadre du FRI au profit de la société O de SIM, nouveau partenaire du projet et ce à la demande de l'ENSMM.

**M. LE PRESIDENT.-** Ok. Nicolas BODIN ne prend pas part au vote, c'est plus prudent. Ensuite ?

**Rapport n°3.3 – PLIE – Avenant au protocole d'accord exceptionnel 2007**

**M. MARTIN.-** Le PLIE du Grand Besançon a travaillé depuis son transfert en 2003 dans le cadre d'un protocole courant jusqu'en 2006 et qui a nécessité une prolongation en 2007. Il est nécessaire aujourd'hui que soit conclu un avenant au protocole de 2003 exceptionnellement prolongé en 2007 permettant au PLIE de percevoir sur l'année 2008 – vous me suivez ? – des reliquats européens de 2000 à 2006, et c'est 300 000 € quand même.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien. C'est adopté.

Mission locale, Annie MENETRIER ne prendra pas part au vote, d'ailleurs elle n'est pas là.

**Rapport n°3.4 – Convention entre la CAGB et l'association Mission Locale Espace Jeunes**

**M. MARTIN.-** Elle n'est pas revenue.

Le Conseil de Communauté du 18 décembre 2008 a décidé de déclarer d'intérêt communautaire le dispositif Mission Locale Espace Jeunes et s'est prononcé favorablement sur le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Dans ce cadre, il est proposé que la CAGB signe une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Espace Jeunes. Il est à noter que comme pour tout transfert le montant des charges de la CAGB sera évalué et retiré de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle reversée à la Ville par la CAGB. Le montant définitif sera adopté par la commission locale des charges transférées qui se réunira fin 2009. Et donc il est proposé que la CAGB verse pour 2009 une subvention de fonctionnement hors poste de conseil emploi formation insertion à l'association Mission Locale Espace Jeunes d'un montant de 152 000 €, et nous étions à 151 000 en 2008.

**M. LE PRESIDENT.**- Ok. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.  
C'est adopté.  
Rapport suivant.

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie**

**Rapport n°4.1 – Pilotage politique du site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs »**

**M. GUILLEMET.**- Natura 2000 est un réseau européen d'espace naturel identifié pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales, végétales et leurs habitats naturels. Pour chacun des sites identifiés sont mises en œuvre des mesures de prévention et de mise en valeur des milieux naturels financées par l'Union Européenne. Le site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » est en partie localisé sur le territoire du Grand Besançon. Un pilotage politique et un pilotage technique doivent rapidement être désignés pour élaborer le document d'objectifs du site qui définira les mesures de gestion à prendre. La réalisation du DOCOB, partie technique de l'engagement, nécessite un poste et des frais d'études en 2009 – 2010, tous deux entièrement financés par l'Etat et l'Union Européenne.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas de remarques ?  
Pierre, vas-y.

**M. CONTOZ.**- Ou alors on fait une action au titre de la bio-diversité qu'on pourra mettre dans la charte du Grand Besançon. On cherchait des actions bio-diversité, en voilà une.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien.

**M. GUILLEMET.**- On l'a dit à Alain BOUGRAIN-DUBOURG la semaine dernière.  
Rapport 4.2

**Rapport n°4.2 – Fonds « Centres de village » - critères enrichis par une approche Développement Durable**

**M. GUILLEMET.**- La commission a souhaité orienter le fonds « Centres de village » dans une perspective de renforcement du développement durable. De nouveaux critères d'éligibilité sont ainsi proposés :

- premièrement, le CAUE et / ou l'Audab et / ou le Grand Besançon accompagnent le projet dès le début pour pouvoir transmettre assez tôt des conseils au maître d'ouvrage,
- deuxièmement, le projet prend en compte des aspects opérationnels du développement durable,
- et troisièmement, en cas de projet « exemplaire », un bonus de 10 % peut augmenter la subvention du Grand Besançon.

**M. LE PRESIDENT.**- Et comment vous allez décider que c'est exemplaire ou pas ?

**M. GUILLEMET.**- On décide si c'est exemplaire, en fait quand vous regardez le nouveau cadre d'application du fonds « Centres de village », conditions d'éligibilité, on a mis 4 critères, 5 critères, et à plus de 4 critères on estime que le projet est exemplaire.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord.

**M. GUILLEMET.-** Donc les critères, c'est matière, matériaux favorisant l'environnement, prise en compte de l'environnement global, critères en faveur des personnes à mobilité réduite, marché intégrant des clauses sociales ou qualité de réalisation des travaux.

**M. LE PRESIDENT.-** Très bien. Il n'y a pas de remarques ?  
C'est adopté.

Rapport suivant, 4.3, on transforme la charte de l'environnement.

**Rapport n°4.3 – Evolution de la Charte de l'environnement en Agenda 21 – Plan Climat Territorial**

**M. GUILLEMET.-** On transforme la charte de l'environnement en Agenda 21 territorial. Donc la charte, après un premier cycle de 3 ans, une seconde période va s'ouvrir pour la charte de l'environnement du Grand Besançon et de l'Agenda 21 de la Ville de Besançon.

**M. LE PRESIDENT.-** Il y a eu un forum, d'ailleurs, où il y a eu beaucoup de monde, il y avait 700 personnes.

**M. GUILLEMET.-** 700 personnes, oui, avec Alain BOUGRAIN-DUBOURG le 6 février dernier.

**M. LE PRESIDENT.-** 700 personnes sans compter les chasseurs !

**M. GUILLEMET.-** Il est aujourd'hui proposé de transformer la charte de l'environnement en Agenda 21 afin de valoriser les actions du Grand Besançon sur les 3 axes de développement durable et non seulement dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, le Plan Climat Territorial est un document qui doit pouvoir être autonome car il aura une valeur réglementaire en 2012. Afin que ces deux documents soient en parfaite cohérence, il est proposé de les réaliser de concert tout en s'assurant que le Plan Climat Territorial soit un document spécifique s'articulant à l'Agenda 21.

Le coût de réalisation s'élèvera pour la Communauté d'Agglomération à 120 000 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Ok.

**M. GUILLEMET.-** Rapport 4.4, Demande de subvention par l'association AJENA...

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de... tout le monde était d'accord ? Il y avait des remarques ? Oui, je n'ai peut-être pas fait voter.

4.4, vas-y.

**Rapport n°4.4 – Demande de subvention par l'association AJENA pour la mise en œuvre d'un programme européen intitulé « Pactes Energies »**

**M. GUILLEMET.-** AJENA pilote français du programme franco-suisse PACTES ENERGIE visant à accompagner les collectivités dans le volet de sensibilisation de leurs politiques de maîtrise de l'énergie au travers de la conception d'outils, de méthodes et d'actions, l'association AJENA s'est rapprochée du Grand

Besançon et sollicite une participation financière de 20 000 €, répartie sur 3 ans dont 6 000 en 2009.

Parmi les actions du projet PACTES, seule la mise à disposition d'outils pédagogiques intéresse le Grand Besançon pour ses actions de sensibilisation. Il est donc proposé de financer le projet à hauteur de 3 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Jean-Yves, hébergement de plein air.

## Commission n°05 : Toursime, Culture et Sports

### Rapport n°5.1 – Hébergement de plein air : validation du schéma et de la première étape de mise en œuvre

**M. PRALON.**- Le rapport 5.1, on vous explique que le Grand Besançon, soucieux de développer son offre d'hébergement touristique, a choisi de se pencher sur la question de l'hébergement de plein air en raison de sa compétence tourisme vert, et notamment de la faiblesse de l'offre dans cette catégorie d'hébergement. Donc une étude a été conduite par le cabinet Alkhos avec le Grand Besançon, et le présent rapport retrace les principales conclusions de cette étude pour laquelle on vous propose de valider les principes du schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon qui prend en compte l'accueil en camping, mais également l'accueil en camping-car sur le territoire, et donc notamment on vous demande de valider une première étape de mise en place de ce schéma portant sur la réalisation par l'Agglomération à compter de 2010 d'un réseau d'aires d'accueil des camping-cars, opération qui est estimée à 300 000 € à raison de 50 à 75 000 € par an étalés de 2010 à 2015, et ensuite d'inscrire les crédits correspondants au PPIF. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.**- Je veux simplement faire une petite remarque. En regardant le rapport j'ai vu qu'on allait mettre en place des bornes de service, vidange des eaux usées, des eaux noires, ravitaillement en eau. Je te donnerai une petite photo que j'ai, comment ça se fait dans beaucoup de lieux où ça ne coûte absolument rien à faire, et je pense que l'on peut faire des économies par rapport à cela. J'ai fait une photo, je te la montrerai.

**M. MARTIN.**- Ça s'inscrit dans la politique de Nicolas ?

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, tout à fait !

**M. GUILLEMET.**- (*Inaudible*)

**M. LE PRESIDENT.**- Non, non, pas du tout, je te montrerai, je ne veux pas faire le détail ici, je ne vais pas faire un dessin ce soir, mais non cela ne coûte rien et c'est comme cela dans beaucoup d'endroits, et cela doit coûter à peu près, je ne sais pas, 1 000 € la station. Donc tu verras, ce sera très peu cher. Je te montrerai ça.

Vous êtes d'accord ? Parce qu'on met toujours des systèmes hyper-sophistiqués avec de l'électronique, des trucs... alors qu'il y a des trucs très simples, je te montrerai, j'ai une photo.

Monsieur BONNET.

**M. BONNET.-** J'aurais juste une question. Il est évoqué en préconisation, axe 2, le projet de camping haut de gamme sur le Plateau, et il est dit qu'à défaut de prestataire privé l'Agglomération envisagerait le projet à moyen ou long terme. Quand on dit « à défaut » est-ce qu'on suppose qu'il n'y en aura pas ou est-ce qu'on espère en avoir un ?

**M. PRALON.-** Pour l'instant, disons qu'avec les moyens qui sont les nôtres, comme l'a dit Gaby tout à l'heure, à moins d'avoir des retombées, on fait avec les moyens qui sont inscrits au PPIF, donc cela veut dire que pour l'instant on travaille sur l'enveloppe qui est inscrite de 2009 à 2015.

**M. BONNET.-** A défaut d'un « prestataire privé », est-ce qu'on espère en avoir un ou est-ce qu'on pense ne pas en avoir ?

**M. PRALON.-** De camping haut de gamme ?

**M. BONNET.-** De prestataire privé.

**M. PRALON.-** De prestataire privé, on espère mais pour l'instant on n'en a pas.

**M. LE PRESIDENT.-** On n'en a pas, si vous connaissez quelqu'un. On n'en a pas. Il faut être clair aujourd'hui, on n'en a pas.

Port fluvial d'Agglomération, Jean-Yves.

<p><b>Rapport n°5.2 – Port fluvial d'agglomération : bilan de gestion 2008, modalités de gestion à compter de 2009, adoption des tarifs et du règlement intérieur</b></p>
---

**M. PRALON.-** Port fluvial d'agglomération, on vous dit que le Grand Besançon, dans sa volonté de valoriser la vallée du Doubs en tant qu' « axe touristique vert et bleu » du territoire communautaire a choisi de développer le tourisme fluvial, cela avait commencé en 2004 avec la reprise de la gestion de la halte fluviale du moulin Saint-Paul et cela s'est poursuivi ces dernières années avec la réalisation qui est en cours d'achèvement de deux nouveaux sites, le port fluvial à Besançon et la halte de Deluz. Ensuite, il a été demandé au cabinet Dufay-Suissa-Corneloup d'examiner les modalités de gestion de ce futur port d'agglomération qui comprend donc les trois sites, et on tente donc à partir sur la passation d'un marché public comme solution la plus adaptée pour gérer ces équipements. Et on vous demande, à la lecture de ce rapport, dans lequel on vous a communiqué la gestion 2008 de la halte fluviale du moulin Saint Paul, donc c'est d'approuver bien sûr cette gestion qui a été très favorable, vous l'avez dans le rapport, mais également de prendre connaissance - je viens de vous le dire - des nouvelles modalités de gestion du port fluvial d'agglomération et de vous prononcer sur les tarifs et règlement intérieur 2009 applicables aux trois sites du port fluvial d'agglomération, tarifs qui ont été largement revus compte tenu des conditions d'accueil nettement plus favorables aujourd'hui que par le passé, notamment compte tenu de la bonne gestion au titre de l'exercice 2008.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.  
Robert.

## Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

### Rapport n°7.1 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

**M. STEPOURJINE.**- Logements locatifs privés, rapport 7.1 page 151.

Deux subventions sont accordées pour un montant total de 29 058 € pour l'amélioration de 5 logements en loyers conventionnés.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas de remarques ?

### Rapport n°7.2 – Projet de Convention de délégation du droit de réservation au titre des garanties d'emprunts en matière d'habitat

**M. STEPOURJINE.**- Rapport 7.2 page 153.

La Communauté d'Agglomération dispose d'un droit de réservation des logements publics puisqu'elle garantit en lieu et place des communes l'ensemble des emprunts destinés à la construction et à la réalisation de logements publics.

Nous vous proposons de déléguer ce droit de réservation aux communes qui en feront la demande. La délibération vous propose un modèle de convention et autorise le Président à signer les conventions avec les communes qui en feront la demande.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci Robert.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

## Questions diverses

### Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRESIDENT.**- Le dernier point c'est l'état des décisions du Président. Est-ce qu'il y a des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

Jean-Marie ROTH. S'il vous plaît !

**M. ROTH.**- Oui, Monsieur le Président, je vous prie d'excuser mon retard parce que j'en suis toujours au rapport n°2.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, effectivement ! C'est plus qu'un retard !

**M. ROTH.**- Cela peut faire rire, mais il faut dire que vous allez très vite et moi je ne suis plus à l'âge où je vais très vite.

**M. LE PRESIDENT.**- Rapport n°2, lequel tu veux ?

**M. ROTH.-** C'est au sujet de la traversée de l'autoroute, que vous avez organisée avec la CAGB et puis APRR. Nos villages sont déjà bien encombrés par le bruit, et puis certainement par la pollution, je vous prierais simplement de penser à nous pour nous défendre parce qu'on est sur Agenda 21, et j'ai assisté à la séance l'autre soir, je l'ai encore revu avec Nicolas GUILLEMET.

**M. LE PRESIDENT.-** Je ne comprends pas bien ce que tu veux dire.

**M. BAULIEU.-** Il y a plus de voitures qui vont passer sur l'autoroute avec la convention avec la SAPRR.

**M. LE PRESIDENT.-** Non !

**M. ROTH.-** Monsieur FOUSSERET, je suis prêt à vous reparler, qu'est-ce qui se passe ?

**M. LE PRESIDENT.-** Hein ?

**M. ROTH.-** Il y a quelque chose que vous n'avez pas compris ?

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je n'ai pas bien compris.

**M. ROTH.-** Vous savez bien que vous avez... il y a un passage de l'autoroute maintenant sur l'autoroute depuis Ouest jusqu'à Est.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah oui ! Attends, je vais te rassurer, Jean-Marie, quand même, parce que tu sais, s'il passe 100 ou 150 voitures de plus par jour, ça va être de cet ordre d'idée-là.

**M. ROTH.-** Oui.

**M. LE PRESIDENT.-** Par contre, ce que je peux te dire, c'est que le Maire Président de l'Agglo a défendu auprès de la SAPRR avec le Conseiller général Gérard GALLIOT qui s'est fait très insistant pour que l'on mette en place des dispositifs en matière de lutte contre le bruit. Voilà, on est effectivement... négociations pas faciles avec APRR parce qu'ils sont d'accord de mettre aux normes, de protéger ce qui est hors norme, le reste, ils disent que... voilà.

S'il vous plaît, encore une seconde ! Une seconde, mesdames ! Ça va, on ne vous dérange pas ? Si on vous dérange, vous me le dites !

Simplement, par rapport à cela, c'est une vieille demande entre autres de ta commune, Gérard GALLIOT s'est fait votre interprète comme il se doit, comme conseiller général du secteur auprès de APRR. On a obtenu un certain nombre de choses, je n'ai plus cela en tête, mais pour le reste ils ne sont quand même pas très très ouverts.

Simplement, concernant le programme, j'ai demandé qu'on accélère le programme de remplacement des revêtements. Attendez, il y a deux problèmes qu'il ne faut pas mélanger, il y a le problème du bruit qui est un bruit de fond, effectivement d'une nuisance réelle pour les habitants d'une dizaine, 5 ou 10 maisons, peut-être plus, ça, c'est une chose.

Par contre, l'augmentation du trafic, il doit y avoir quelque chose comme, je pense, 30 000 véhicules par jour qui passent là, dans le meilleur des cas, même s'il en passait 500 en plus on serait déjà vachement content, je ne suis pas sûr que cela va fondamentalement changer les conditions de vie des habitants là-bas, honnêtement.

**M. ROTH.-** Oui, mais Monsieur FOUSSERET, si vous permettez, on dit 500 là, mais plus loin ce sera peut-être plus parce qu'on va agrandir vers les gares, vers la gare d'Auxon et tout ce qui s'en suit, on va avoir de la circulation qui passera. Moi je vous demande simplement de penser à nous, c'est tout, je ne vous demande pas plus, il faut nous aider.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais Dieu sait que je pense à toi !

**M. ROTH.-** J'espère bien !

**M. LE PRESIDENT.-** Tu vois, je t'ai même redonné la parole, ce que je ne fais jamais habituellement !

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45)*